

NUMÉRO 71

JUN 2025

constructif

Des contributions
plurielles aux grands
débats de notre temps

www.constructif.fr

Le grand vieillessement



constructif



www.constructif.fr

Retrouvez l'intégralité des numéros en téléchargement sur le site Internet.

Convaincue que les acteurs de la société civile ont un vrai rôle à jouer dans les grands débats de notre temps, et prenant acte de la rareté des publications de réflexion stratégique dans l'univers entrepreneurial, la **Fédération Française du Bâtiment a pris l'initiative de publier la revue *Constructif***.

Depuis 2002, avec comme unique parti pris le pluralisme des opinions, *Constructif* offre une tribune où s'expriment librement la richesse et la diversité des analyses, des expériences et des approches dans les champs économique, politique et social.

En donnant la parole à des acteurs de terrain autant qu'à des chercheurs de disciplines et d'horizons multiples, *Constructif* a l'ambition de contribuer à fournir des clés pour mieux identifier les enjeux mais aussi les mutations et les ruptures d'aujourd'hui et de demain.

Diffusée trois fois par an auprès d'un public de plus de 5000 décideurs, reproduite intégralement sur Internet, *Constructif* offre au lecteur des éclairages toujours divers pour l'aider à nourrir sa réflexion, à prendre du recul et à faire des choix en prise avec les grands enjeux collectifs.

DIRECTION DE LA PUBLICATION

Olivier SALLERON

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION

Séverin ABBATUCCI

RÉDACTEUR EN CHEF

Julien DAMON



Dépôt légal : juin 2025

Éditeur : Fédération Française du Bâtiment – 9, rue La Pérouse, 75784 Paris Cedex 16

Tél. : 01 40 69 51 82 - Fax : 01 40 69 57 88



1

Inerties démographiques

- 5 Vieillesse et politique de la vieillesse au début des années 1960
Pierre Laroque
- 11 Une science: la biologie du vieillissement
Clémence Guillermain
- 15 Vieillesse et perspectives de la population mondiale
Gilles Pison
- 26 Un nouveau régime démographique français?
Laurent Toulemon
- 32 Les conséquences économiques du vieillissement de la population
Hippolyte d'Albis
- 35 Grand vieillissement et iniquités entre générations
Maxime Sbaihi
- 39 Image des vieux et rôle des vieux: une France « âgiste »?
Jean-Philippe Vinquant
- 44 Le vieillissement sous le regard de la fiction
Jacques Véron et Jean-Marc Rohrbasser



2

Choix, innovations et adaptations

- 50 Histoire de la prise en charge du vieillissement en France (XIX^e-XXI^e siècles)
Christophe Capuano
- 54 Une loi « grand âge »: pour quoi faire?
Michel Borgetto
- 57 Avancée en âge et assurance santé
Hervé Naerhuysen
- 61 Favoriser l'emploi des seniors: enjeux et perspectives
Emmanuelle Prouet
- 64 Adapter le logement social au vieillissement: 15 propositions de l'Union sociale pour l'habitat
- 68 Une initiative de La Poste: le portage de repas
Jean-Michel Molette
- 71 L'immigration, une solution? Cinq expériences nationales
Richard Robert
- 74 Face au vieillissement extrême: le Japon
David Duhamel

AVANT-
PROPOS

Vieillissement des bâtiments, bâtiments du vieillissement

© Arthur Maia



La France vieillit. Elle entre dans un nouveau régime démographique qui se caractérise par une durée de vie qui continue de s'allonger, tandis que le nombre de naissances se réduit. Les problèmes liés aux dynamiques à l'œuvre se présentent de façon moins intense que dans les autres pays riches. Reste que les inerties pèsent déjà sur les comptes sociaux et, plus généralement, sur les équilibres de la vie en société.

Ce numéro de *Constructif* rend compte des évolutions en cours et de celles encore à venir, dans un tour d'horizon français et international. Donnant naturellement la part belle aux démographes, cette livraison a également recours à l'économie, au droit et à la biologie, ainsi qu'à la science-fiction.

C'est dire combien le sujet appelle des angles de vue différents. Tous intéressent le secteur du bâtiment. Ce dernier est concerné à la fois par le vieillissement inéluctable des bâtiments, et, de plus en plus, par le nécessaire développement de villes et de logements adaptés au vieillissement. Le grand défi, aussi bien individuel que collectif, du dossier relève d'ailleurs de la capacité à s'adapter. En l'espèce, le bâtiment sera toujours au rendez-vous.

Olivier Salleron

Président

de la Fédération Française du Bâtiment



www.constructif.fr

Retrouvez l'intégralité des numéros en téléchargement sur le site Internet.



Inerties démographiques

-
- | | | | |
|----|--|----|--|
| 5 | Vieillesse et politique de la vieillesse au début des années 1960
Pierre Laroque | 32 | Les conséquences économiques du vieillissement de la population
Hippolyte d'Albis |
| 11 | Une science : la biologie du vieillissement
Clémence Guillermain | 35 | Grand vieillissement et iniquités entre générations
Maxime Sbaihi |
| 15 | Vieillesse et perspectives de la population mondiale
Gilles Pison | 39 | Image des vieux et rôle des vieux : une France « âgiste » ?
Jean-Philippe Vinquant |
| 26 | Un nouveau régime démographique français ?
Laurent Toulemon | 44 | Le vieillissement sous le regard de la fiction
Jacques Véron et Jean-Marc Rohrbasser |

Pierre Laroque

Vieillesse et politique de la vieillesse au début des années 1960

Publié en 1962, le rapport de la Commission d'études des problèmes de la vieillesse, présidée par le haut fonctionnaire Pierre Laroque, fait le point sur une France qui, alors, privilégie la jeunesse et délaisse les vieillards. Ce travail, élaboré comme un « Code de la vieillesse », appelle à développer les politiques en direction des personnes âgées. La lecture de ce document historique important permet de mesurer ce qu'étaient la situation et les préoccupations, avec des traits communs mais aussi des caractéristiques opposées à la période contemporaine, notamment en termes de retraites.

Du vieillissement

Le vieillissement de la population est un phénomène démographique propre à tous les pays évolués. En rapport avec l'ancienneté du développement industriel, il a atteint, à une époque plus ou moins récente, les États européens – et notamment ceux d'Europe occidentale. D'une définition malaisée, le vieillissement d'une population pose un ensemble de problèmes économiques, financiers, sociaux et médicaux qui n'ont été appréhendés, jusqu'à présent, que d'une manière diffuse et partielle.

La mesure même de ce phénomène implique des options : si l'on peut prendre en considération l'âge moyen d'une population déterminée, il est également possible de comparer le nombre des personnes âgées (de plus de 60 ou 65 ans) à la population jeune (moins de 20 ans). La méthode la plus valable – et généralement retenue – consiste à comparer le nombre des personnes âgées à la population totale. La proportion des vieillards, et plus précisément l'augmentation de cette proportion dans la population totale, met en évidence le vieillissement démographique.

À cet égard, la France est, actuellement [rappelons que nous sommes au début des années 1960], de tous les pays du monde (exception faite de l'Allemagne de l'Est, dont la situation s'explique par des considérations exceptionnelles), celui qui compte la

plus forte proportion de personnes âgées : 16,7 % de ses habitants avaient, en 1960, dépassé 60 ans. Cette proportion atteindra, selon les perspectives de l'évolution démographique, 18 % en 1970 et continuera de croître jusqu'en 1980 à peu près.

La cause essentielle de cette situation réside, certes, dans l'insuffisance de la natalité française, marquée dès avant le début du XX^e siècle. D'autre part, l'allongement moyen de la vie humaine a accru régulièrement le nombre absolu des vieillards. C'est un fait que l'espérance de vie à la naissance est passée, pour les hommes, de 45 ans à plus de 65, pour les femmes, de 49 à plus de 71 ans.

Le vieillissement de la population entraîne des conséquences dans tous les domaines de la vie nationale ; progressivement, mais d'une manière inéluctable, il grève les conditions d'existence de la collectivité française.

Tout d'abord, l'entretien des personnes âgées inactives fait peser une charge de plus en plus lourde sur la population en activité ; quelles que soient, en effet, l'origine et la nature juridique des revenus des personnes inactives : pensions de retraite financées par des cotisations, aides sociales à la charge des collectivités publiques, revenus d'un capital ou pensions alimentaires, il est établi que toute personne inactive vit de prélèvements sur la production de biens ou la création de services des actifs.

La population active supporte donc, pour assurer la subsistance des personnes âgées inactives, sur le produit de son travail, un prélèvement important. Or, compte tenu des prévisions démographiques, la charge de ce prélèvement, en admettant que le niveau des ressources assurées aux vieillards reste constant, augmentera jusqu'en 1975. C'est seulement à partir de 1975-1980 que la proportion des parties prenantes sur les parties versantes actives se stabilisera au moins provisoirement au taux de 20 % environ.

Sur le plan économique, d'autre part, le vieillissement démographique exerce une influence certaine sur les structures professionnelles, l'équipement et les méthodes de travail, du moins dans les secteurs où les travailleurs vieillissants ou âgés sont employés en proportion relativement importante.

Enfin, politiquement et psychologiquement, le vieillissement se traduit par le conservatisme, l'attachement aux habitudes, le défaut de mobilité et l'inadaptation à l'évolution du monde actuel.



Pierre Laroque (1907-1997)

Habituellement présenté, avec le ministre communiste Ambroise Croizat, comme le « père » de la Sécurité sociale, Pierre Laroque est un éminent membre du Conseil d'État. Figure du système français de protection sociale, il compte, parmi ses multiples contributions, le « rapport Laroque » sur la vieillesse, dont le titre exact est *Politique de la vieillesse* (1962). Ce texte, demandé par le Premier ministre, représente un tournant majeur dans les orientations en faveur des personnes âgées.

Les données générales du problème de la vieillesse

Poser le problème de la vieillesse, en France, c'est essentiellement rechercher quelle place peut et doit être faite aux personnes âgées dans la société française d'aujourd'hui et, plus encore, dans celle de demain. C'est donc étudier dans quelle mesure et par quels procédés, devront – dans les vingt années à venir – être assurées les conditions d'existence de la population âgée, tant en ce qui concerne l'emploi de celles des personnes âgées aptes à exercer une

activité professionnelle et désireuse de se maintenir en activité, qu'en ce qui concerne les revenus qui doivent être assurés aux vieillards, leur logement et l'aide que, sous toutes ses formes, la collectivité doit leur apporter.

1. Les données de ce problème sont complexes; elles ne peuvent être ramenées à des éléments constants, valables pour des catégories nettement déterminées de la population âgée. En effet, l'expression « personnes âgées » recouvre elle-même une réalité disparate, qui ne correspond à aucune notion moyenne.

Du point de vue de l'emploi, par exemple, on sera conduit à constater que les manifestations physiologiques et psychiques du vieillissement apparaissent souvent dès l'âge de 45 à 50 ans et n'ont pas seulement des conséquences importantes dans les conditions d'exercice de l'activité professionnelle (nature des emplois occupés, rendement, absentéisme, rémunération), mais sont à l'origine des difficultés d'embauchage et de reclassement que rencontrent les travailleurs « vieillissants ». De même, au regard de l'action sociale qui doit être dispensée au profit de la population âgée, l'âge chronologique ne constitue pas un critère valable, mais bien plutôt le degré de validité, l'état psychologique, l'aptitude ou l'inaptitude à mener une vie relativement indépendante. Ces données individuelles du vieillissement déterminent seules la forme d'intervention adaptée à chacun, du point de vue du logement, de l'aide à domicile, du placement en collectivité.

Non seulement le vieillissement se manifeste de manière différente d'un individu à l'autre, mais la condition des personnes âgées varie également en fonction du milieu social auquel elles appartiennent: rural ou urbain, provincial ou parisien, salarié ou travailleur indépendant.

Enfin, la société française est mouvante: les migrations intérieures, l'apport de l'immigration, le progrès technique et l'évolution économique impliquent une transformation continue de la communauté nationale.

2. En second lieu, ces problèmes ne peuvent être isolés de ceux qui se posent à l'ensemble de la population. Il est essentiel, en effet, de maintenir les personnes âgées dans la société, en contact avec les autres générations, et d'éviter également toute rupture brutale dans leurs conditions de vie.

Cela est vrai tout d'abord au regard de l'activité professionnelle. Gérontologues et sociologues sont d'accord pour affirmer que l'inaction soudainement imposée à un individu qui a régulièrement travaillé pendant la plus grande partie de sa vie et n'a pas d'activité professionnelle est généralement un facteur défavorable. Plus encore, dans la vie sociale, la rupture du vieillard avec son environnement habituel, le changement de résidence et de logement - s'il survient trop tard -, l'éloignement de ses relations constituent autant de facteurs d'aggravation du vieillissement.

Maintenir les personnes âgées dans la société

Compte tenu de ces deux facteurs essentiels, le problème de la vieillesse est dominé par la nécessité de concilier, d'une part, l'adaptation du milieu et des conditions d'existence à l'état physique et psychique des personnes âgées et, d'autre part, leur maintien dans la société, en excluant toute ségrégation.

Le vieillissement n'est pas seulement différencié d'un individu à l'autre. Chez une même personne, il affecte plus ou moins rapidement, et profondément, les aptitudes physiques et intellectuelles et se traduit par leur transformation progressive. Corrélativement, les besoins de l'individu évoluent avec l'âge, et les conditions d'existence qui lui sont faites devraient simultanément évoluer pour être, à tout moment, adaptées, autant qu'il est possible, aux besoins et aux capacités de l'intéressé.

Certes, une telle adaptation peut, dans certaines conditions, s'opérer naturellement et spontanément. C'est le cas dans les sociétés patriarcales, où la cohésion familiale est demeurée intacte, et où la place et la fonction de chaque membre du groupe familial sont, à tout instant, déterminées par son âge et ses aptitudes, non seulement en raison des exigences de la vie commune, mais conformément aussi à la tradition.

Ainsi rencontre-t-on encore certains exemples de telles communautés, dans les campagnes; les problèmes d'emploi, de revenu, d'insertion dans la vie quotidienne des personnes âgées y trouvent leur solution, sans intervention extérieure.

Mais un tel état de choses devient exceptionnel. Dans la société contemporaine, et surtout en milieu industriel et urbain, les conditions de la vie professionnelle, du logement, l'éclatement ou, à tout le moins, le relâchement des liens familiaux entre générations successives ont rendu nécessaire la recherche de solutions adaptées aux besoins spécifiques des personnes âgées, qui ne peuvent plus trouver leur satisfaction dans un cadre de vie traditionnel.

L'intervention des pouvoirs publics dans le domaine de la vieillesse est devenue, dans ces conditions, indispensable; elle doit s'étendre à tous les aspects de la vie des personnes âgées, et implique, comme nécessaire préalable, qu'une analyse exacte et précise de leurs besoins propres soit faite et, en premier lieu, celle des activités qui leur conviennent.

L'emploi des personnes âgées

On pourrait penser que le problème de l'emploi des personnes âgées ne se pose pas, puisque cette catégorie de la population est - ou devrait être - inactive. Et cependant, quelle que soit la conclusion à laquelle conduira l'examen de cette question, une première approche permet déjà de constater qu'une fraction importante de gens âgés de 65 ans et plus exerce une activité professionnelle, participe à la production des biens ou à la création des services. Ce fait, qui n'est point particulier à notre pays, ne procède pas seulement de l'insuffisance, à beaucoup d'égards regrettable, des revenus dont disposent les personnes âgées et notamment du niveau moyen des pensions

de retraite, plus encore des allocations de vieillesse non contributives. Il n'est pas non plus la résultante d'une pénurie de main-d'œuvre telle que la prolongation de la vie active ne se heurte pas - en l'état actuel des choses - à une impossibilité économique.

La vérité est que l'exercice d'une activité, l'occupation d'un emploi demeurent, dans bien des cas, un facteur d'équilibre physique et psychologique pour ces personnes.

Aussi serait-il, du point de vue de la collectivité, peu raisonnable de se priver de l'apport que les travailleurs âgés peuvent fournir à l'économie nationale, alors que les progrès de la médecine et de l'hygiène permettent aux hommes de conserver, plus longtemps qu'autrefois, la majeure partie de leurs aptitudes et que, socialement et humainement, il serait déplorable de condamner à une inactivité déprimante, au sentiment d'inutilité et au repliement sur soi-même qui en résulteraient, des individus encore en possession de leurs moyens.

Certes, il ne saurait être question ni de dénier aux travailleurs le droit de prendre une retraite méritée, après une vie de labeur, ni par conséquent d'obliger, voire d'inciter par une pression quelconque les personnes âgées à se maintenir en activité au-delà d'une limite convenable - et d'ailleurs variable selon les individus. De même ne peut-on s'engager dans la voie d'une prolongation de la vie active et du maintien des vieux au travail sans mesurer les risques qu'une telle option ferait peser sur la promotion des jeunes.

Mais, dans la mesure où, d'une part, la participation à l'activité des gens âgés qui le souhaitent présente un intérêt pour la société où les conditions économiques sont telles que l'emploi des personnes âgées ne limite nullement l'entrée des jeunes gens dans la vie active et ne risque en rien d'engendrer un chômage et, ainsi, est non seulement possible mais rentable; dans la mesure où, d'autre part, l'augmentation de la durée de la vie professionnelle permettra d'alléger les charges financières de la vieillesse que l'évolution démographique va inéluctablement accroître, on ne peut, a priori, écarter la solution qui consiste à éliminer les obstacles, de fait et de droit, matériels et psychologiques, qui, en l'état actuel, tendent à décourager les gens âgés et leur rendent impossible, dans de nombreux cas, l'exercice d'un « droit au travail » dont beaucoup voudraient continuer à user, pour autant qu'ils s'y sentent encore aptes.

Encore faut-il, dès maintenant, préciser que les activités exercées par les personnes âgées doivent correspondre à leurs aptitudes, physiques et intellectuelles, et que l'étude à entreprendre, sur le plan de l'emploi, doit tendre essentiellement à rechercher les moyens, d'une part, d'éviter ou, en tout cas, de retarder l'appa-

rition des difficultés dues au vieillissement et, d'autre part, de faciliter l'adaptation constante de l'homme à l'emploi, ce qui implique la recherche d'une répartition rationnelle des tâches entre groupes d'âge, en fonction des possibilités de chacun.

Cet objectif touche à tous les domaines de la politique de l'emploi, qui se trouve ainsi globalement mise en cause puisqu'il impose, au-delà de l'adaptation des conditions de travail propres aux gens âgés, l'étude des types d'emplois susceptibles de convenir à leurs aptitudes, la révision de la formation et du perfectionnement professionnels, la recherche de débouchés pour les travailleurs vieillissants, c'est-à-dire la mise en œuvre de mécanismes de conseils professionnels, d'orientation et de reclassement.

La nécessité de retraites suffisantes

Il est, en second lieu, essentiel de permettre aux personnes âgées de satisfaire, dans les meilleures conditions possibles, les besoins qui leur sont propres et, pour cela, de leur assurer des ressources suffisantes et notamment des revenus suppléant - ou complétant, le cas échéant - les revenus professionnels. Que ces ressources proviennent de l'épargne, d'un effort collectif de solidarité professionnelle ou interprofessionnelle, ou bien de la solidarité nationale à l'égard des vieillards, il convient d'en adapter le niveau aux exigences de leur situation.

L'âge entraîne généralement une diminution des revenus. Il est à l'évidence très difficile, voire impossible dans la plupart des cas, de maintenir aux personnes âgées le niveau de ressources dont elles disposaient pendant la période de leur pleine activité. Il convient, toutefois, d'éviter que les réductions de revenus liées au vieillissement n'aient pour conséquence de bouleverser radicalement les conditions d'existence des intéressés.

Les pensions de vieillesse, revenus de substitution, doivent tendre à assurer aux retraités un niveau de vie en rapport avec celui dont ils bénéficieraient avant la cessation de leur activité.

À cet égard, si plus de 80 % des Français âgés de 65 ans et plus bénéficient de pensions de retraite, notre législation, conçue au gré des circonstances, fractionnée entre une multiplicité de régimes professionnels, a pour résultat de comporter, entre catégories sociales, des inégalités injustifiées.

Si la plupart des régimes dits « spéciaux », maintenus en vigueur en 1945 pour préserver des droits acquis, assurent à leurs bénéficiaires des avantages souvent substantiels, la masse la plus importante des anciens salariés, relevant du régime dit « général », est beaucoup moins favorisée, encore que la création, par voie conventionnelle, de nombreux régimes com-

plémentaires ait apporté une amélioration notable en superposant aux pensions du régime général des prestations parfois importantes. D'autre part, il existe, même parmi les personnes âgées affiliées à un régime de retraites contributives, un grand nombre de travailleurs qui, n'ayant pas suffisamment cotisé, perçoivent des pensions d'un taux particulièrement faible. Enfin, celles des personnes âgées qui, n'ayant pas bénéficié d'un régime de retraite, relèvent de l'aide sociale se trouvent dans une situation encore plus défavorisée.

Certes, ni le régime général de l'assurance vieillesse ni les régimes de non-salariés n'ont encore atteint leur plein, et le niveau moyen des pensions est appelé à s'élever progressivement dans les années qui viennent. Il reste que le minimum assuré actuellement aux vieillards par le jeu de diverses allocations non contributives – d'ailleurs trop diversifiées, régies par des législations inutilement complexes et soumises à des procédures trop lourdes – est manifestement insuffisant.

Le problème des retraites doit donc être réexaminé dans son ensemble, dans une perspective non point d'unification systématique, qui se heurterait à l'opposition des particularismes professionnels et dont l'expérience, en certains pays étrangers, a montré les inconvénients, mais d'harmonisation progressive, notamment des conditions de liquidation et des procédés de calcul des pensions.

D'autre part, et à plus court terme, il est essentiel de garantir aux vieillards les plus démunis de ressources un minimum de base qui permette de leur assurer des conditions d'existence décentes.

Des services adaptés et intégrés

Il n'est pas moins nécessaire de mettre à la disposition des personnes âgées, que ce soit dans le domaine du logement, dans celui de l'action sociale, dans l'organisation médicale et hospitalière, un ensemble coordonné de moyens et de services adaptés à leurs besoins et mis en œuvre en fonction des perspectives de l'évolution démographique et d'une politique à vues lointaines.

À cet égard, il convient de se garder de la tentation de trouver à ce problème la solution de facilité qui consisterait à isoler les personnes âgées dans un milieu entièrement autonome, dans lequel les intéressés trouveraient plus aisément la satisfaction de leurs besoins propres. La maison de retraite, le village des vieux peuvent apparaître, au premier abord, comme la solution idéale et, sans doute, la moins onéreuse, tant il est vrai qu'elle permet d'assurer des conditions de vie adaptées, avec le maximum de confort, à des vieillards groupés en communauté. Le risque de se laisser gagner par cette orientation

est d'autant plus grand qu'elle permet d'apaiser les scrupules de conscience de ceux qui, tout en souhaitant que les personnes âgées jouissent de conditions d'existence satisfaisantes, sont peu soucieux de se voir indirectement rappeler leur devoir à l'égard des vieux par la présence de ceux-ci dans leur environnement quotidien.

Au surplus, la solution de ségrégation rejoint la tendance même des personnes âgées à se replier sur elles-mêmes, à renoncer progressivement à tout effort de contact avec l'extérieur; elle a donc de bonnes chances d'accélérer leur vieillissement, psychologique tout au moins.

Il importe donc de réagir avec vigueur contre cette solution, aussi bien dans l'intérêt des personnes âgées que dans celui de la société, qui a besoin d'un équilibre entre le dynamisme des jeunes et l'expérience des anciens.

Certes, il ne faut pas dissimuler que le placement collectif de certains vieillards, physiquement ou psychologiquement incapables de mener une vie indépendante, continuera de s'imposer. Du moins convient-il de faire en sorte que, tant sur le plan de l'équipement que sur celui de l'organisation de la vie quotidienne, les organismes chargés de les accueillir soient adaptés à leur état et qu'y soit ménagée la possibilité, pour les vieillards ainsi placés, de garder le plus de contacts possible avec l'extérieur.

Mais cette solution doit demeurer exceptionnelle. L'accent doit être mis, par priorité, sur la nécessité d'intégrer les personnes âgées dans la société, tout en leur fournissant les moyens de continuer, le plus longtemps possible, à mener une vie indépendante par la construction de logements adaptés, par la généralisation de l'aide-ménagère à domicile, par la création des services sociaux de toute nature qui leur sont nécessaires, par l'organisation de leur occupation et de leurs loisirs.

Ainsi, tout en évitant de faire naître chez les vieillards un sentiment de dépendance, pourra-t-on respecter le besoin qu'ils éprouvent de conserver leur place dans une société normale, d'être mêlés constamment à des adultes et à des enfants.

Ces données fondamentales commandent toute politique de la vieillesse. Celle-ci doit tendre à une adaptation sans ségrégation. Il est même préférable de renoncer à une adaptation trop parfaite si elle ne peut être réalisée qu'au prix d'un isolement des personnes âgées. C'est dire que la politique de la vieillesse ne se suffit pas à elle-même. Elle n'est et ne peut être qu'un aspect d'une politique plus large, tendant à assurer un aménagement harmonieux de l'ensemble de la société, en vue de permettre à chacun d'occuper, à

tout moment, la place qui lui assure l'épanouissement le plus complet de sa personnalité, dans son intérêt propre comme dans l'intérêt de la communauté elle-même, compte tenu tant de l'âge que des autres éléments qui déterminent cette personnalité.

[...]

Une vieillesse qui ne doit plus être sacrifiée

La population âgée a été, dans une large mesure, sacrifiée par la politique sociale française des quinze dernières années [rappelons à nouveau que nous sommes au début des années 1960]. La priorité donnée au cours de cette période à l'encouragement de la natalité, à la politique de la famille et de l'enfance, était à coup sûr légitime, car le redressement de notre démographie était la condition de l'expansion économique, et il eût été vain de vouloir améliorer le sort des vieux sans développer la population active, la production nationale, et, par là, les revenus à répartir.

Mais il est un moment où la misère et les souffrances de la population âgée ne sont plus supportables, ne sont plus dignes d'un pays civilisé. C'est un fait qu'une masse importante de personnes âgées ont des ressources insuffisantes pour s'assurer des condi-

tions matérielles d'existence décentes et vivent dans des conditions psychologiques et morales déplorable, dans un état d'isolement et d'abandon générateur d'une détresse psychique plus grave encore que la détresse matérielle. Si l'insuffisance de l'effort accompli au profit de ce groupe social peut s'expliquer par la nécessité de favoriser les jeunes, elle ne saurait en tout cas justifier l'absence de toute politique de la vieillesse au cours de la dernière période.

Ce n'est pas à dire, certes, que rien n'a été fait au profit des personnes âgées. Bien au contraire, l'analyse des initiatives publiques et privées en faveur de celles-ci révèle une multitude de mesures ou de réalisations dans les domaines les plus divers, au niveau local, régional ou national. Peu de pays sans doute comptent autant de régimes de retraite légaux ou conventionnels; les hospices sont nombreux et accueillent une fraction non négligeable des vieillards les plus déshérités; c'est peut-être dans le domaine de l'aide aux personnes âgées que les administrations municipales et les œuvres privées font l'effort le plus grand. Mais ces initiatives, prises en ordre dispersé, au gré des pressions des uns, de la générosité des autres, laissant subsister trop de lacunes, consacrent aussi trop d'inégalités choquantes. Elles n'ont pas suffi à supprimer ou à éviter les injustices et les souffrances qui se font sans cesse plus criantes. ●

Clémence Guillermain

Ingénieur et philosophe des sciences, auteur de *Le vieillissement n'est pas une maladie* (PUF, 2025).

Une science : la biologie du vieillissement

Discipline scientifique d'importance, la biologie du vieillissement ne dispose pas d'une définition indiscutée de son objet, qui pourtant nous concerne tous. Différentes théories se complètent afin de mieux saisir le vieillissement en tant que processus biologique et en tant qu'expérience. Se profile cependant le risque, avec ce style de pensée, de trop assimiler le fait de vieillir à une pathologie.

La notion de « vieillissement » se situe à l'interface entre plusieurs domaines et au croisement de diverses approches : la médecine et la biologie, d'une part, pour lesquelles « le vieillissement » du corps, des tissus et des organes est un objet d'étude à part entière ; les sciences humaines et sociales, d'autre part, qui éclairent l'expérience humaine, individuelle et collective, du phénomène.

Toutes ces dimensions méritent d'être prises en compte. Pourtant, un examen des articles de presse et des rapports gouvernementaux récents publiés sur le thème du vieillissement montre qu'aujourd'hui, en France, la biologie fondamentale a plutôt tendance à être écartée des échanges, des débats et des réflexions collectives sur le sujet. Plusieurs auteurs dénoncent par ailleurs une forme de « (bio)médicalisation » du vieillissement par la société actuelle. Pourtant, la biologie du vieillissement apporte des éléments de connaissance ainsi qu'une perspective originale qui méritent d'être examinés avec soin.

Comment la biologie définit-elle le vieillissement ?

Étonnamment, un premier examen de la littérature scientifique publiée sur le sujet montre qu'à ce jour, en biologie, il n'existe pas de définition unique ni consensuelle du « vieillissement ». Les chercheurs s'accordent généralement sur le fait qu'il s'agit d'un phénomène complexe et hétérogène, qui se manifeste de multiples manières et à toutes les échelles d'étude (moléculaire, cellulaire, tissulaire, organique, etc.).

En outre, la notion de « vieillissement » n'est pas toujours clairement distinguée d'autres notions connexes, dont les significations, bien que relative-

ment proches, ne sont pas interchangeables : « sénescence », « vieillesse », ou encore « fin de vie ».

En particulier, vieillissement n'est pas vieillesse. La vieillesse est une période de la vie qui s'oppose traditionnellement à l'enfance et à la jeunesse et se distingue de l'âge mûr. Elle est donc avant tout une phase de l'existence, délimitée par une borne inférieure, un « seuil », considéré comme son point de départ, qui est l'âge d'entrée dans celle-ci et qui varie selon les époques et selon le contexte social. Ainsi, Montaigne se disait vieux à l'âge de 47 ans, quand Aristote faisait commencer la vieillesse à 50 ans, Hippocrate à 56 et saint Augustin à 60. Aujourd'hui, dans les pays développés, il est de plus en plus difficile d'assimiler le début de la vieillesse à l'âge du départ à la retraite, peu après 60 ans.

Quant au terme de « sénescence », très utilisé en biologie cellulaire, il renvoie principalement aux manifestations délétères du vieillissement et suppose une augmentation de la mortalité avec l'avancée en âge. Il permet de dire de certaines espèces qu'elles sont « non sénescentes », car, bien qu'elles « vieillissent » d'une certaine manière, leur mortalité reste constante, voire décroît avec le temps.

Au-delà d'une définition imprécise, voire absente, la biologie du vieillissement se caractérise aujourd'hui par une absence presque totale et quasi systématique de consensus parmi les chercheurs, y compris sur les aspects les plus fondamentaux du phénomène. Parmi les zones de désaccord, certaines sont pourtant essentielles à la compréhension du vieillissement : quelle est la nature de ce phénomène ? Quand commence-t-il ? Est-il programmé par la génétique, quantifiable, guérissable, évitable ? Pourquoi certaines espèces ne vieillissent-elles pas, ou peu ?

Face à cette absence de consensus, diverses entreprises de clarification conceptuelle ont été menées en philosophie des sciences, afin notamment de tenter d'élaborer une définition unique et consensuelle du phénomène, de préciser la distinction entre vieillissement et maladies liées à l'âge, ou encore d'estimer la part « programmée » du vieillissement.

Quelles sont les grandes théories biologiques du vieillissement ?

Depuis la publication d'un célèbre article par le biologiste de l'évolution Ernst Mayr (1904-2005), en 1961, on distingue généralement la *biologie fonctionnaliste*, dite « des causes prochaines » (qui cherche à répondre à la question « comment ? ») de la *biologie évolutionniste* ou « des causes ultimes » (qui insiste sur le « pourquoi ? »).

Cette distinction se retrouve en biologie du vieillissement : les approches fonctionnalistes, d'une part, cherchent à expliquer *comment* un organisme vieillit, par quels mécanismes sous-jacents. Elles reposent le plus souvent sur l'hypothèse d'un « programme » de vieillissement, inscrit dans le génome des individus dès la conception. Les approches évolutionnistes, d'autre part, s'efforcent de comprendre *pourquoi* les organismes vieillissent, c'est-à-dire principalement pourquoi un tel phénomène a pu être soigneusement conservé par la sélection naturelle alors qu'il ne confère aucun avantage reproductif.

Sur le versant évolutionniste, trois grandes explications ou « théories évolutionnistes » du vieillissement ont été élaborées à partir du milieu des années 1950.

- La théorie de l'accumulation de mutations de Peter Medawar (1915-1987), selon laquelle le vieillissement serait causé par une accumulation de mutations aux effets délétères, qui ne se manifesteraient qu'à un âge avancé. Ces effets tardifs expliqueraient qu'elles n'aient pas été éliminées par la sélection naturelle.
- La théorie de la pléiotropie antagoniste de George Williams (1926-2010), qui postule l'existence de gènes, mutations ou allèles à effets dits « antagonistes ». Ceux-ci conféreraient un avantage reproductif à un âge jeune, mais auraient des effets délétères à un âge plus avancé, après la période de reproduction.
- La théorie dite du « soma jetable » de Thomas Kirkwood (né en 1951), selon laquelle chaque organisme disposerait d'une quantité d'énergie limitée,

qu'il pourrait allouer préférentiellement à sa survie, à la reproduction ou à l'entretien de son organisme (son « soma »), au détriment des deux autres. Elle postule ainsi l'existence d'un équilibre entre croissance, reproduction et métabolisme, qui expliquerait la dégradation des organismes avec le temps.

Ces trois grandes explications évolutionnistes du vieillissement se développent et coexistent jusqu'à la fin des années 1970, sans être nécessairement en compétition les unes avec les autres : chacune présente en effet ses forces et ses faiblesses. À ce jour, elles continuent d'influencer la biologie du vieillissement.

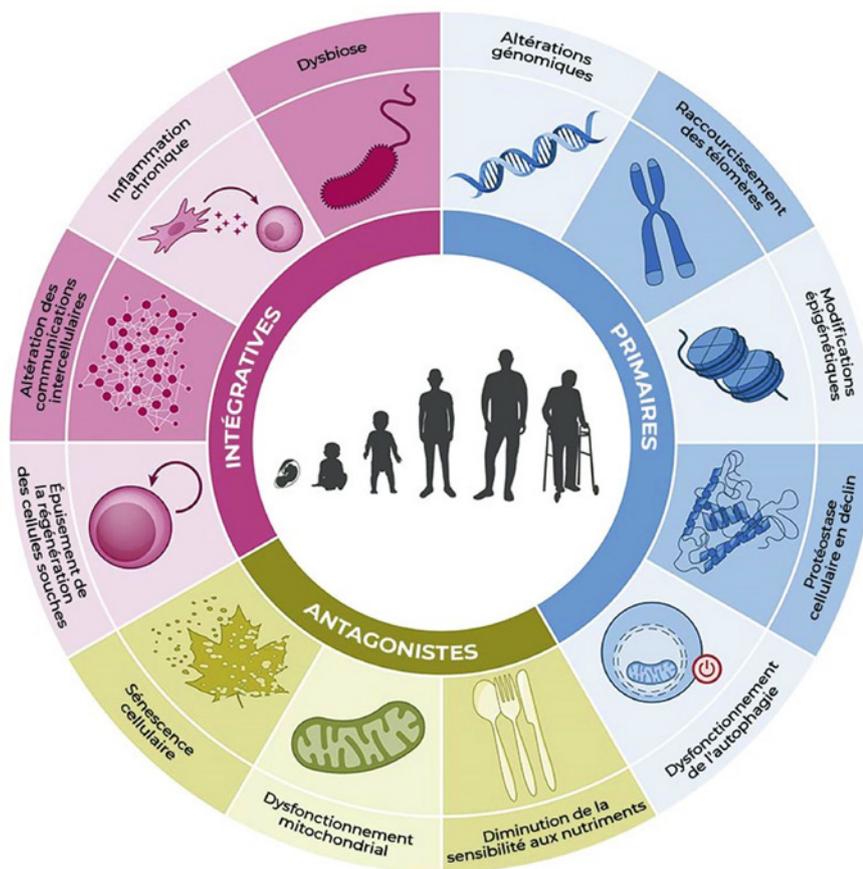
Sur le versant fonctionnaliste, les théories biologiques du vieillissement sont beaucoup plus nombreuses, et il existe différentes manières de les classifier ou de les hiérarchiser. On distingue généralement deux grandes catégories.

- D'une part, les théories du vieillissement dit « programmé », qui reposent sur l'hypothèse que celui-ci se déroule selon un plan, inscrit dans les gènes de l'individu. La notion de « vieillissement programmé » est alors étroitement associée à l'existence de « gènes régulateurs », dont l'expression modulerait le vieillissement.
- D'autre part, les théories du vieillissement « par accumulation de dommages ou d'erreurs », qui mettent davantage l'accent sur le rôle de l'environnement et la dimension stochastique des agressions environnementales. Celles-ci induiraient progressivement des dommages à tous les niveaux et causeraient ainsi l'ensemble des manifestations associées au vieillissement.

À ce jour, aucune de ces théories fonctionnalistes du vieillissement ne s'est révélée suffisamment satisfaisante pour supplanter toutes les autres ; celles-ci semblent davantage se compléter, avec des éléments de redondance.

En biologie du vieillissement, l'approche fonctionnaliste est dominante depuis le début des années 1980, alors que se popularise l'utilisation d'animaux modèles (vers, souris, drosophiles, etc.). Il s'agit désormais de mettre en évidence les mécanismes associés au vieillissement, suivant une approche essentiellement analytique, mécanistique et réductionniste. Une publication de référence énumère ainsi douze mécanismes caractéristiques du vieillissement, représentés dans la figure ci-contre.

Les 12 marques du vieillissement



Publiés en 2013 et en 2023, deux articles successifs du professeur de biologie moléculaire Carlos López-Otin et de son équipe identifient neuf puis douze mécanismes caractéristiques du vieillissement.

À quoi ressemble la biologie du vieillissement aujourd'hui ?

La biologie du vieillissement est un domaine particulièrement complexe, varié, morcelé, qui véhicule de nombreuses théories et s'appuie sur des hypothèses et des postulats divers et parfois contradictoires, souvent discutés, voire controversés. Elle possède néanmoins quelques grandes caractéristiques qui méritent d'être soulignées.

La biologie du vieillissement est d'abord marquée par une forme de « pathologisation » du phénomène, qui se traduit de plusieurs manières. Ainsi, la plupart des articles publiés dans ce domaine mobilisent de manière récurrente le vocabulaire habituellement employé pour décrire une situation pathologique : il

est question de « dérégulations », d'« altérations », de « dysfonctionnements » ou de « dommages » liés à l'âge. Certains articles explorent également l'existence d'un parallèle, réel ou supposé, entre le vieillissement et certaines maladies liées à l'âge (cancers, maladies neurodégénératives, etc.). Cette « pathologisation » du vieillissement colore les hypothèses et théories qui circulent dans ce domaine. En un sens, elle révèle une forme d'« âgisme » de la part de la biologie actuelle.

En outre, la biologie du vieillissement est marquée par le retour d'anciennes idées, théories ou croyances, qui structurent et orientent la recherche actuelle. Par exemple, les biologistes savent avec certitude qu'une modification de l'alimentation peut influencer le vieillissement et la longévité chez de

nombreuses espèces. De fait, la « restriction calorique » (diminution de la prise alimentaire sans malnutrition) est à ce jour la seule intervention non génétique connue capable d'allonger la durée de vie et de retarder l'apparition de maladies liées à l'âge. Or, cette hypothèse d'un lien entre vieillissement et alimentation n'est pas nouvelle: elle remonte au moins à l'Antiquité, notamment à la philosophie de Platon. La persistance de ces anciennes théories ou croyances mérite d'être questionnée: témoigne-t-elle d'une certaine compréhension, plus intuitive, du vieillissement? Permet-elle de rendre compte de certains aspects du vieillissement que le discours et la méthode scientifiques actuels peinent à décrire?

Enfin, et plus généralement, la biologie du vieillissement est influencée par nos conceptions et représentations du phénomène, qu'elles soient individuelles ou collectives, positives ou négatives. De fait, elle est souvent très anthropocentrée. En témoignent une série de biais observables à différents niveaux: dans la sélection des zones de l'organisme examinées, dans le choix des phénomènes étudiés, dans celui des espèces jugées dignes d'intérêt. Ainsi, on dispose désormais de données de haute qualité sur le vieillissement de centaines d'espèces de mammifères et d'oiseaux. À l'inverse, le vieillissement des invertébrés est beaucoup moins étudié, et certaines catégories d'espèces sont nettement laissées de côté (algues, champignons, bactéries).

S'il est difficile d'identifier et de caractériser *une* biologie du vieillissement contemporaine, il importe toutefois de la distinguer d'autres domaines ou disciplines qui s'intéressent au même phénomène, mais avec lesquels elle ne peut ni ne doit être confondue: biogérontologie, gériatrie, biologie de la longévité.

Surtout, la biologie du vieillissement doit être distinguée de la médecine dite « anti-âge », qui s'est massivement développée aux États-Unis depuis les années 1980, où elle dispose désormais d'un soutien et de financements considérables. Celle-ci est aujourd'hui un acteur essentiel de la recherche sur le vieillissement. Mais là où la biologie veut comprendre et expliciter les mécanismes associés au vieillissement, la médecine anti-âge possède une forte dimension interventionniste: son objectif est de proposer des solutions concrètes et efficaces pour lutter contre le vieillissement. Ainsi, l'avancée de la connaissance scientifique n'importe que dans la mesure où elle permet de mettre au point de nouvelles stratégies thérapeutiques anti-vieillessement.

Pourquoi tenir compte de la perspective biologique sur le vieillissement ?

S'il est vrai que le terme de *vieillessement* sert à décrire une expérience subjective et existentielle,

vécue et perçue par un individu et par ses proches, il désigne aussi et peut-être avant tout un phénomène physiologique, corporel et incorporé. Ainsi, une meilleure prise en compte des éléments de connaissance produits et véhiculés par la biologie du vieillissement ne pourra qu'approfondir et enrichir notre compréhension du phénomène. En d'autres termes, il est aujourd'hui indispensable de « (re-)biologiser » notre compréhension du phénomène, c'est-à-dire de davantage tenir compte de sa dimension biologique.

Dans un premier temps, il s'agira d'identifier les principaux questionnements et les préoccupations majeures qui animent la société et qui alimentent les débats sur le sujet du vieillissement. Souvent, ceux-ci n'ont que peu ou pas de rapport direct avec la biologie. Dans un second temps, l'objectif sera de montrer que la biologie du vieillissement peut, sinon apporter des éléments de réponse concrets aux principaux questionnements, du moins nourrir la réflexion autour de certaines problématiques.

Par exemple, la biologie montre qu'il existe des différences biologiques interindividuelles face au vieillissement, qui peuvent être liées au sexe des individus, à leur milieu de vie ainsi qu'à différents facteurs environnementaux (régime alimentaire, exercice physique, température, microbes, interactions sociales, structure sociale). En outre, elle peut fournir des outils et des méthodes permettant de mesurer ou de quantifier certaines de ces différences, notamment *via* la détection de biomarqueurs associés au vieillissement. Ceux-ci permettent alors de distinguer des profils de vieillissement variés, et d'identifier les individus dont le vieillissement serait prématuré ou accéléré.

Plus généralement, il semble aujourd'hui indispensable d'ouvrir un espace de dialogue entre biologie du vieillissement et réflexion sociale et citoyenne sur le sujet, afin de mettre en regard ce que la biologie comprend du vieillissement et l'expérience vécue, individuelle ou collective, que nous avons de ce phénomène. Cette confrontation devrait permettre de faire évoluer le regard que les biologistes, et plus généralement la société, posent sur le vieillissement, avec au moins deux conséquences: d'une part, une recherche biologique mieux orientée, plus en accord avec les attentes des individus âgés; d'autre part, une meilleure connaissance du vieillissement, reposant à la fois sur une compréhension plus fine des phénomènes biologiques impliqués et sur une meilleure prise en compte de notre expérience. Bien entendu, cela ne sera possible qu'au moyen d'approches diverses et interdisciplinaires, particulièrement pertinentes pour appréhender un objet d'étude aussi complexe que le vieillissement. ●

Gilles Pison

Professeur émérite au Muséum national d'histoire naturelle, conseiller de la direction de l'Institut national d'études démographiques (INED), auteur de *Atlas de la population mondiale (Autrement, 2023)*

Vieillissement et perspectives de la population mondiale

Le vieillissement démographique affecte, avec une intensité variée, tous les pays du monde. Inquiétant les pays du Nord, cette dynamique sera beaucoup plus rapide dans ceux du Sud où n'existent pas de systèmes de retraite développés. Partout, les pyramides des âges se déforment, tandis que se recomposent les positions relatives des nations. Ainsi, la France, qui était il y a un siècle le plus vieux pays d'Europe, est en passe de devenir l'un des plus jeunes.

La population mondiale vieillit : la part des adultes et des personnes âgées augmente et celle des jeunes diminue. Ce phénomène est lié à l'allongement de la vie et à la diminution de la taille des familles (voir encadré 1). Il est inéluctable, à moins d'un retour à la famille nombreuse d'autrefois, inconcevable à long terme, car il

entraînerait une croissance démographique illimitée. Le vieillissement démographique touche toute la planète, mais il est plus ou moins avancé selon les pays. Dans ceux du Sud, il n'en est souvent qu'à ses débuts, mais il devrait prendre une grande importance dans les prochaines décennies. S'y déroulera-t-il comme dans les pays industrialisés du Nord ?

Le vieillissement démographique : définition et causes

On parle de vieillissement des populations, ou de vieillissement démographique, lorsque la proportion de personnes âgées augmente dans une population et que, en contrepartie, celle des jeunes diminue. Ce phénomène, qui concerne un groupe, est à distinguer du « vieillissement » tout court, propre à un individu, et qui se manifeste au fur et à mesure qu'il avance en âge.

Le vieillissement démographique est lié à la diminution de la fécondité et à l'allongement de la durée de vie, phénomènes que toutes les régions du monde ont connus ou sont en train de connaître. Dans le régime démographique qui prévalait autrefois, la fécondité était élevée – autour de six enfants en moyenne par femme – et la mortalité aussi. Il naissait beaucoup d'enfants, mais la majorité d'entre eux mourait avant d'atteindre l'âge adulte – 6 sur 10 n'atteignaient pas 20 ans dans la France du milieu du XVIII^e siècle. La mortalité a baissé depuis, grâce aux progrès de l'hygiène et de la médecine

et au développement économique, et les couples se sont mis à limiter les naissances. Ces changements, qui constituent la transition démographique, portent en germe un nouveau régime démographique, avec une fécondité basse – deux enfants en moyenne par femme dans la France du début du XXI^e siècle – et une mortalité également basse – moins d'un nouveau-né sur 100 meurt aujourd'hui avant l'âge de 20 ans. Dans les deux régimes démographiques, les naissances et les décès sont à peu près équilibrés et la population n'augmente pas ou que lentement. Les deux régimes se distinguent cependant par des répartitions par âges très différentes. Le régime ancien s'accompagnait d'une population très jeune, avec près de 44 % de la population ayant moins de 20 ans, et 6 % seulement 60 ans ou plus. Le nouveau régime démographique, à supposer qu'il perdure suffisamment longtemps, conduit à terme à une répartition par âge moins jeune (25 % de moins de 20 ans, et 25 % de 60 ans ou plus). Le vieillissement démographique peut cependant encore se poursuivre si la durée de vie continue de s'allonger. La pyramide des âges garde alors la même base, tout en gagnant en hauteur par l'ajout d'étages supplémentaires. Le vieillissement peut aussi s'accroître si la fécondité, au lieu de se stabiliser à deux enfants en moyenne par femme (le niveau qui assure le remplacement des générations à terme), diminue au-dessous de ce seuil. Les naissances sont alors, d'année en année, moins nombreuses, et la population, qui diminue, est encore plus âgée.

À noter que l'appellation de « pyramide des âges », qui s'explique par l'allure qu'ont longtemps eue ces graphiques, ne se justifie plus aujourd'hui. Son usage risque pourtant de se prolonger pour désigner des formes qu'il serait plus juste d'appeler « cylindre des âges », ou même « toupie » lorsque la base de la pyramide est rétrécie.

À l'origine du vieillissement : la transition démographique

Avant d'examiner l'état d'avancement du vieillissement démographique dans le monde, revenons sur le phénomène qui en est à l'origine, la transition démographique. L'humanité vit une révolution démographique : l'équilibre ancien, marqué par une forte fécondité et une forte mortalité, est remplacé par une situation nouvelle où une faible fécondité est associée à une faible mortalité. La transition démographique, comme s'appelle cette révolution des comportements et des modes de vie, a entraîné une multiplication du nombre des humains ainsi qu'un vieillissement de la population.

La population n'augmentait pas ou que très faiblement jusqu'il y a deux siècles, en raison d'un quasi-équilibre entre les naissances et les décès. De violentes crises de mortalité, au gré des épidémies et des famines, faisaient osciller la durée de vie moyenne entre 20 et 30 ans, en raison notamment d'une très forte mortalité infantile. Il fallait, pour équilibrer cette mortalité, une fécondité moyenne élevée, de l'ordre de 6 enfants par femme.

Cet équilibre a été rompu il y a un peu plus de deux siècles dans le monde occidental. Avec l'essor économique, les premiers progrès de l'hygiène et de

la médecine ainsi que la mise en place des grands États modernes, les épidémies et les famines disparaissent progressivement d'Europe et d'Amérique du Nord. La mortalité, notamment infantile, diminue. Les familles étant toujours aussi nombreuses, les naissances excèdent dorénavant les décès et la population s'accroît. Après une ou plusieurs générations, les adultes prennent conscience que la plupart des enfants échappent désormais à la mort. Les enfants deviennent par ailleurs une charge dès lors qu'il faut les envoyer à l'école jusqu'à un âge de plus en plus élevé. Avec la diffusion des idées des Lumières, qui prônent l'individualisme et la critique des contraintes religieuses, un nouveau comportement se répand à travers l'Europe et l'Amérique du Nord : la limitation volontaire des naissances. Le nombre d'enfants par femme diminue. Mais la mortalité poursuivant sa baisse, les naissances restent supérieures aux décès et la population continue d'augmenter. Ce n'est que dans les générations ultérieures que cette croissance se ralentit progressivement, lorsque le nombre de décès se stabilise et est rejoint par celui des naissances. La transition démographique, comme on appelle ces changements des conditions de vie et des comportements, est alors terminée. Dans l'équilibre théorique moderne, qui n'a été observé nulle part mais dont les pays devaient se rapprocher, du moins le pensait-on il y a encore quelques décennies, la fécondité serait proche de deux enfants par femme, et la durée de

vie moyenne égale ou supérieure à 70 ans. Les naissances égaleraient à peu près les décès.

Mais, alors que la transition démographique est achevée dans les pays du Nord, aucun nouvel équilibre ne se dessine. Contrairement à ce qu'avaient imaginé les démographes ayant modélisé la transition démographique il y a près d'un siècle, la fécondité, après avoir baissé, ne s'est nulle part stabilisée à deux enfants par femme mais a continué à baisser pour atteindre 1,6 enfant par femme en moyenne en Amérique du Nord en 2023 et 1,4 enfant en Europe [1].

La transition démographique du Sud

Cette histoire que les pays du Nord ont connue, les autres pays la vivent à leur tour, dans un contexte différent lié à un important décalage dans le temps. Leur population s'est accrue de façon plus rapide que celle de leurs prédécesseurs il y a plus d'un siècle. Des taux d'accroissement de l'ordre de 3 % par an (doublement en vingt-trois ans) ont été observés ou le sont encore, alors que dans l'Europe de 1880 à 1914, ceux qui restaient durablement de l'ordre de 1,5 % par an étaient exceptionnels.

La mortalité a déjà beaucoup baissé, y compris dans les pays les plus en retard. La fécondité a aussi baissé, tant spontanément que sous l'effet des progrès de l'éducation et des programmes de planification familiale. Elle se situe au-dessous du seuil de

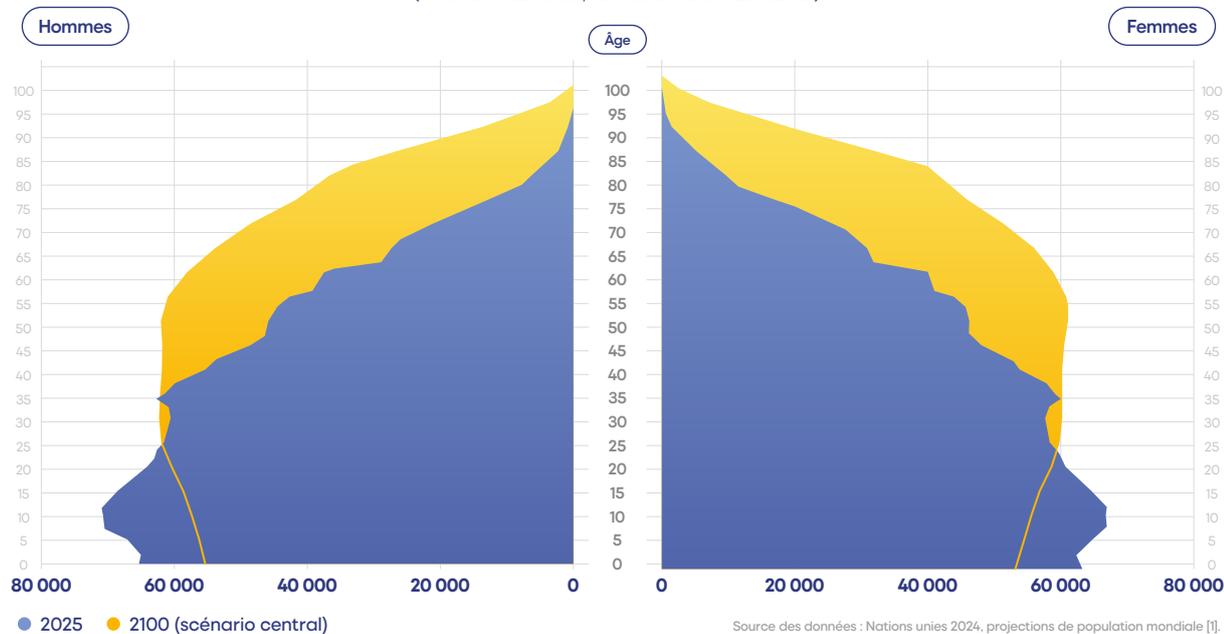
remplacement des générations en 2023 en Asie et en Amérique latine, y atteignant respectivement 1,9 et 1,8 enfant par femme. L'Afrique est le seul continent où elle est encore au-dessus (4,1 enfants par femme en 2023), mais elle y diminue également, sa baisse s'y étant amorcée plus tard. Dans leurs projections, les Nations unies prévoient que, d'ici à cinquante ans, la limitation des naissances sera répandue partout. Le nombre moyen d'enfants par femme serait alors universellement bas. Simultanément, la durée de vie moyenne atteindrait partout au moins 70 ans.

La croissance démographique mondiale devrait ralentir progressivement jusqu'à s'annuler avant la fin de ce siècle. En trois cents ans, de 1800 à 2100, la population mondiale sera passée de 1 milliard d'humains à 10 milliards. Et sa répartition par âges aura été profondément modifiée.

Le vieillissement démographique : un phénomène global mais plus ou moins avancé selon les pays

La pyramide des âges de la population mondiale devrait avoir en 2100 une base plus rétrécie qu'aujourd'hui et des effectifs d'adultes et de personnes âgées beaucoup plus importants (figure 1). Le nombre de personnes de 65 ans ou plus devrait presque tripler, tandis que la population totale n'augmenterait que d'un quart (passant de 8,2 à 10,2 milliards) et que celle des enfants de moins de 5 ans diminuerait de 15 %.

Figure 1 - Pyramide des âges de la population mondiale en 2025 et projection en 2100
(effectifs absolus, en milliers d'habitants)

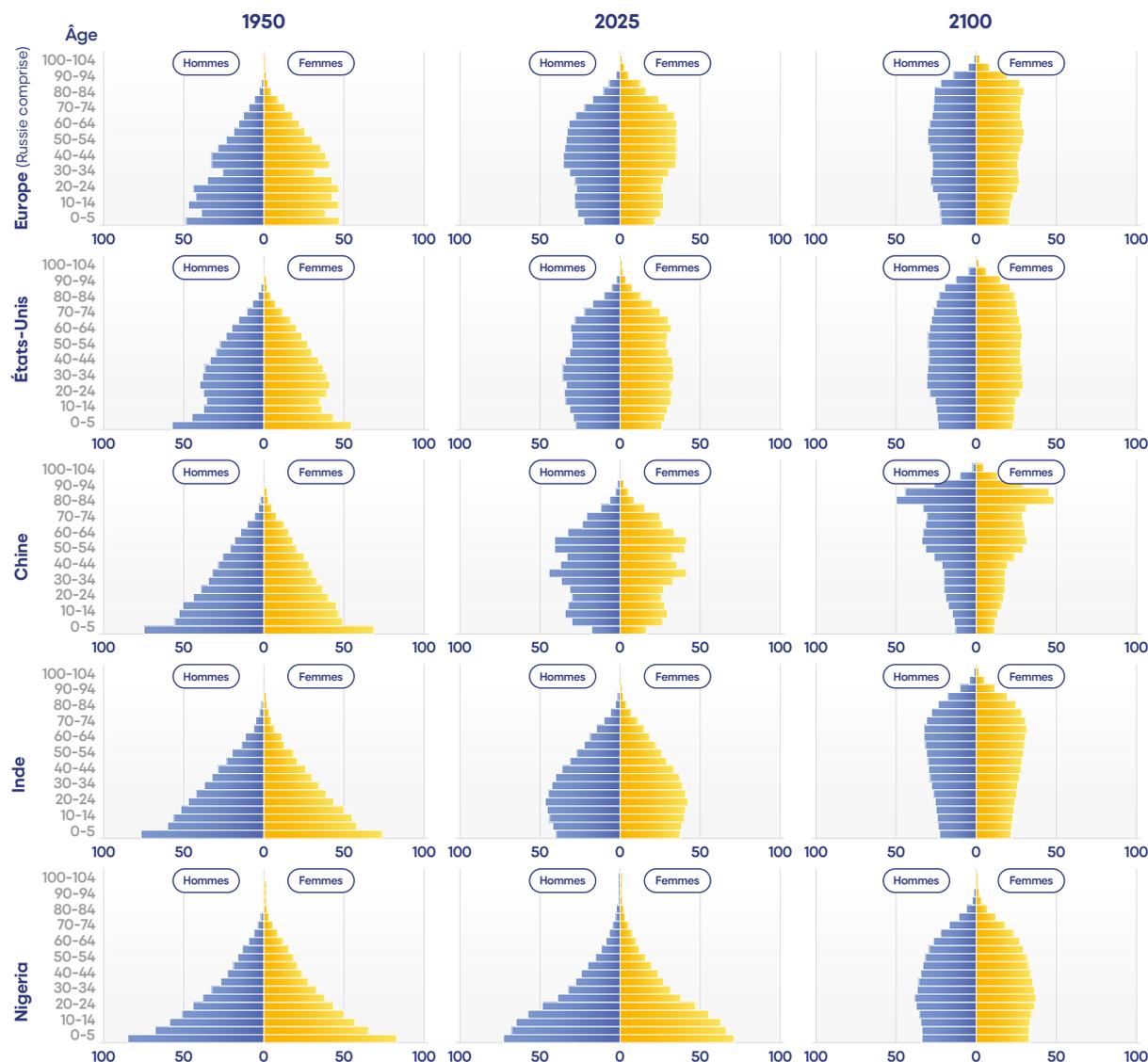


Source des données : Nations unies 2024, projections de population mondiale [1].

Le vieillissement démographique est plus ou moins avancé selon les continents ou les pays, en relation avec leur ancienneté dans la transition démographique. En Europe et aux États-Unis, qui ont été les premières régions du monde à s'engager dans la transition, le vieillissement est déjà bien entamé, comme l'illustre la forme de leur pyramide des âges, et il devrait se poursuivre dans les prochaines décennies (figure 2). En Chine, le vieillissement démographique est également bien engagé, et la pyramide est rétrécie à la base, les jeunes générations étant moins nom-

breuses que celles d'âge moyen. Mais le haut de la pyramide ne compte encore que peu de personnes âgées. En Inde, la pyramide se rétrécit à la base et les effectifs des jeunes générations commencent à diminuer. Le Nigeria a, lui, une pyramide des âges toujours en forme de pyramide, avec des générations de plus en plus nombreuses au fur et à mesure qu'on descend l'échelle des âges ; le vieillissement démographique y est encore à venir, mais ce pays va aussi connaître le phénomène prochainement, comme tous les autres en Afrique subsaharienne.

Figure 2 - Évolution de la pyramide des âges d'une sélection de pays ou de régions de 1950 à 2100
(Effectifs relatifs, pour 1000 habitants. La surface totale est la même d'une pyramide à l'autre).



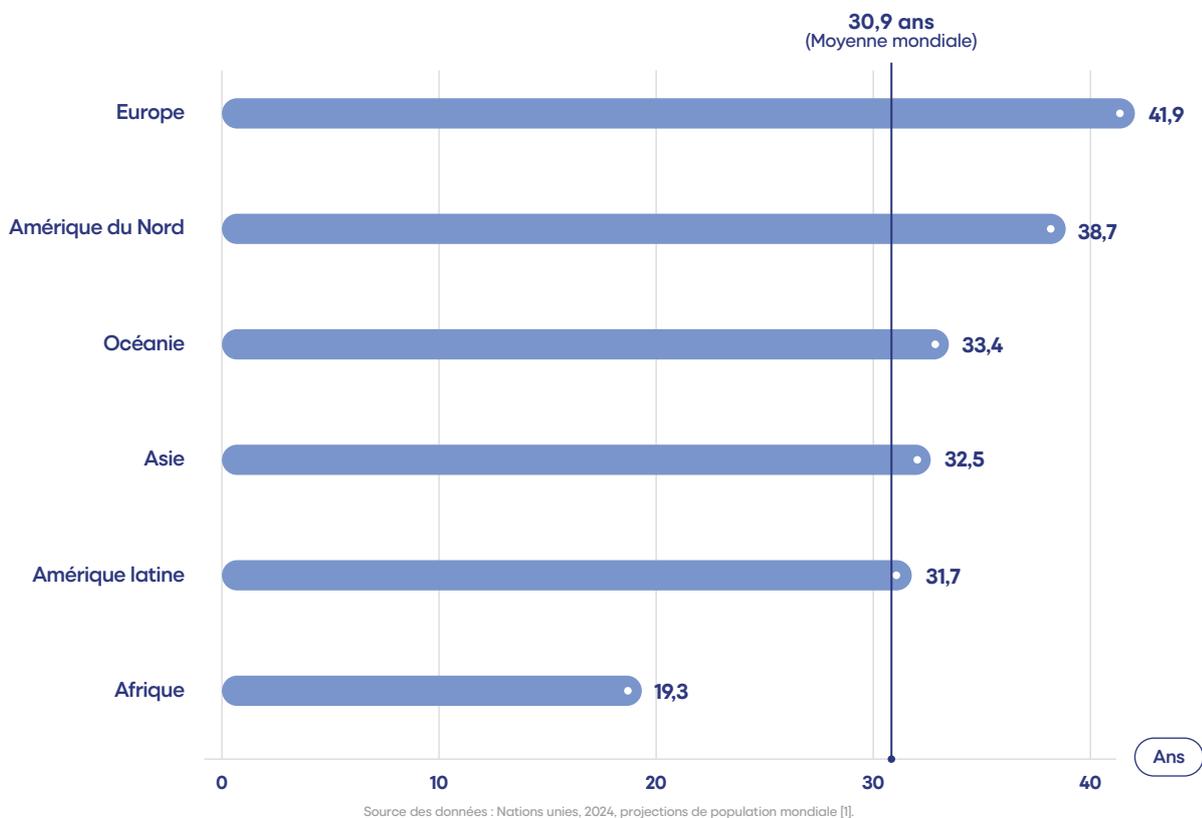
Source des données : Nations unies, 2024, projections de population mondiale (scénario central) [1].

L'âge médian : entre 15 et 50 ans selon les pays

Un indicateur du degré de vieillissement d'une population est son âge médian, âge qui divise la population en deux parties numériquement égales, l'une plus jeune, et l'autre plus âgée. D'après les Nations

unies, il est de 31 ans à l'échelle mondiale en 2025 [1], ce qui signifie qu'une personne de cet âge a la moitié de l'humanité plus jeune qu'elle, et l'autre moitié plus âgée. Si on compare l'âge médian des différents continents, il est le plus élevé en Europe (proche de 42 ans en 2025), et le plus faible en Afrique (19 ans) (figure 3). Il varie de 15 à 50 ans selon les pays.

Figure 3 - Âge médian de la population dans les différents continents (en 2025)

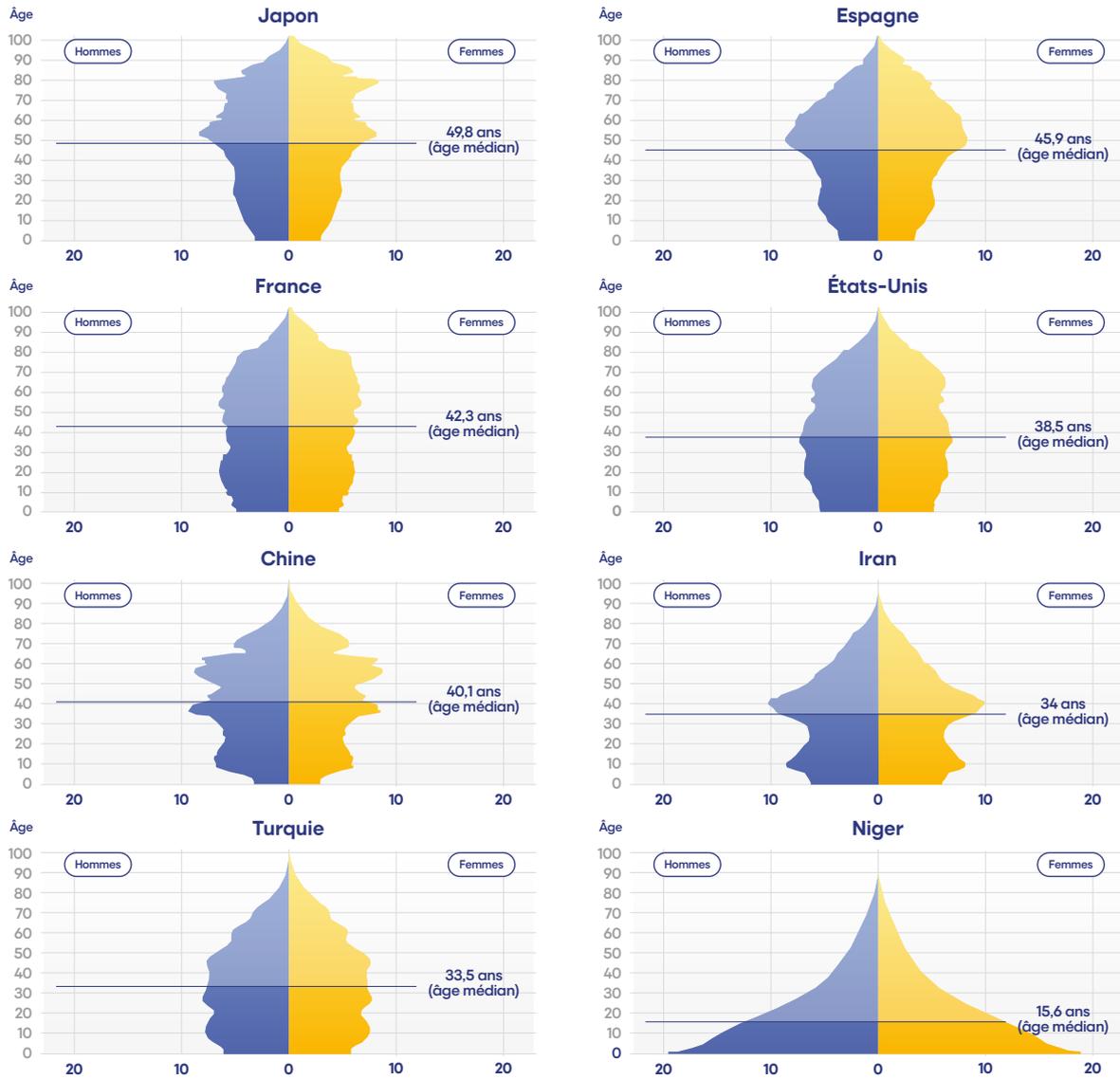


La population du Japon est la plus âgée du monde, avec un âge médian de 50 ans en 2025. L'âge médian est élevé également en Italie et en Espagne, à respectivement 48 ans et 46 ans. Ces pays ont, comme le Japon, une espérance de vie élevée et une fécondité basse depuis plusieurs décennies. La population de la Chine, quoique plus jeune, a une pyramide des âges rétrécie à la base, comme au Japon et en Espagne, mais des effectifs moindres dans le

haut de la pyramide, comme déjà mentionné, ce qui explique que l'âge médian y soit plus faible (40 ans). L'âge médian est encore inférieur de 6 ans en Iran (34 ans en 2025). La population y est particulièrement jeune, mais la pyramide a une base rétrécie en raison de la baisse rapide de la fécondité dans les années 1980 et 1990, qui est passée de près de 7 enfants en moyenne par femme en 1980 à 2 en 2000 et à 1,7 en 2023.

Figure 4 - Pyramide des âges et âge médian dans une sélection de pays ou de régions (2025)

(Effectifs relatifs, pour 1000 habitants. La surface totale est la même d'une pyramide à l'autre).



Source des données : Nations unies, 2024, projections de population mondiale (scénario central) [1].

Le Niger (15 ans d'âge médian) est l'exemple inverse d'un pays dont la population, déjà très jeune, a encore rajeuni récemment. La fécondité reste élevée, même si elle a commencé à baisser (elle dépassait 7,5 enfants par femme jusqu'en 2013 et a diminué pour atteindre 6 enfants en 2023), et la mortalité des enfants est moins forte qu'autrefois, ce qui a encore augmenté leur part dans la population. Mais le vieillissement devrait s'y amorcer lorsque la fécondité se sera engagée nettement à la baisse. La proportion des personnes de 65 ans ou plus (2,6 % en 2025) y serait de 3,5 % en 2050 d'après les projections moyennes des Nations unies [1].

La France (42 ans d'âge médian en 2025) et les États-Unis (39 ans) montrent deux exemples d'une pyramide presque cylindrique, avec un rétrécissement à la base moins marqué que dans beaucoup de pays du Nord. Le vieillissement, déjà bien avancé, devrait s'y poursuivre sous l'effet de l'allongement de la vie et de la baisse de la fécondité, mais à un rythme moins rapide que dans la plupart des pays développés et aussi des pays en développement. Avec comme résultat notamment que la France, pays le plus vieux démographiquement d'Europe il y a un siècle, est en passe de devenir l'un des plus jeunes (voir encadré 2 et tableau).

Les cinq pays européens les plus vieux démographiquement, et les cinq plus jeunes, en 1950, 2025 et 2100 (projection)

Les cinq pays européens dont l'âge médian de la population est le plus élevé en :

1950		2025		2100 (projection)	
Pays	Âge médian (années)	Pays	Âge médian (années)	Pays	Âge médian (années)
Autriche	34,8	Italie	48,2	Ukraine	57,9
Belgique	34,6	Portugal	46,9	Albanie	57,6
Royaume-Uni	33,9	Grèce	46,8	Lituanie	55,4
France	33,4	Espagne	45,9	Pologne	55,3
Suède	33,2	Bosnie-Herzégovine	45,7	Macédoine du Nord	54,6

Source des données : Nations unies, 2024, projections de population mondiale (scénario central) [1].

Les cinq pays européens dont l'âge médian de la population est le moins élevé en :

1950		2025		2100 (projection)	
Pays	Âge médian (années)	Pays	Âge médian (années)	Pays	Âge médian (années)
Moldavie	22,7	Norvège	39,8	Allemagne	47,4
Monténégro	20,7	Irlande	39	Portugal	47,3
Macédoine du Nord	20,5	Moldavie	38,6	France	47,1
Albanie	19,7	Albanie	37,3	Hongrie	47
Bosnie-Herzégovine	19	Islande	36,2	Russie	45

Source des données : Nations unies, 2024, projections de population mondiale (scénario central) [1].

Un renversement pour la France: de plus vieux pays d'Europe il y a un siècle, il est en passe de devenir l'un des plus jeunes

Les Françaises et les Français ont été pionniers en matière de limitation des naissances, s'étant mis à la pratiquer dès la fin du XVIII^e siècle, soit un demi-siècle à un siècle avant leurs voisins européens. La France a été en conséquence le premier pays d'Europe à connaître un vieillissement de sa population. Elle était le pays le plus vieux démographiquement d'Europe, et aussi du monde, dans la période d'entre-deux-guerres, il y a un siècle.

À la sortie de la Seconde Guerre mondiale, la situation a changé, et la France est devenue l'un des pays les plus féconds d'Europe et du monde développé, et c'est toujours le cas aujourd'hui, malgré la baisse de la fécondité observée ces dernières années, qui touche tous les pays. Les quatre-vingts dernières années de relativement plus forte fécondité en France en comparaison de ses voisins européens ont entraîné un renversement de situation. De pays le plus vieux démographiquement d'Europe il y a un siècle, il est en passe de devenir l'un des plus jeunes, comme l'illustre le tableau.

En 1950, la France fait partie des cinq pays d'Europe à l'âge médian le plus élevé, mais est légèrement devancée par l'Autriche, la Belgique et le Royaume-Uni. Le baby-boom, commencé cinq ans auparavant, a rajeuni la population, et il a été particulièrement vigoureux en France, ce qui explique que le pays ne soit plus alors le pays le plus vieux. En 2025, les cinq pays les plus vieux sont tous d'Europe du Sud (Italie, Portugal, Grèce, Espagne, Bosnie-Herzégovine); ces pays cumulent depuis plusieurs décennies records de longévité (sauf la Bosnie-Herzégovine) et records de basse fécondité. En 2100, d'après les projections moyennes des Nations unies [1], les pays les plus vieux seraient l'Ukraine, l'Albanie, la Lituanie, la Pologne et la Macédoine du Nord, en raison d'une basse fécondité ou d'une émigration importante de jeunes adultes vers l'ouest de l'Europe, les deux facteurs se combinant dans certains pays. À noter que deux de ces pays, l'Albanie et la Macédoine du Nord, faisaient curieusement partie des pays les plus jeunes un siècle et demi auparavant, comme nous allons le voir maintenant.

Les cinq pays à l'âge médian le moins élevé en 1950 sont en effet la Moldavie et quatre pays des Balkans, dont les deux que nous venons de mentionner. La mortalité était encore forte à l'époque dans ces pays, et la fécondité était élevée également, plus de 4 enfants en moyenne par femme souvent. En 2025, on retrouve la Moldavie et l'Albanie, qui voisinent cette fois avec trois pays du Nord de l'Europe (Norvège, Irlande et Islande). Depuis que la transition démographique est achevée, les Européennes du Nord ont en effet plus d'enfants que celles du Sud, ce qui explique la relative « jeunesse » de la population des pays du Nord par rapport à la moyenne de l'Europe. En 2100, la France ferait partie des cinq pays les plus jeunes d'Europe avec l'Allemagne, le Portugal, la Hongrie et la Russie. Dans les hypothèses des projections des Nations unies, différents facteurs jouent et se combinent éventuellement pour produire ce résultat, pas forcément les mêmes: pour l'Allemagne, notamment, un taux d'immigration plus élevé qu'ailleurs, et pour la France, une fécondité plus élevée associée à une immigration également importante.

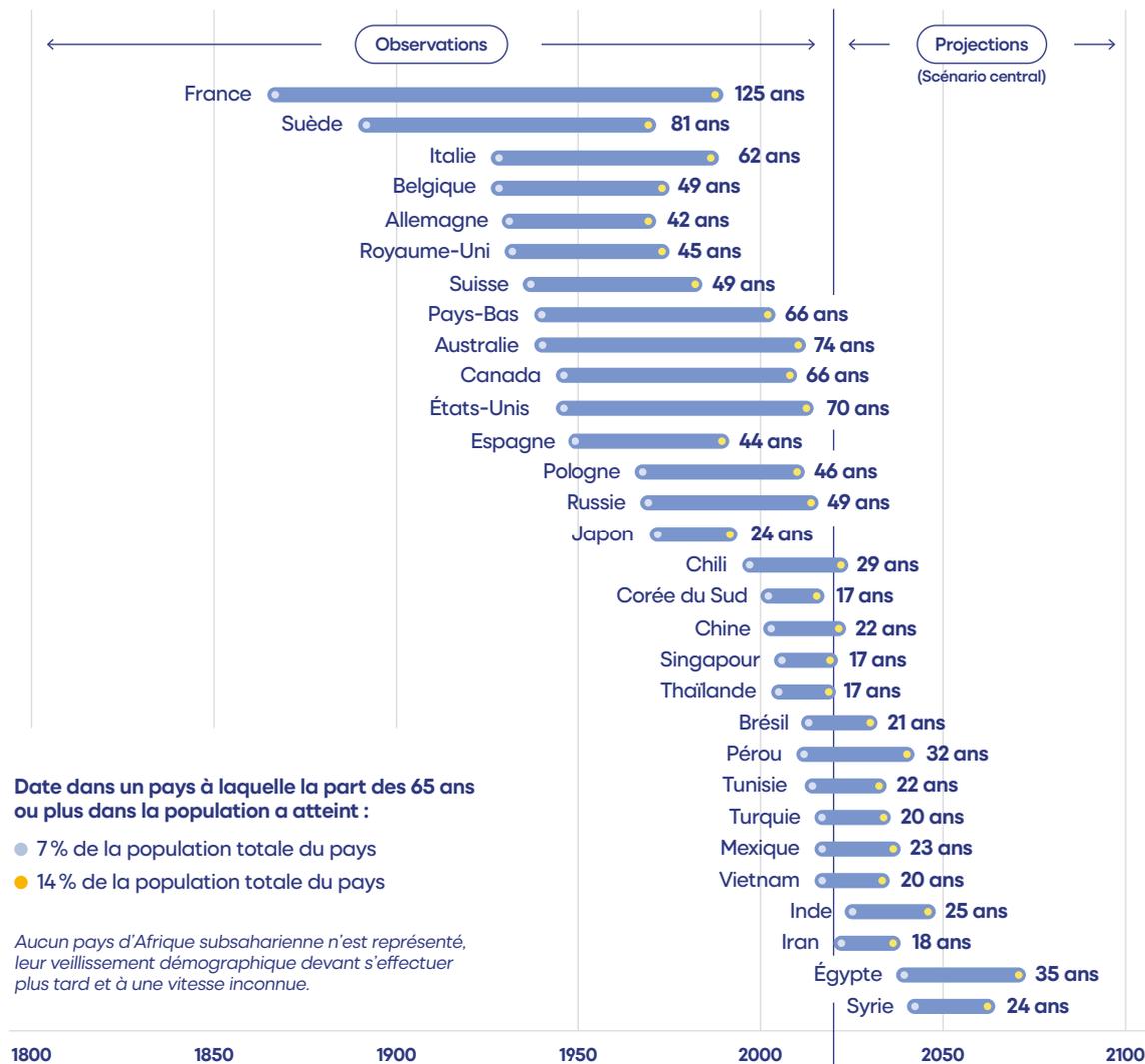
Le vieillissement démographique sera plus rapide au Sud qu'au Nord

Un indicateur de la vitesse du vieillissement démographique est le temps qu'a mis ou que mettra la proportion des personnes de 65 ans ou plus pour doubler dans une population, et passer par exemple de 7 % à 14 % [4]. En France, premier pays à connaître le vieillissement, ce doublement a mis 125 ans (entre 1865 et 1990), alors qu'en Chine, il s'est effectué en seulement 22 ans (entre 2001 et 2023) [5] (figure 5). La transition démographique à l'origine du vieillissement y a en effet été beaucoup plus rapide. Il a fallu seulement 40 ans en Chine pour que la mortalité

infantile passe de 200 ‰ à 30 ‰ (de 1950 à 1990), alors que la même diminution a pris plus de 150 ans en France (de 1800 à 1958). Il a fallu seulement 18 ans en Chine pour que la fécondité baisse de moitié, passant de 5 à 2,5 enfants par femme (de 1972 à 1990), alors que la même évolution a pris un siècle et demi en France (de 1760 à 1910). Le même phénomène de vieillissement rapide est en germe dans l'ensemble des pays du Sud pour les mêmes raisons, certains l'ayant connu ou devant le connaître encore plus rapidement que la Chine. En Corée du Sud, en Thaïlande et à Singapour, la proportion des 65 ans ou plus est passée de 7 % à 14 % en 17 ans. En Iran, elle devrait le faire en 18 ans (figure 5).

Figure 5 - Vitesse du vieillissement démographique dans une sélection de pays

Temps mis par la proportion de personnes de 65 ans ou plus pour passer de 7 % à 14 %



Anticiper le vieillissement démographique à venir

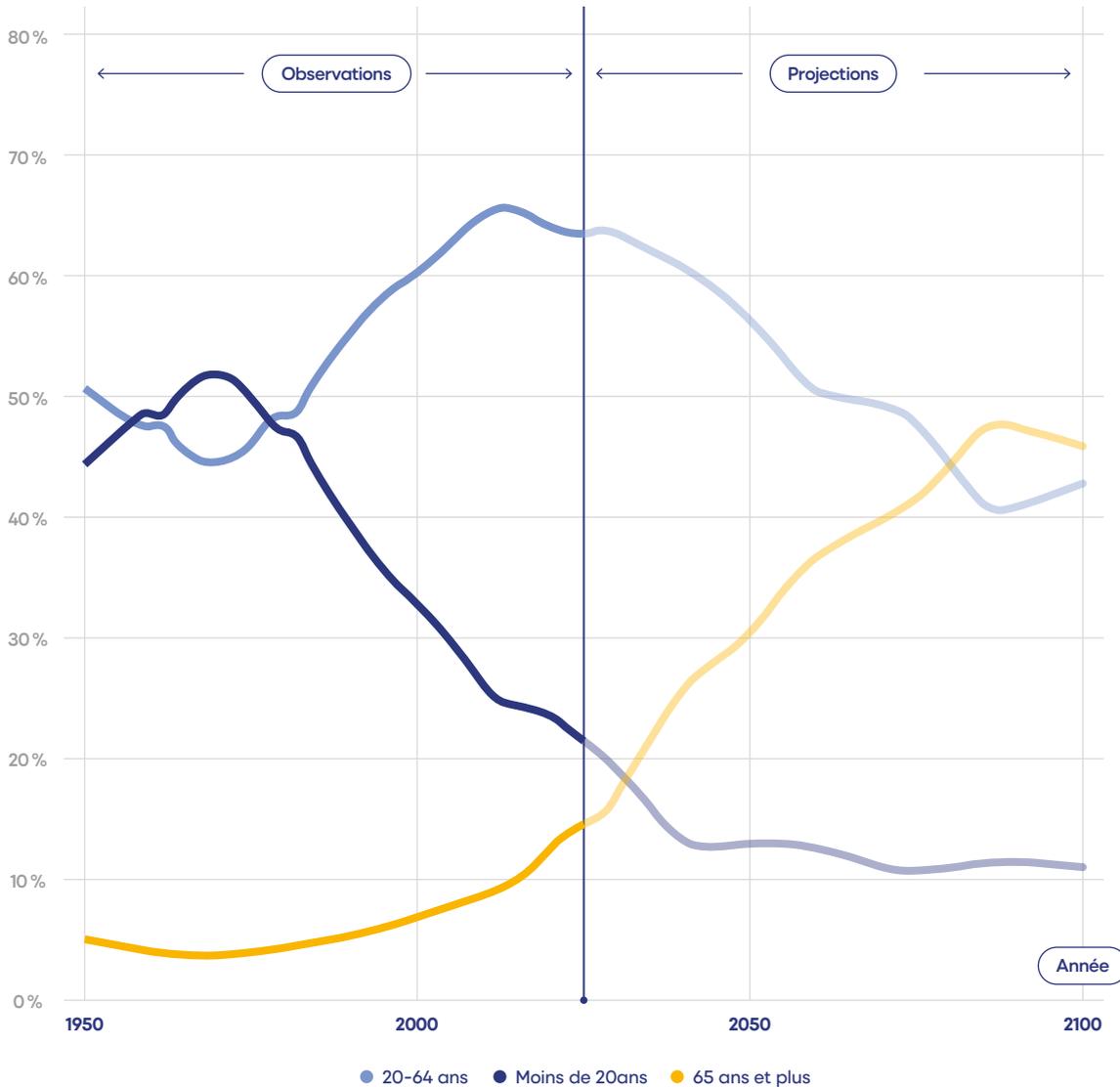
Dans la plupart des pays du Sud, la baisse de la fécondité a fortement réduit la part des jeunes sans que celle des personnes âgées ait pour l'instant beaucoup augmenté. La part de la population d'âge actif n'a par conséquent jamais été aussi élevée. En

Chine, par exemple, la tranche des 20-65 ans, qui ne représentait que 44 % de la population en 1970, a beaucoup augmenté depuis, jusqu'à en représenter près de 66 % en 2015 (figure 6). Cette situation, qui ne durera que quelques décennies, est une opportunité démographique que les pays du Sud doivent saisir pour se développer économiquement tout en se préparant à une population plus âgée dans

le futur. Le moment viendra, en effet, où ces actifs très nombreux arriveront à la retraite, augmentant considérablement le poids de la population âgée. Certains pays, où la fécondité a baissé nettement

au-dessous du seuil de remplacement des générations, commencent d'ailleurs à réaliser l'ampleur des difficultés à venir et cherchent à relancer leur fécondité.

Figure 6 - Évolution de la part des grands groupes d'âge dans la population de la Chine



Source : Nations unies, 2024, projections de population mondiale (scénario central) [1].

Les systèmes de retraite des pays du Nord doivent certes évoluer s'ils veulent assurer à leurs seniors de demain des conditions de vie aussi favorables qu'à ceux d'aujourd'hui. Le véritable défi se situe dans les pays du Sud en raison du rythme bien plus rapide du vieillissement démographique à venir. La solidarité familiale s'érode dans ces pays, sans qu'une solida-

rité collective sous forme de systèmes de retraite soit là pour prendre le relais. Elle reste à inventer si l'on veut éviter que les adultes d'aujourd'hui ne finissent leur vie dans la misère quand ils seront âgés. La question d'une solidarité entre les générations à l'échelle internationale devra sans doute être posée à terme. ●

RÉFÉRENCES

- [1] Nations unies, *World Population Prospects: The 2024 Revision*, New York, division de la population, 2024 (<http://esa.un.org/unpd/wpp/>).
- [2] Hélène Thélot, « Bilan démographique 2024. En 2024, la fécondité continue de diminuer, l'espérance de vie se stabilise », *Insee Première*, n° 2033, 2025 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/8327319>).
- [3] Élisabeth Algava et Nathalie Blanpain, « 68,1 millions d'habitants en 2070 : une population un peu plus nombreuse qu'en 2021, mais plus âgée », *Insee Première*, n° 1881, 2021 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5893969>).
- [4] Gilles Pison, « Le vieillissement démographique sera plus rapide au Sud qu'au Nord », *Population et sociétés*, n° 457, 2009. <https://shs.cairn.info/revue-population-et-societes-2009-6-page-1?lang=fr>.
- [5] Gilles Pison, *Atlas de la population mondiale*, Paris, Éditions Autrement, 2023.

Laurent Toulemon

Directeur de recherche à l'Institut national d'études démographiques (INED)

Un nouveau régime démographique français ?

Entre augmentation spectaculaire des naissances après la Seconde Guerre mondiale, diversification des structures familiales et vieillissement progressif de la population, les transformations démographiques françaises dessinent les contours d'une société en mutation. Alors que la fécondité s'érode lentement et que les générations nombreuses du baby-boom atteignent les âges avancés, la France s'apprête à relever de nouveaux défis.

Le vieillissement de la population qui nous attend sera rapide et important. Pour en comprendre les mécanismes démographiques, il faut remonter près d'un siècle en arrière et analyser les composantes du mouvement de la population: naissances, décès et solde migratoire¹.

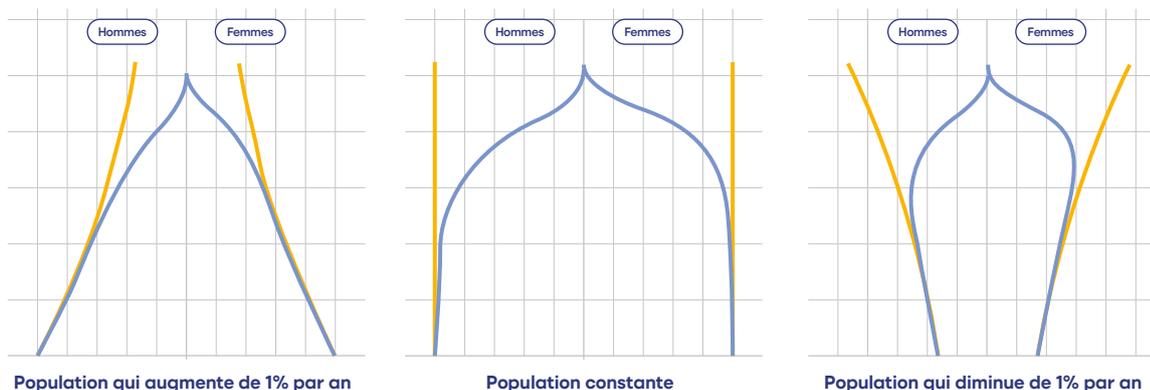
Le vieillissement de la population

On définit le vieillissement d'une population comme l'augmentation de la proportion d'habitants dont l'âge dépasse une certaine limite. En définissant la longévité comme la capacité à mourir tard, plus la

longévité est élevée, plus les décès ont lieu à des âges élevés et plus le vieillissement est prononcé.

D'un point de vue dynamique, la structure par âges d'une population dépend surtout du taux de croissance de la population: une population qui croît est jeune, une population qui décroît est âgée. La figure 1 compare trois populations avec la même loi de mortalité (les mêmes risques de décéder selon le sexe et l'âge), selon que la population augmente de 1 % par an, est constante ou diminue de 1 % par an. Les populations sont décrites par des pyramides des âges, hommes à gauche et femmes à droite, nouveau-nés en bas et personnes âgées en haut.

Figure 1 - Trois pyramides des âges



1. Ce texte reprend certains éléments publiés dans Laurent Toulemon, « État des lieux: la démographie de la France depuis la fin du baby-boom », *Mermoz*, n° 5, 2025, pp. 5-8. (<https://lecercledeseconomistes.fr/formats/publications/demographie-la-transition-silencieuse/>).

Les courbes bleues représentent les effectifs à chaque âge, et les courbes jaunes, les naissances passées. On voit que la pyramide des âges est contrainte par les naissances : à gauche la population augmente, comme le font les naissances ; à droite la population et les naissances diminuent d'année en année. Ces taux de changement sont élevés, plus ou moins 1 % par an, soit un doublement ou une diminution de moitié (des naissances, des décès et de la population stable) en soixante-dix ans, mais le principe est important : des naissances nombreuses rajeunissent la population d'abord parce qu'elles augmentent la taille de la population. Il en va de même pour la mortalité : jusqu'à récemment, la mortalité infantile était importante et la baisse de la mortalité contribuait à rajeunir la population, car elle se traduisait par une baisse des décès à tous les âges, y compris des jeunes enfants. Aujourd'hui, la mortalité est très faible avant 60 ans et la baisse de la mortalité n'a plus qu'un effet statique d'augmentation du vieillissement, sans effet sur la croissance à long terme.

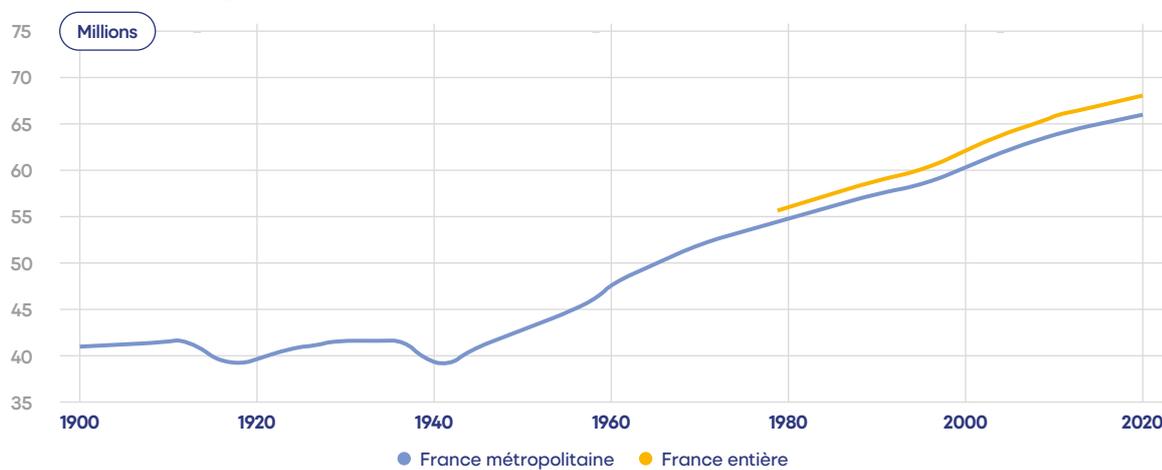
Enfin, le solde migratoire, dernière composante des mouvements de la population, modifie également la structure par âges, de la population : si les immigrants (ceux qui arrivent dans la population) sont âgés, ou si les émigrants (ceux qui quittent la population) sont jeunes, cela accroît le vieillissement. En France, c'est l'inverse qui se produit : le solde migratoire, différence entre les entrées et les sorties du territoire, est positif aux âges jeunes. Par ailleurs, plus le solde migratoire est important, plus la population croît : les immigrants vieillissent mais ils font également des enfants. Au total, les migrations freinent le vieillissement en France.

Examinons maintenant à grand trait les périodes de l'évolution démographique depuis un siècle.

Le baby-boom : 1946-1974

Pendant la première moitié du XX^e siècle, la population de la France a stagné autour de 40 millions d'habitants, et la France était un pays vieilli. Si la Première Guerre mondiale a donné lieu à une hausse temporaire de la fécondité avant la poursuite de la baisse liée à la transition démographique, la Seconde Guerre mondiale est suivie d'un baby-boom massif et rapide, et aussi durable qu'imprévu : la France connaît entre 1945 et 1950 une hausse très importante de la fécondité, suivie de vingt années de stabilité et de dix années de baisse, de 1964 à 1974. Le nombre annuel des naissances en France métropolitaine augmente ainsi de 612 000 en 1939 à 840 000 en 1946, et reste supérieur à 800 000 jusqu'en 1974. La fécondité reste haute, les mises en couple nombreuses et précoces compensant la diminution des familles nombreuses. Simultanément, les décès se raréfient : autour de 535 000 par an, contre 650 000 dans les années 1930. La mortalité baisse très rapidement jusqu'en 1960, grâce aux progrès contre les maladies infectieuses avec la diffusion des antibiotiques, les progrès se stabilisant ensuite à un rythme soutenu du fait de la baisse des maladies cardio-vasculaires. Le solde migratoire augmente également fortement, tout en restant faible par rapport au solde naturel : 100 000 par an, contre 300 000 (sauf pendant le rapatriement de 1962, à la fin de la guerre d'Algérie, où le solde migratoire de la métropole atteint 860 000 personnes). Cette période de reconstruction correspond à une croissance économique forte, accompagnée par la mise en place de la Sécurité sociale et la transformation de la structure des professions. La population métropolitaine augmente fortement, de 40 millions en 1945 à 53 millions en 1975 (figure 2).

Figure 2 - Population de la France de 1900 à 2023 (en millions)



Source : Insee, bilan démographique 2024. Données détaillées. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8313981?sommaire=8313983>.

1975-2014: un équilibre démographique pendant quarante ans

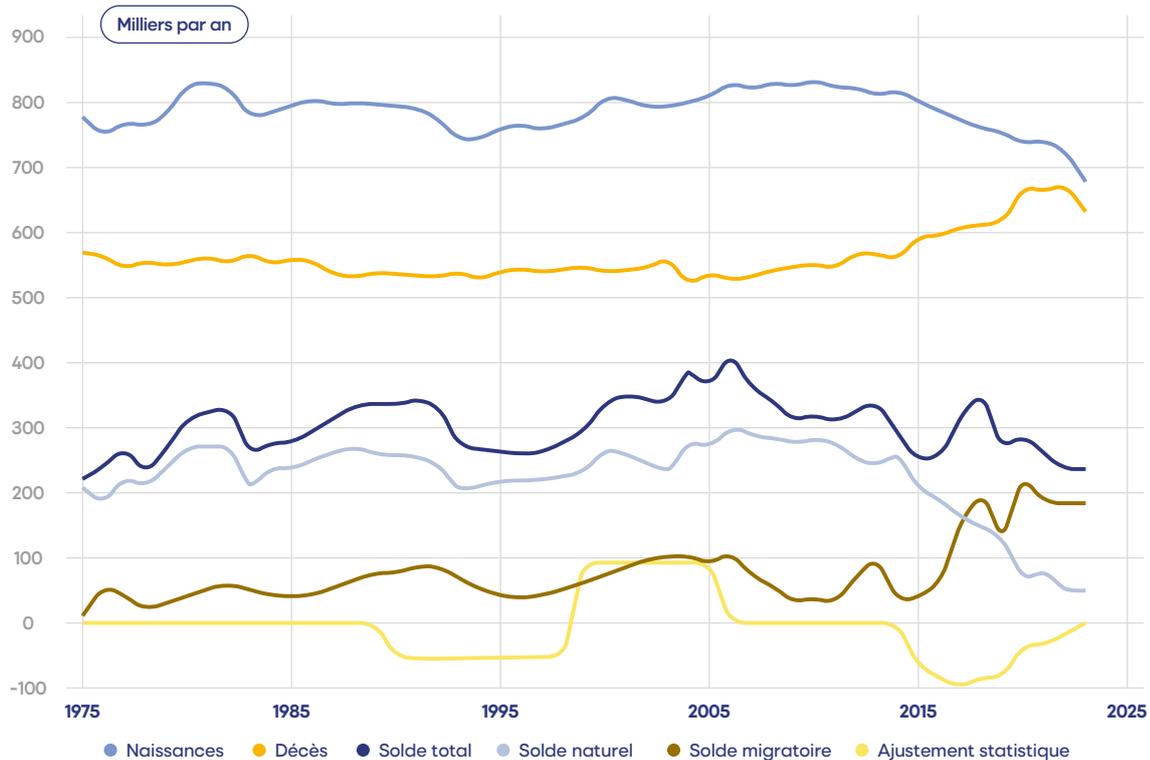
Après avoir crû de près de 435 000 habitants par an pendant les trente ans du baby-boom, la population de la France métropolitaine connaît une phase de croissance ralentie: au cours des quarante années suivantes, entre 1975 et 2015, la croissance annuelle est de l'ordre de 290 000 personnes. En 1975, les naissances annuelles se stabilisent aux alentours de 765 000 par an, tandis que les décès restent constants, autour de 540 000. Le solde naturel se stabilise ainsi autour de 225 000 par an (plus 20 000 si l'on inclut les départements et régions d'outre-mer). Après la mise en place d'une politique de migration en 1974 affichant trois axes (contrôle des flux, amélioration des conditions de vie et organisation d'un éventuel retour au pays), le solde migratoire diminue également, oscillant autour de 60 000 par an (figure 3).

La population augmente alors grâce à la baisse de la mortalité et au remplacement progressif des générations d'avant-guerre par les générations du baby-boom, qui atteignent 68 ans en 2014; le nombre de

personnes plus âgées augmente également grâce à la baisse de mortalité, qui reste rapide aux âges élevés: la hausse de l'espérance de vie se prolonge du fait de la baisse de la mortalité aux âges élevés, les décès étant devenus très rares avant 60 ans.

Ce nouveau régime, moins dynamique (fécondité sous le seuil de remplacement des générations de 2,1 enfants par femme, ralentissement des progrès contre la mort, diminution du solde migratoire), conduit cependant à des perspectives de population continûment croissante: la migration se féminise et les limitations à l'entrée conduisent les immigrants à s'installer plus durablement et à contribuer à la natalité. Le niveau de la fécondité est suffisant pour garantir la stabilité de la population des enfants et des adultes; le nombre de personnes âgées augmente progressivement. Entre 1975 et 2015, la population française croît de 11 millions, passant de 53 à 64 millions d'habitants. Cette hausse se concentre aux âges actifs (de 26 à 33 millions aux âges 20-59) et, surtout, après 60 ans (de 10 à 16 millions), tandis que le nombre de jeunes de moins de 20 ans diminue légèrement, de 17 à 16 millions.

Figure 3 - Naissances, décès, soldes naturel, migratoire et total, France entière, 1975-2024



Source : Insee, bilan démographique 2024. Données détaillées. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8313981?sommaire=8313983>.

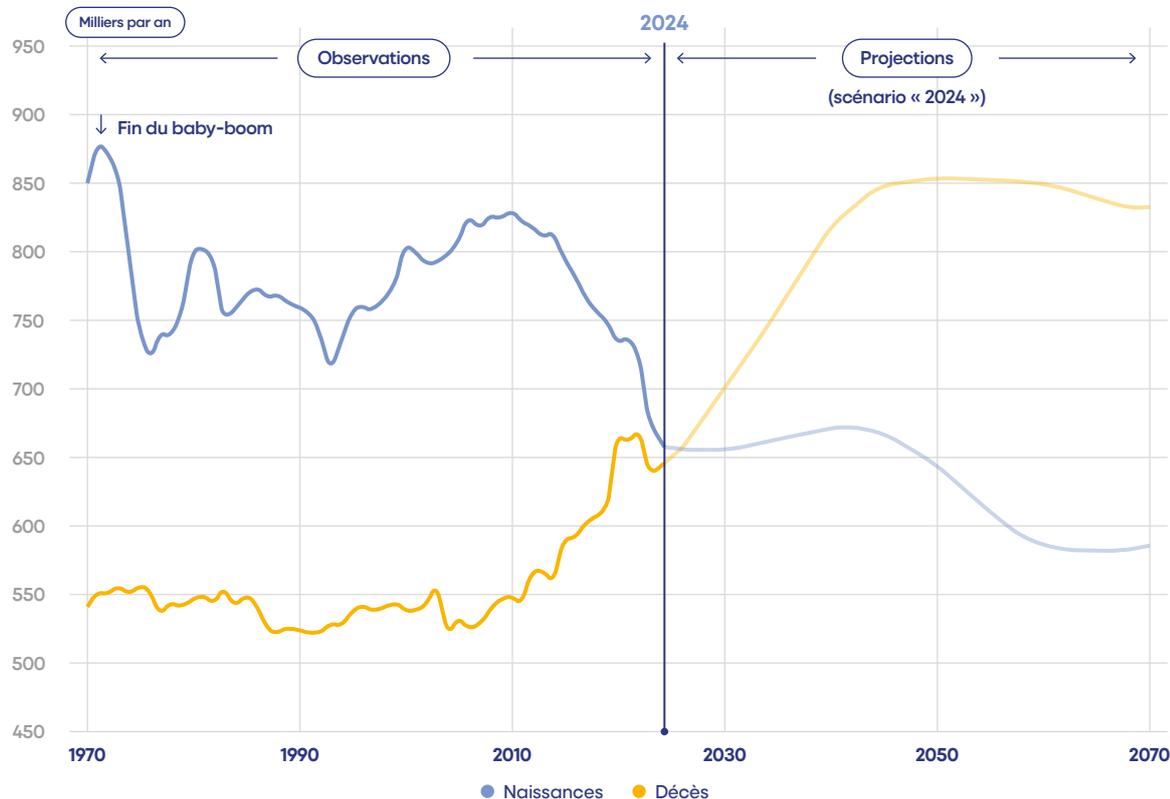
Depuis 2015 : dix ans de changement

Depuis 2015, la population connaît une phase de croissance encore ralentie. La fécondité diminue fortement, l'indicateur conjoncturel de fécondité passant de 2 à 1,6 enfant par femme. Les décès augmentent à cause de l'avancée en âge des générations nombreuses du baby-boom : les premières générations nées en 1946 atteignent l'âge de 70 ans, et les épisodes grippaux et caniculaires se multiplient. Le solde naturel diminue spectaculairement, de 205 000 en 2015 à 17 000 en 2024. Dans le même temps, le solde migratoire augmente (figure 3), notamment à

cause de la baisse des sorties du territoire de personnes non immigrées².

Même si l'allongement de l'espérance de vie se prolonge à l'avenir, le nombre de décès augmentera fortement jusqu'en 2040 et devrait dépasser le nombre des naissances dès 2026³. Le nombre de personnes très âgées va augmenter rapidement jusqu'en 2040, avant de se stabiliser. Selon un scénario où la fécondité et les migrations se stabilisent à leur niveau de 2024, tandis que la mortalité diminue lentement, l'augmentation du nombre de décès entamée vers 2010 est spectaculaire jusqu'en 2045, avec le vieillissement des baby-boomeurs (figure 4).

Figure 4 - Naissances et décès en France de 1970 à 2024 et projections jusqu'en 2070



Source : Pison, Toulemon, 2025. <https://doi.org/10.3917/popsoc.631.0001>.

Le vieillissement est inéluctable

Les projections sont bien entendu incertaines, mais la hausse des décès est certaine car inscrite dans la pyramide des âges : dans le scénario des projections de l'INSEE le plus proche de la situation de 2024, la population de plus de 80 ans augmente fortement

jusqu'en 2045. Si la fécondité se maintient au niveau de 2024, le nombre des naissances pourrait se stabiliser. Pour 2070, la situation est beaucoup plus ouverte : le nombre de personnes âgées pourrait se stabiliser si les progrès contre la mort ralentissent, tandis que le nombre de jeunes pourrait diminuer si la baisse de la fécondité se poursuit.

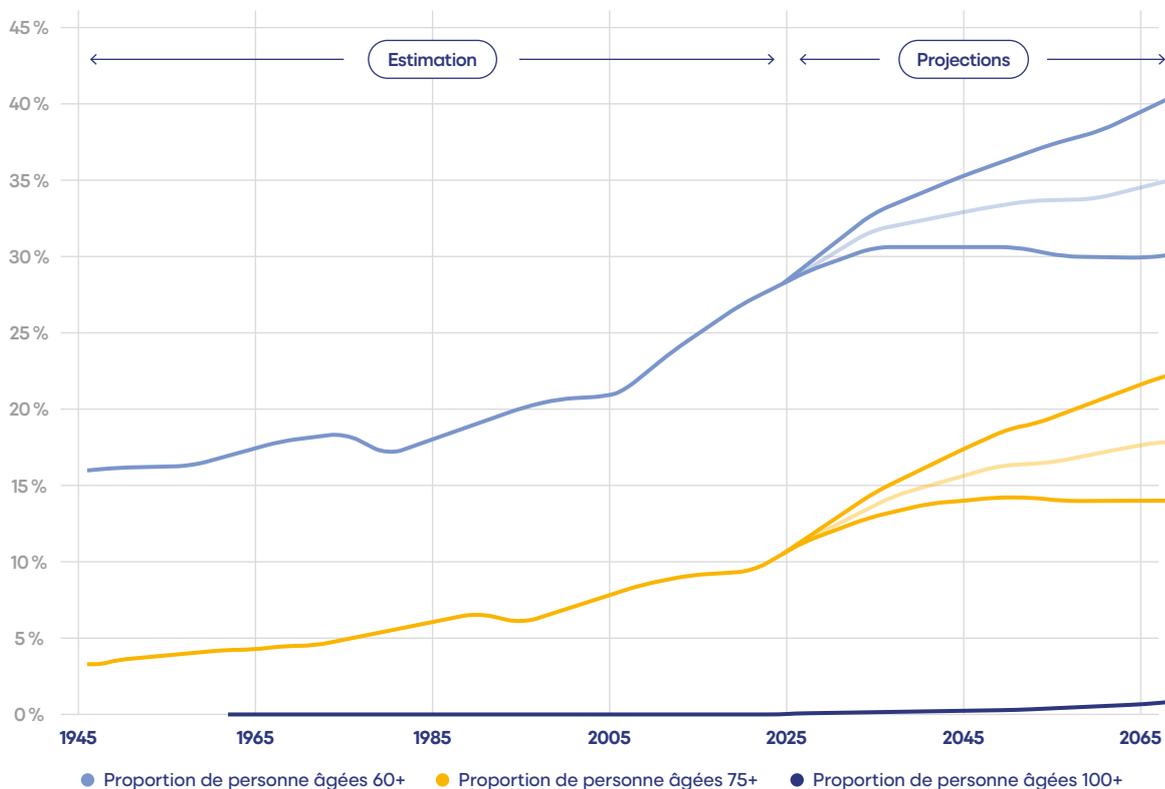
2. Pierre Tanneau, « Flux migratoires : un nombre d'entrées en France encore en retrait en 2021 par rapport à 2019 », *Insee Première*, n° 1945, 2023. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7454727>.

3. Gilles Pison, Laurent Toulemon, « La population de la France va-t-elle diminuer ? », *Population et sociétés*, n° 631, mars 2025. <https://doi.org/10.3917/popsoc.631.0001>.

La proportion de personnes âgées est présentée sur la figure 5 avec trois limites d'âge. La part des personnes de plus de 60 ans augmente lentement jusqu'en 1975, grâce à la baisse de la mortalité; elle marque le pas quand les générations creuses nées pendant la Première Guerre mondiale atteignent 60 ans, avant de poursuivre sa progression pour atteindre 21 % en 2005. La hausse s'accélère ensuite au fur et à mesure que les générations nombreuses du baby-boom vieillissent, avant de ralentir en 2035, voire de se stabiliser selon le scénario des projections. En 2070, entre 30 % et 40 % des habitants seront âgés de 60 ans et plus⁴. La proportion de personnes âgées de 75 ans ou davantage suit la même évolution, avec quinze ans de retard. La part des personnes âgées pourrait être plus élevée à l'horizon 2070 si les naissances poursuivent leur baisse, conduisant à une diminution de la population des jeunes puis des adultes.

lissent, avant de ralentir en 2035, voire de se stabiliser selon le scénario des projections. En 2070, entre 30 % et 40 % des habitants seront âgés de 60 ans et plus⁴. La proportion de personnes âgées de 75 ans ou davantage suit la même évolution, avec quinze ans de retard. La part des personnes âgées pourrait être plus élevée à l'horizon 2070 si les naissances poursuivent leur baisse, conduisant à une diminution de la population des jeunes puis des adultes.

Figure 5 - Proportion de personnes selon 3 scénarios, estimation jusqu'en 2025 et projections jusqu'en 2070 (en %)



Source : Algava, Blanpain 2021, scénarios « jeune » (fécondité haute, migrations hautes, longévité basse) et « vieux » (fécondité basse, migrations basses, longévité haute).

Combien de centenaires ?

Sur la figure 5, la proportion de centenaires est négligeable. Cependant, le nombre de centenaires a connu une hausse spectaculaire depuis les années 1950. En 2023, l'INSEE comptait 30 000 centenaires, contre environ 8 000 en 2000, un millier en 1970, peut-être 200 en 1950 et 100 en 1900⁵. La baisse de la mortalité aux grands âges permet à une propor-

tion croissante de personnes de 60 ans d'atteindre les 100 ans: pour 1 000 personnes âgées de 60 ans en 1980, 21 sont devenues centenaires en 2020, un record en Europe. En 2040 on pourrait compter 1 centenaire pour 1 000 habitants (76 000 centenaires), mais l'incertitude est très forte, tant pour le nombre de personnes atteignant 100 ans que pour leur durée de vie au-delà de cet âge. Le nombre de centenaires en 2040 varie du simple au double, de 60 000 à

4. Elisabeth Algava, Nathalie Blanpain, « 68,1 millions d'habitants en 2070 : une population un peu plus nombreuse qu'en 2021, mais plus âgée », *Insee Première*, n° 1881, 2021 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/5893969>).

5. Nathalie Blanpain, « 30 000 centenaires en France en 2023, près de 30 fois plus qu'en 1970 », *Insee Première*, n° 1943, 2023. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7234483>. France Meslé, Jacques Vallin, Carlo-Giovanni Camarda, Arianna Caporali, Svitlana Poniakina, Laurent Toussaint, Jean-Marie Robine, « Vivre au-delà de 105 ans: quand l'improbable devient réalité », *Population et sociétés*, n° 621, 2024. <https://doi.org/10.3917/popsoc.621.0001>.

120 000, d'après les scénarios de longévité haute ou basse de l'INSEE, une proportion de 0,09 % à 0,16 % de la population totale projetée.

En 2046 les premiers baby-boomers atteignent 100 ans, ce qui induit une hausse de courte durée, en raison de la faible durée de vie après 100 ans. Les hypothèses divergent ensuite fortement : de 100 000 à 600 000 centenaires (200 000 pour le scénario central, soit 0,3 %, un triplement par rapport à 2040). La mortalité est plus forte pour les hommes, et cette surmortalité masculine diminue aux âges adultes depuis trente ans mais continue à augmenter aux âges après 85 ans⁶. En 2023 on estime que 86 % des centenaires sont des femmes, soit un homme pour six femmes centenaires. La proportion de femmes augmente ainsi fortement après 60 ans : 53 % des sexagénaires sont des femmes, elles représentent 61 % des octogénaires et 73 % des nonagénaires.

Conclusion

La politique familiale a probablement contribué au maintien de la fécondité en France à un niveau correspondant à la stabilité de long terme de la population, la baisse de la fécondité des jeunes étant compensée par une hausse aux âges après 30 ans, le modèle dominant restant, après le baby-boom, celui de la

famille à deux enfants. La question de la possibilité pour les mères comme pour les pères d'exercer une activité professionnelle sans discrimination est au centre de l'adaptation des familles à des rôles moins inégalitaires entre femmes et hommes⁷. La baisse de la fécondité depuis 2014 est moins marquée en France que chez nos voisins⁸ mais pose la question de l'évolution des comportements au cours des prochaines décennies. Les incertitudes portent également sur le solde migratoire, avec la gestion des crises liées aux conflits armés, et sur la mortalité, après l'épidémie de Covid-19. Cependant, une évolution est certaine : les générations nombreuses du baby-boom, nées entre 1946 et 1974, remplacent aux âges élevés les générations moins nombreuses nées avant 1946. Le « choc des retraites » a commencé en 2006, quand les premiers baby-boomers ont atteint l'âge de 60 ans ; ces générations approchent en 2025 l'âge de 80 ans, et le nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus va fortement augmenter dans les prochaines années, avant de se stabiliser vers 2040. À plus long terme, une perspective de diminution de la population n'est pas à exclure, mais la baisse serait lente et modérée, tandis que dans d'autres pays (Europe du Sud, Europe de l'Est, Asie de l'Est), une fécondité beaucoup plus basse et un solde migratoire faible ou négatif conduisent à des perspectives de diminution rapide et de vieillissement accéléré. ●

6. Didier Breton, Nicolas Belliot, Magali Barbieri, Justine Chaput et Hippolyte d'Albis, « L'évolution démographique récente de la France 2023. Les comportements des femmes et des hommes sont-ils si différents ? », *Population*, vol. 78, n° 3, 2023, pp. 363-430 <https://www.ined.fr/fr/publications/editions/conjoncture-demographique/evolution-demographique-recente-de-la-france-2023/>.

7. Laurent Toulemon (dir.), « Politiques familiales et natalité », *Informations sociales*, n° 211, 2024 <https://shs.cairn.info/revue-informations-sociales-2023-3>.

8. Anne Solaz, Laurent Toulemon et Gilles Pison, « La France, toujours une exception démographique en Europe ? », *Population et sociétés*, n° 620, 2024 <https://doi.org/10.3917/popsoc.620.0001>.

Hippolyte d'Albis

Professeur à l'École d'économie de Paris

Les conséquences économiques du vieillissement de la population

L'impact du vieillissement dépend des grandes variables démographiques que sont la mortalité, la natalité et l'immigration. Il relève également des flux monétaires entre générations ainsi que du taux d'emploi des seniors et des femmes. Potentiellement compensées par des gains de productivité, et par la technologie en particulier, les évolutions économiques majeures attachées au vieillissement n'induisent pas forcément un fléchissement fatal. La nouvelle donne démographique peut même être considérée comme une opportunité pour s'adapter et se réinventer.

Le vieillissement démographique représente l'un des principaux défis du XXI^e siècle. Alors que le nombre d'enfants par femme diminue et que la longévité humaine progresse, les sociétés doivent profondément se réorganiser pour s'adapter à une population de plus en plus âgée. Ce phénomène mondial, bien qu'évoluant à des rythmes différents selon les pays, affecte toutes les économies en modifiant les dynamiques du travail, de l'épargne et de la redistribution. L'Union européenne est particulièrement concernée et se caractérise par un âge médian élevé: il atteint aujourd'hui près de 45 ans, soit une hausse de 5 ans en deux décennies. La France suit une trajectoire comparable, son âge médian étant passé de 38,6 ans en 2005 à 42,5 ans aujourd'hui.

Composantes du PIB et composantes démographiques

Le vieillissement est souvent perçu comme un frein à la croissance du niveau de vie. Pour le comprendre, il est utile de décomposer le produit intérieur brut (PIB) par habitant en trois composantes: d'abord, le PIB par quantité de travail, approximée par le nombre de personnes employées dans le processus de production, que l'on appelle la productivité apparente du travail; ensuite, la quantité de travail par personne en âge de travailler, soit le taux d'emploi; enfin, la

proportion de personnes en âge de travailler dans la population. Il en découle que le taux de croissance du PIB par habitant équivaut à la somme des taux de croissance de chacun de ces éléments.

Si l'on suppose que la productivité du travail et le taux d'emploi sont constants et indépendants des évolutions démographiques, alors le PIB par habitant est directement influencé par la proportion de personnes en âge de travailler dans la population, autrement dit par la structure par âges – que l'on appelle parfois « pyramide des âges », bien qu'elle n'ait souvent plus cette forme. Le principe est simple: ce sont les personnes en âge de travailler qui produisent les richesses, tandis que les plus jeunes et les plus âgés les consomment. Plus il y a de producteurs par rapport aux consommateurs, plus le niveau de vie moyen est élevé. L'économiste Yunus Aksoy et ses coauteurs ont récemment démontré que la proportion de personnes en âge de travailler exerce un effet causal positif sur le PIB par habitant¹. Les différentes variables démographiques – natalité, migration et mortalité – influencent cette proportion de façon différente.

L'effet de la natalité peut être analysé simplement en considérant un choc temporaire, que l'on qualifie habituellement de « baby-boom ». Trois périodes successives doivent être distinguées. Dans un premier temps,

1. Yunus Aksoy, Henrique S. Basso, Ron P. Smith, Tobias Grasl, « Demographic Structure and Macroeconomic Trends », *American Economic Journal: Macroeconomics*, vol. 11, n° 1, 2019, pp. 193-222.

les naissances supplémentaires sont des individus à nourrir et à éduquer, qui représentent un coût pour la société sans qu'ils produisent de biens ou de services. La part des actifs dans la population baisse, entraînant une diminution du PIB par habitant. Le boom démographique exerce donc initialement un effet dépressif sur l'économie. S'ouvre ensuite une période durant laquelle ces naissances deviennent des travailleurs. La proportion de personnes en âge de travailler augmente, ce qui a un impact positif sur l'économie. Enfin, la troisième période survient lorsque ces personnes partent à la retraite et cessent de produire des richesses : le baby-boom devient un papy-boom, ce qui diminue le niveau de vie moyen.

Le raisonnement s'inverse en cas de choc démographique à la baisse. L'effet est dans un premier temps positif, car il réduit la pression liée aux enfants à charge, mais cette « fenêtre d'opportunité » est de courte durée. Ce dividende démographique doit être mis à profit pour investir dans les infrastructures et l'éducation, afin d'anticiper le choc lié au vieillissement. La durée de cette période favorable préoccupait notamment les décideurs chinois, qui espéraient que leur pays pourrait « s'enrichir avant d'être vieux ».

L'immigration, seconde composante de la croissance démographique, joue un rôle comparable à celui de la natalité. Le phénomène migratoire concerne principalement de jeunes adultes, ce qui entraîne deux périodes pertinentes (et non trois comme dans le cas de la natalité) : l'arrivée et la retraite. Un choc migratoire temporaire a donc immédiatement un effet positif sur la proportion de personnes en âge de travailler. À long terme, toutefois, lorsque ces individus prennent leur retraite, l'effet s'inverse. L'absence de phase initiale coûteuse (comme dans le cas des enfants) explique pourquoi l'immigration a un effet économique positif à court terme, contrairement à la natalité. L'émigration, logiquement, a un effet symétrique, à condition que les deux phénomènes touchent des populations similaires en âge.

La question de la baisse de la mortalité est plus complexe, car elle dépend de l'âge auquel elle intervient. Historiquement, les progrès de l'hygiène et de la connaissance des maladies infectieuses ont principalement permis de réduire la mortalité infantile. Cette baisse, souvent antérieure à celle de la natalité, est à l'origine d'une croissance rapide de la population, appelée transition démographique. Son effet sur la part des actifs dans la population est similaire à celui d'un baby-boom. Progressivement, les progrès médicaux ont permis de réduire la mortalité aux âges plus avancés, notamment grâce à une meilleure compréhension des maladies cardio-vasculaires et neurodégénératives. Cette évolution a été qualifiée de transition épidémiologique. Aujourd'hui, la baisse de la mortalité concerne surtout les personnes âgées, ce qui tend à réduire la proportion de personnes en âge de travailler.

Transferts et équilibres entre générations

L'impact économique du vieillissement dépend aussi des flux monétaires entre générations. En moyenne, les personnes en âge de travailler génèrent plus de revenus qu'elles ne consomment, tandis que les plus jeunes et les plus âgés consomment davantage qu'ils ne perçoivent de revenus. Leurs dépenses sont donc rendues possibles par un ensemble de transferts.

Certains de ces transferts sont organisés par l'État *via* le système socio-fiscal. De manière schématique, ce sont les impôts, prélevés sur les actifs (et aussi sur les retraités), qui financent l'éducation des jeunes, mais également la santé et les retraites des plus âgés. D'autres transferts ont lieu au sein des familles : notamment la prise en charge des enfants par les parents, mais aussi des aides monétaires à l'âge adulte. Enfin, le système financier et assurantiel organise des transferts intergénérationnels implicites, les plus jeunes épargnant tandis que les plus âgés utilisent les rendements de cette épargne.

Les comptes de transfert nationaux permettent de mesurer ces flux dans un cadre commun à de nombreux pays, élaboré par les économistes Ronald Lee et Andrew Mason. Leur analyse, portant sur une quarantaine de pays, offre une lecture nuancée des effets économiques de la baisse de la natalité. Dans un article publié en 2014, ils montrent qu'une fécondité supérieure au seuil de remplacement (2,1 enfants par femme) est favorable aux finances publiques, mais que le niveau de vie moyen est optimal lorsque la fécondité se rapproche de ce seuil, sans le dépasser².

Il est important de réaliser que le ralentissement économique induit par le vieillissement n'est pas une fatalité. Il peut être en particulier partiellement compensé par des gains de productivité (*via* la numérisation, la robotisation, le développement du capital humain). Des politiques de formation continue et de soutien à l'innovation peuvent également stimuler la productivité totale des facteurs. Les technologies représentent ainsi un levier essentiel pour répondre au défi du vieillissement : dans le domaine de la santé (télémédecine, objets connectés, plateformes de suivi), mais aussi dans l'automatisation des tâches productives. Les innovations technologiques favorisent également la formation tout au long de la vie, le télétravail et l'inclusion sociale des seniors. Des politiques de formation et d'équipement sont bien sûr nécessaires pour prévenir un accroissement de la fracture numérique.

L'enjeu de l'emploi des seniors et des femmes

Le vieillissement peut aussi être atténué par des politiques actives d'emploi ciblant les seniors et les femmes. L'emploi des seniors a très fortement progressé depuis la fin des années 1990. Cette évolution

2. Ronald Lee et Andrew Mason, « Is Low Fertility Really a Problem? Population Aging, Dependency, and Consumption », *Science*, 346 (6206), 2014, pp. 229-234. <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC4545628/>.

coïncide avec la mise en place d'une succession de modifications des paramètres des systèmes de retraite visant à prolonger la vie active en conditionnant les droits à un âge minimal de départ plus élevé ou à une durée de cotisation plus longue. Ces réformes ont eu un effet positif sur les taux d'emploi, mais surtout sur celui des populations bien insérées sur le marché du travail, telles que les hommes qualifiés et habitant dans les grandes métropoles. Elles nécessitent, en complément, des efforts massifs qui doivent être réalisés tout au long de la vie active. Ces efforts doivent porter prioritairement sur la formation afin de maintenir l'employabilité des travailleurs dans un contexte de changements technologiques rapides.

Mais l'enjeu de l'emploi des seniors ne repose pas que sur les politiques publiques, les employeurs doivent également prendre leur part. Même si une inflexion salubre est observée depuis quelques années, les pays dans lesquels les travailleurs seniors sont les moins nombreux sont aussi ceux dans lesquels ils ont été le parent pauvre des politiques de ressources humaines. L'accent est souvent mis sur les jeunes – comment les attirer, les motiver, les fidéliser – et très peu sur les seniors, victimes collatérales d'un consensus social qui font d'eux les variables d'ajustement des retournements conjoncturels. Cette habitude de gestion du personnel a conduit à convaincre le monde du travail que les seniors n'y avaient pas leur place, car moins productifs, occupant la place de jeunes, inaptes à s'adapter aux changements technologiques, etc. L'adaptation au vieillissement de la population passe par une meilleure inclusion des travailleurs seniors³.

Le travail des femmes est également un élément clef de l'équation. Une question majeure concerne l'impact de la baisse de la fécondité sur la participation des femmes au marché du travail. La relation de causalité peut être réciproque, ce qui rend l'analyse complexe. De nombreuses études empiriques ont été menées pour évaluer l'effet d'une variation exogène de la fécondité sur l'offre de travail. Elles concluent que la baisse de la fécondité augmente significativement l'emploi féminin. Ainsi, dans notre décomposition, l'effet positif de la baisse des naissances sur la proportion d'actifs s'accompagne d'une hausse du taux d'emploi. En revanche, des politiques visant à relancer la natalité peuvent avoir un effet doublement nécessaire. Toutefois, les politiques de conciliation entre vie professionnelle et vie familiale peuvent limiter cet impact, en permettant aux mères de rester en emploi. La promotion des formations tout au long de la vie et de la mobilité d'emploi et une offre adaptée de garde d'enfants sont à cet égard très efficaces.

Modifications dans la consommation et *silver economy*

Le vieillissement ne transforme pas uniquement l'offre de travail, il modifie aussi la structure de la demande. À

mesure que la population vieillit, les comportements de consommation évoluent : augmentation des dépenses en santé, en services à la personne, en logements adaptés et en loisirs, et réduction de la consommation de biens durables, de technologies ou de transports.

Ce basculement favorise l'émergence de la *silver economy*, une économie centrée sur les besoins des personnes âgées. Selon certaines estimations, ce marché mondial pourrait atteindre 27 000 milliards de dollars d'ici à 2050. Il est particulièrement dynamique en Europe, où les plus de 60 ans détiennent environ 60 % du patrimoine et réalisent plus de la moitié de la consommation. Les entreprises doivent adapter leur stratégie : conception universelle, accessibilité, ergonomie, services personnalisés. Le vieillissement devient un moteur d'innovation, tant dans le domaine numérique (télémédecine, objets connectés, domotique) que dans les services de proximité.

Cependant, le vieillissement n'affecte pas tous les territoires ni tous les groupes sociaux de manière égale. En zone rurale, les jeunes migrent souvent vers les villes, laissant une population âgée plus isolée. Par ailleurs, les inégalités sociales s'accroissent avec l'âge : les personnes aux carrières longues, précaires ou interrompues perçoivent souvent des pensions plus faibles. Les femmes sont particulièrement exposées. Ces disparités se traduisent par un accès inégal aux soins, à un logement adapté, à la prévention et à la qualité de vie. La *silver economy* peut revitaliser certains territoires à condition de garantir une offre de services suffisante. Mais les acteurs publics et privés doivent anticiper ces évolutions pour adapter les infrastructures et les services aux besoins d'une population vieillissante.

Le vieillissement est un phénomène mondial, qui appelle des réponses coordonnées. Les pays jeunes peuvent encore bénéficier d'un dividende démographique, tandis que les pays avancés peuvent les soutenir *via* des transferts technologiques ou des partenariats. La mobilité internationale peut aussi jouer un rôle d'ajustement : des flux migratoires accompagnés de réelles politiques d'intégration peuvent compenser le manque de main-d'œuvre tout en offrant des perspectives d'emploi aux jeunes générations.

Le vieillissement démographique constitue une évolution historique aux effets économiques majeurs. Il modifie les structures de production, les modèles de consommation, les systèmes de protection sociale et les équilibres budgétaires⁴. Mais il peut aussi représenter une opportunité de réinventer la croissance, de valoriser l'expérience et de bâtir une société plus inclusive. Cela suppose une stratégie de long terme intégrant santé, emploi, éducation, fiscalité et solidarité intergénérationnelle. Le défi est immense, mais à la hauteur des ambitions d'une société de la longévité, active, solidaire et innovante. ●

3. Pour davantage de développements, voir Hippolyte d'Albis, *Les Seniors et l'Emploi*, Paris, Presses de Sciences Po, 2022.

4. Pour une étude de l'impact différencié des changements démographiques sur les revenus du travail et ceux du capital, voir Hippolyte d'Albis, Ekram Boubtane, Dramane Coulibaly, « Demographic Changes and the Labor Income Share », *European Economic Review*, n° 131, 2021. <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0014292120302440>.

Maxime Sbaihi

Économiste, directeur stratégique du Club Landoy, auteur de *Les Balançoires vides. Le piège de la dénatalité* (L'Observatoire, 2025)

Grand vieillissement et iniquités entre générations

Face à l'allongement de la durée de la vie et à la diminution du nombre des naissances, les déséquilibres entre générations s'accroissent. Le modèle social français est à bout de souffle, confronté à un régime démographique pour lequel il n'a pas été conçu. Les jeunes paient aujourd'hui les conséquences d'un aveuglement collectif qui mine la cohésion sociale et hypothèque l'avenir.

Entre 1960 et 2070, la France aura divisé par deux la proportion d'enfants dans sa population et multipliée par trois celle des plus de 65 ans. Autrement dit, notre pyramide des âges est en train de s'inverser et n'a de pyramidal plus que le nom. Ce retournement démographique à l'œuvre est sans précédent dans la longue histoire de notre pays. Il mérite d'être élevé au rang de mégatendance, pour faire son entrée dans ce club très restreint des grandes mutations à même de changer le cours de l'histoire des nations. Il souffre cependant d'un cruel manque de considération dans la décision et l'opinion publiques. Difficile de jouer des coudes avec le réchauffement climatique ou l'intelligence artificielle alors que la démographie est moins palpable qu'un été caniculaire, moins visible qu'une nouvelle application révolutionnaire.

Rapports intergénérationnels et modèle social

Un nouveau régime démographique est peu à peu en train de vider nos territoires, de brider la croissance, de mettre à mal notre modèle social, de faire gonfler notre dette publique et de creuser les disparités socio-économiques entre les générations vivantes jusqu'à déséquilibrer cette chose si fragile qu'est l'équité intergénérationnelle. Le concept est d'autant plus difficile à manier que sa définition manque de consensus. Le philosophe John Rawls l'aborde dans sa *Théorie de la justice* (1971) en imaginant sous son fameux « voile d'ignorance » une situation où chaque génération ignorerait ses propres intérêts et sa position dans la grande chaîne intergénérationnelle.

Afin de « partager entre les générations le poids de l'accumulation du capital et du progrès de la civilisation et de la culture », son principe d'« épargne juste » dicte pour chaque génération de prendre ses « responsabilités dans l'effort pour atteindre un juste état des choses, au-delà duquel nulle épargne nette n'est demandée ». Pour ne pas compromettre le bien-être des générations suivantes, chacune devrait veiller non seulement à perpétuer le legs du passé mais aussi à ne pas proportionnellement retirer plus qu'elle aura contribué à la valorisation de ce capital. Cette approche permet de soumettre les rapports intergénérationnels au test d'équité ultime qu'est le devoir moral, pour ne pas dire anthropologique, d'assurer aux nouvelles générations des conditions et des opportunités au moins égales à celles dont ont bénéficié leurs prédécesseuses. Que ce soit par le biais du financement de notre modèle social, de la répartition et de la transmission du patrimoine ou encore de l'accès à la propriété immobilière, le grand vieillissement de notre population est en train de remettre en cause l'équité intergénérationnelle¹.

Le modèle social français tel que nous le connaissons aujourd'hui fut fondé à la Libération en instaurant la démographie pour moteur et la solidarité intergénérationnelle pour carburant. La logique de la répartition n'est ni plus ni moins que la transposition collective d'un pari, celui que les générations futures auront une taille au moins équivalente à celle des générations actuelles pour garantir leur prise en charge dans un roulement permanent. Le postulat démographique sous-jacent est triple: la jeunesse serait une denrée toujours abondante et majoritaire, la pyramide des

1. Voir Maxime Sbaihi, *Le Grand Vieillissement*, Paris, L'Observatoire, 2022.

âges resterait pyramidale, les générations se renouvelleraient perpétuellement. Nous réalisons aujourd'hui tardivement, et dans la douleur, que ces conditions ne sont plus réunies. La pyramide des âges s'inverse par la dénatalité, qui impose une cure d'amaigrissement à sa base, et le vieillissement inédit de la population, qui engraisse démesurément sa partie haute. La jeunesse n'est plus majoritaire puisque les moins de 20 ans sont désormais mis en minorité par les plus de 60 ans. Quant au renouvellement des générations, nous nous en éloignons toujours davantage: le taux de fécondité baisse continuellement et atteint désormais 1,62 enfant par femme en 2024, loin du seuil de renouvellement de 2,1, nécessaire pour garantir une future génération de taille égale en effectifs. Ces chiffres peuvent paraître moins alarmistes que ceux de nos voisins, mais la tendance, structurelle, n'autorise aucune suffisance tant nos choix collectifs nous rendent beaucoup plus sensibles aux aléas et aux évolutions démographiques que d'autres pays riches.

Raréfaction des jeunes, cumul des déficits

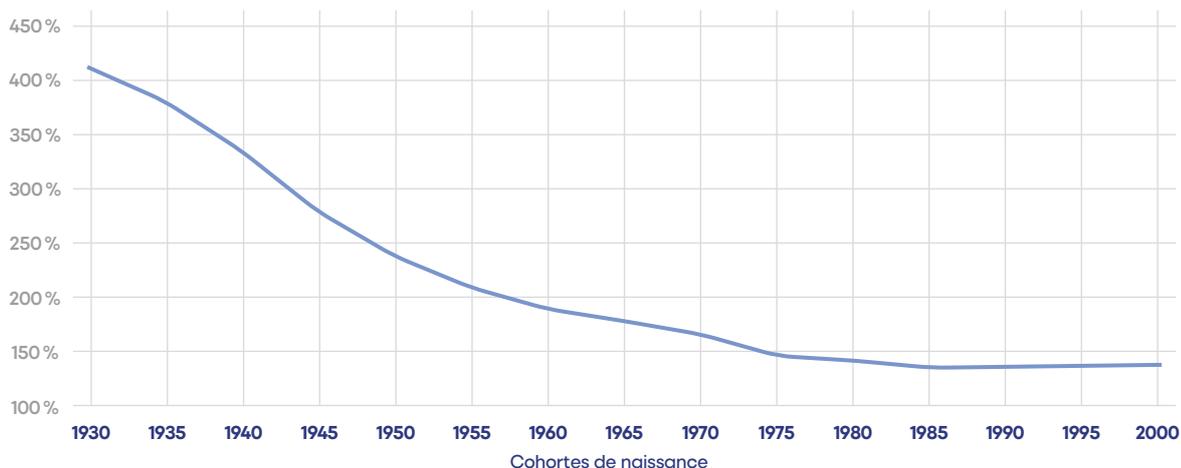
Face à une population record de retraités – 18 millions aujourd'hui, plus de 20 millions demain – qui passent un temps record à la retraite – près de vingt-cinq ans en moyenne –, la population active chargée de financer cette combinaison de masse et de longévité ne croît quasiment plus. Elle devrait même commencer à décroître sur la prochaine décennie. Les deux populations d'actifs et d'inactifs prennent des directions diamétralement opposées. La raréfaction des jeunes dans la société et dans l'économie fait peser sur eux une charge d'autant plus élevée qu'il y a plus d'ainés à prendre en charge. Face aux irrémédiables besoins croissants en matière de santé, de retraite et de dépendance d'une population vieillissante, les capacités de financement s'amenuisent. Première source d'emballlement de notre dépense publique, les retraites sont devenues notre premier poste budgétaire et un vecteur d'endettement continu par l'accumulation des déficits sociaux. À législation constante, les déficits cumulés de notre régime général de retraites risquent d'alourdir notre dette publique de 470 milliards d'euros d'ici à 2045. Dit autrement, la France s'endette sur le dos des enfants, non pas pour investir dans leur avenir, mais pour financer les retraites de leurs grands-parents.

Contrairement au principe rawlsien d'épargne juste, au lieu de constituer une épargne collective pour répondre aux besoins passés et présents, nous léguons aux nouvelles générations les mauvaises factures du passé et d'un présent incapable de subvenir à ses propres besoins sans hypothéquer le futur. Du point de vue des choix publics, nous assistons à l'émergence d'un nouveau paradigme économique, la « gérontonomie² », avec des électorats vieillissants face auxquels les gouvernements sont tentés, sous contrainte budgétaire, de favoriser les dépenses sociales (retraites, santé) au détriment de dépenses d'investissement (éducation, recherche).

Le grand vieillissement fait rougir les comptes publics mais aussi la fiche de paie des actifs. Les revenus du travail constituent la principale source de financement de notre modèle social, les deux tiers du financement des retraites sont prélevés sous la forme de cotisations sur le travail. La pression croissante sur les actifs qui en résulte les oblige à sacrifier aujourd'hui en moyenne 28 % de leur salaire brut au financement des retraites – et même davantage en incluant les prestations vieillesse financées par des transferts de l'État et de la Sécurité sociale. Jamais nous n'avions atteint de tels niveaux de cotisation pour financer la solidarité intergénérationnelle et les transferts instantanés qu'elle opère des actifs vers les retraités. Le ressenti sur la fiche de paie déprécie d'autant la valeur travail qu'elle augmente son coût avec des effets néfastes sur l'économie.

Le critère d'équité intergénérationnelle voulant que chaque génération reçoive en proportion de ce qu'elle a contribué n'est clairement pas respecté, à la vue de la performance baissière de notre régime général de retraite au fil des cohortes. Son taux de rendement interne est de 2 % pour les générations nées dans l'immédiat après-guerre contre 0,5 % pour les générations nées après le baby-boom. La courbe décroissante du taux de récupération du régime des retraites (le rapport entre le flux actualisé des pensions reçues pendant la retraite et le flux actualisé des cotisations payées pendant la vie active) indique que la génération du baby-boom reçoit en moyenne deux fois plus à la retraite que ce qu'elle a cotisé pendant sa vie active. Les actifs d'aujourd'hui ne peuvent que rêver d'un tel retour sur investissement.

Taux de récupération du régime de retraite



Le travail ne paie plus

L'inégalité de traitement entre les actifs d'hier et d'aujourd'hui ne se justifie même pas par une durée de travail plus longue sur la vie. Le ralentissement de la croissance met sous pression les revenus des actifs, tandis qu'une productivité plate et une fécondité baissière vont probablement les contraindre à travailler plus longtemps pour financer leurs propres besoins futurs. « Des années 1950 au début des années 2000, on vivait de mieux en mieux, en travaillant de moins en moins, grâce à un travail de plus en plus productif. C'est fini. Il faut dorénavant travailler autant, voire davantage que ses parents, et sans avoir l'espérance de vivre beaucoup mieux qu'eux », écrit Antoine Foucher, dont les calculs montrent qu'il faut désormais travailler 80 ans pour doubler son niveau de vie, contre 15 ans dans les années 1970³.

Les actifs d'aujourd'hui cotisent davantage que leurs aînés sans espoir de travailler moins qu'eux mais avec la perspective, bien réelle, de retraites relativement moins généreuses. Le régime de retraite par répartition est en train de facturer le vieillissement démographique, et son impréparation collective, aux vagues successives de nouveaux entrants sur

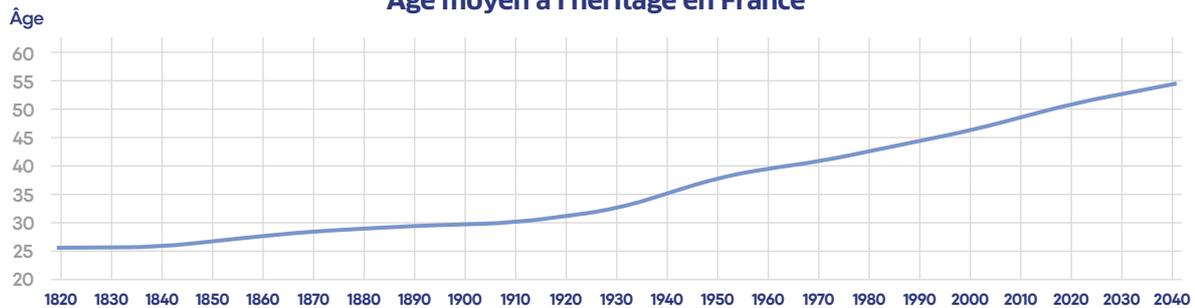
le marché du travail. Cette situation force à élargir le financement de la Sécurité sociale au-delà du travail, par exemple sur le foncier, et faire contribuer davantage les retraités, d'autant plus qu'ils bénéficient désormais d'un taux de pauvreté inférieur aux autres classes d'âge et d'un niveau de vie équivalent à celui des actifs qui les financent.

Héritage plus tardif, immobilier inaccessible aux jeunes

Par un biais trop souvent oublié, le grand vieillissement de la population est aussi en train de redéfinir la répartition du patrimoine entre les âges. Les spectaculaires gains d'espérance de vie ont cassé la courroie de transmission patrimoniale entre les générations vivantes. Les trois mois d'espérance de vie gagnés chaque année au cours des cinq dernières décennies ont rallongé la vie comme jamais et ainsi retardé l'âge auquel l'héritage est transmis. Alors que les Français héritaient de leurs parents à 25 ans au début du XIX^e siècle, puis à 30 ans au début du XX^e siècle et autour de 35 ans à la Libération, l'âge moyen à l'héritage est aujourd'hui supérieur à 55 ans et devrait continuer à augmenter avec le temps. Il est même de plus en plus commun que des retraités héritent de retraités.

3. Antoine Foucher, *Sortir du travail qui ne paie plus*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2024.

Âge moyen à l'héritage en France



Toute la tradition de la solidarité intergénérationnelle familiale s'en trouve chamboulée. L'héritage ne représente plus un coup de pouce en début ou en milieu de carrière, il intervient désormais sur la fin de vie. Il ne joue plus le même rôle social qu'auparavant, quand sa transmission précoce permettait d'équilibrer le partage des richesses entre les plus jeunes et les plus âgés. Le partage est d'autant plus déséquilibré qu'il subit une autre tendance lourde, depuis les années 2000, par l'augmentation plus rapide de la valeur du patrimoine que des revenus. Les deux effets, patrimonialisation et vieillissement, forment une mauvaise alliance qui renforce la concentration du patrimoine aux mains des plus âgés. L'âge auquel le patrimoine détenu est à son maximum s'est ainsi décalé de vingt ans en l'espace de vingt ans. Alors qu'ils représentent 25 % de la population, les plus de 60 ans détiennent désormais 60 % du patrimoine. Contrairement à ce que prévoit la théorie du « cycle de vie », développée par l'économiste italo-américain Franco Modigliani dans les années 1960, qui stipule que le patrimoine accumulé pendant la vie active finit par être consommé au moment de la retraite, le taux d'épargne des seniors est anormalement élevé et leur patrimoine financier baisse peu en fin de vie. Il faut dire que nos lois successorales sont mal adaptées à la longévité, à commencer par la réserve héréditaire, mauvaise disposition du Code civil qui oblige à léguer une partie incompressible de son patrimoine à ses enfants, au détriment des lignées indirectes et des petits-enfants.

La concentration du patrimoine chez les plus âgés reflète aussi une autre cassure générationnelle induite par les prix de l'immobilier et leur emballement sur les deux dernières décennies à la faveur de la métropolisation et des politiques monétaires non conventionnelles menées par les banques centrales après la crise financière de 2008. Tandis que les baby-boomers ont profité, par la chance des circonstances, d'un accès rapide et facile à la propriété durant leur jeunesse, quand l'immobilier était encore abordable, puis d'une formidable envolée des prix une fois propriétaires, les primo-accédants

d'aujourd'hui voient leur pouvoir d'achat immobilier se réduire comme peau de chagrin et la barre de l'accession à la propriété s'éloigner comme jamais. Sur les vingt dernières années, un jeune actif français de moins de 30 ans au revenu médian a perdu en moyenne une vingtaine de mètres carrés de pouvoir d'achat immobilier dans les grandes métropoles françaises. Derrière l'apparente stabilité du taux de propriétaires en France (60 %) se cache une étonnante évolution par classes d'âge. Depuis 1990, le taux de propriétaires a augmenté uniquement chez les plus de 60 ans et a stagné, voire baissé, pour les classes d'âge inférieures, notamment les vingtenaires et les trentenaires. L'effet âge (plus on vieillit, plus on est propriétaire) semble avoir été remplacé par un effet générationnel : les plus âgés sont plus souvent propriétaires que les générations précédentes, tandis que les plus jeunes le sont moins. La crise du logement est une bombe sociale à mèche lente qui se concentre sur les jeunes générations, dont le souhait d'avoir son propre toit ne se dément pourtant pas dans les enquêtes. Le vieillissement de la population modifie aussi l'équation immobilière par une durée d'occupation plus longue et une moindre rotation des logements. La crise du logement risque de durer, car l'offre est contrainte tandis que la demande ne va pas faiblir puisque le nombre de ménages va continuer d'augmenter, non par croissance démographique mais par évolution de la pyramide des âges (multiplicité des personnes âgées vivant seules) et changement des modes de cohabitation (augmentation des séparations et des familles monoparentales).

Si les tendances sociales, patrimoniales et immobilières décrites ici ne sont pas toutes uniquement imputables au grand vieillissement, ce dernier en est coresponsable. Il contribue à les accentuer, sans que nous en ayons toujours conscience, au détriment des jeunes générations. La baisse continue des naissances, malgré un désir d'enfant qui reste fort en France, n'y est sans doute pas étrangère. Sans action corrective, vieillissement et dénatalité risquent de se renforcer mutuellement dans un cercle vicieux que nous voyons déjà à l'œuvre, par exemple, au Japon. ●

Jean-Philippe Vinquant

Président du Conseil de l'âge.

Image des vieux et rôle des vieux : une France « âgiste » ?

Si elle renvoie en premier lieu à la retraite, la vieillesse est fortement associée à la maladie, aux problèmes de santé, à la dépendance et à la solitude. Même s'ils adhèrent à certaines représentations négatives sur les personnes âgées, les Français en ont généralement une image positive et refusent de les ostraciser par rapport aux autres générations. Ils tendent cependant à penser que leurs concitoyens et la société en général discriminent en fonction de l'âge. Les « âgistes » seraient-ils seulement les autres ?

Le Conseil de l'âge est l'une des trois formations du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), dont la mission est d'animer le débat public et d'apporter aux pouvoirs publics une expertise prospective et transversale sur les questions liées à l'avancée en âge, à l'adaptation de la société au vieillissement et à la bientraitance, dans une approche intergénérationnelle. Répondant régulièrement à des saisines du gouvernement, l'essentiel de ses réflexions et productions est issu d'un programme de travail pluriannuel adopté par ses membres.

Sur la période 2023-2025, les travaux du Conseil de l'âge se sont centrés sur les aspirations et les besoins des personnes âgées, puis sur une réflexion plus sociétale, relative au profil des seniors d'aujourd'hui et à la perception qu'en ont les Français de tous âges.

Personnes âgées : aller au-delà des représentations

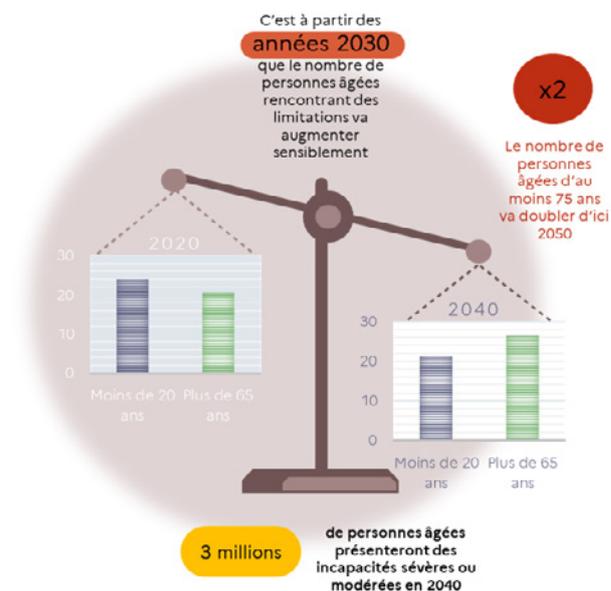
Quand on parle des personnes âgées, l'arbre des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) cache la forêt des 85 % de personnes âgées de 85 et plus qui vivent en domicile ordinaire (c'est-à-dire qui ne vivent pas en institution). Les aspirations des personnes de 70 ans et plus sont, par ordre d'expression, « rester à domicile le plus longtemps possible » et « avoir des amis et des liens affectifs ».

Partant de cette expression, en veillant à ne pas considérer uniquement les personnes âgées fragiles ou vulnérables, le Conseil de l'âge a passé au crible la politique dite « du domicile »¹ - à la fois dans ses approches, dans son organisation, dans ses dispositifs et dans son effectivité. Ses conclusions pointent à la fois les progrès accomplis mais aussi les faiblesses du soutien assuré. Adoptant de nombreuses orientations permettant de mieux prévenir la perte d'autonomie et d'adapter le cadre de vie et l'accompagnement des personnes âgées, il demandait aussi que la réponse aux enjeux du vieillissement de notre pays soit inscrite dans une stratégie sur dix à quinze ans. Cette stratégie est nécessaire pour faire face à l'intensité de la transition démographique. D'après les projections de l'INSEE, en 2040, les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 20 ans dans notre pays. Les plus de 75 ans y seront un peu plus de 11 millions, soit un habitant sur six.

Cette évolution traduit deux phénomènes qui concernent largement les mêmes générations. D'abord, la révolution de la longévité. Depuis 1950, l'espérance de vie à la naissance en France a augmenté de près de 17 ans, atteignant 80,1 ans pour les hommes et 85,7 ans pour les femmes en 2024. Ensuite, l'arrivée au seuil du grand âge, et des fragilités qui l'accompagnent, des générations nombreuses du baby-boom. Le nombre de naissances passe de 522 000 en 1941, plus faible nombre enregistré depuis 1919, à 870 000 en 1947, plus haut chiffre enregistré depuis 1903 !

1. Terme préférable à l'expression « virage domiciliaire », à la fois inappropriée - les personnes âgées, y compris en perte d'autonomie, ont toujours vécu majoritairement à domicile - ou au peu élégant « maintien à domicile ».

Repères démographiques à moyen et long termes



Source : Conseil de l'âge, infographie du rapport *Bien vivre et vieillir dans l'autonomie à domicile*, février 2024. Données INSEE.

Surtout, jamais les seniors n'auront été une population aussi peu homogène dans l'histoire de notre pays: ce groupe de 20 millions de personnes s'étire sur une cinquantaine d'années, des jeunes retraités de 60 ans aux centenaires et supercentenaires de 100 ans et plus – ces derniers sont un peu plus de 30000 dans notre pays!

Les différentes évolutions juridiques et sociétales touchant les individus et les couples (développement de l'union libre, droit du divorce facilité, accès au Pacs puis au mariage pour tous les couples) n'ont pas concerné que les plus jeunes générations. La génération du baby-boom se les est pleinement appropriées. Elle qui a baigné dans les chansons *Comme d'habitude* et *Le téléphone pleure* de Claude François voit son taux de divorce continuer de progresser².

Conjugués à l'évolution à la baisse de la natalité et à l'éloignement géographique entre générations, ces bouleversements ont conduit le Conseil de l'âge à alerter. Une proportion croissante de seniors vieillira « en solo », sans conjoint ni enfants – avec les conséquences en matière d'isolement social qui peuvent en découler. La peur de cet isolement peut conduire

certaines femmes âgées et très âgées à des cohabitations forcées avec un conjoint, avec les risques de violences psychologiques ou physiques associés.

Le paradoxe de ces situations subies de senior en solo ou faussement heureux en couple est qu'elles peuvent participer de l'image d'égoïsme générationnel dont se teinte parfois le regard des générations plus jeunes sur les plus âgés.

Une France âgiste malgré elle? Les résultats de l'enquête du Conseil de l'âge

Ces quinze dernières années ont vu se succéder plusieurs débats nationaux et rapports sur la question du grand âge, qui n'ont pas permis de déboucher sur une stratégie déterminée de prévention des fragilités, d'adaptation de la société et de mise en place d'un système d'aides robuste en soutien à la perte d'autonomie.

Au point que nous nous sommes demandé si ce refus d'obstacle ne pouvait pas s'expliquer par une forme de déni. Notre pays vit une formidable révolution de la longévité, qui est une chance pour toutes les générations. Pourtant, le vieillissement y est très souvent

2. La part des divorces impliquant un homme ou une femme de plus de 60 ans a triplé dans l'ensemble des divorces, bien qu'ils restent moins importants (autour de 3 % annuellement) que pour les autres groupes d'âge. Alors que le taux de divorce tous âges confondus se stabilise depuis les années 2000, il continue à augmenter chez les 50 ans et plus. Voir le rapport *Panorama des comportements conjugaux et configurations familiales chez les seniors*, Conseil de l'âge, juillet 2024.

présenté sous un jour défavorable, avec un bruit de fond âgiste.

La période récente a été marquée par de nombreuses expressions d'un ressentiment intergéné-

rationnel – crise de la Covid-19, débats autour des retraites. Le Conseil de l'âge a souhaité revenir sur cette question du regard sur les personnes âgées et de leur place dans la société au travers de travaux sur l'âgisme.

2030

L'ombre de l'âgisme s'étend sur une France fragmentée. Dès 2024, une enquête commanditée par le Conseil de l'âge et réalisée par Harris Interactive mettait en lumière des représentations majoritairement négatives de la vieillesse chez les Français et le risque de fractures intergénérationnelles. Ses prédictions, alors jugées alarmistes, se sont matérialisées avec une effroyable précision.

La guerre des générations 2038-2041 : chroniques d'un conflit qu'on pouvait éviter,
Presses universitaires de France, 2041.

L'enquête du Conseil de l'âge montre, en premier lieu, que, s'agissant des représentations de la vieillesse, une majorité de Français l'associe à des connotations négatives telles que la maladie, les problèmes de santé, la dépendance et la solitude – la retraite étant toutefois la première idée évoquée. Les femmes sont plus susceptibles que les hommes de développer ce regard négatif.

La perception de l'âge d'entrée dans la vieillesse est située à 65 ans pour 68 % des Français. Ce seuil est perçu plus tôt par les moins de 35 ans, dont 49 % estiment qu'on devient « vieux » à 55 ans. À l'inverse, plus on avance en âge, moins on a tendance à considérer un âge donné comme « vieux ».

Les termes les plus utilisés pour désigner les personnes de 65 ans et plus – les répondants pouvant en citer trois – sont « les retraités » (57 %) et « les seniors » (51 %). Les jeunes (18-24 ans), eux, utilisent davantage les expressions « personnes âgées » et « vieux ». Les mots plus affectueux de « papis » et « mamies » sont, eux, appréciés de toutes les générations, cités au moins une fois par 38 % des répondants.

Même si le terme « vieux » est revendiqué par certains collectifs ou personnalités, et qu'un magazine porte désormais ce nom, il n'est pas apprécié par une majorité de personnes âgées. Pour paraphraser le groupe funk américain Sly and the Family Stone, on pourrait dire: « Ne m'appelle pas vieux, jeunot³. »

Le questionnaire de cette enquête proposait des affirmations positives ou plus négatives sur les personnes âgées de 65 ans et plus. Une large majorité des sondés est d'accord avec les représentations favorables, comme le fait que les personnes âgées peuvent apporter beaucoup aux autres (90 % d'accord) et qu'il est tout aussi agréable de les fréquenter que les jeunes (85 % d'accord).

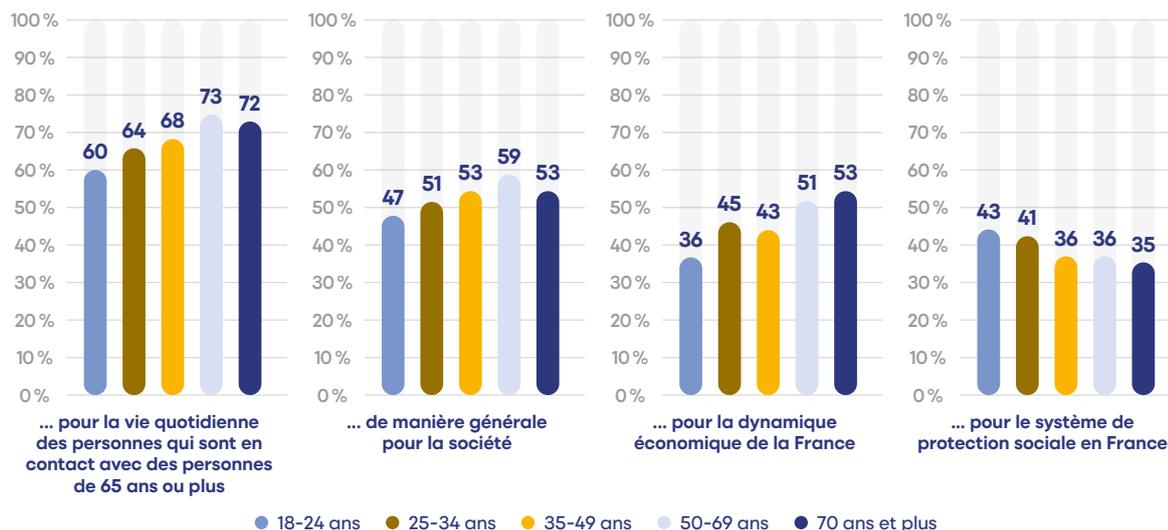
Les moins de 50 ans sont plus enclins à considérer les aînés comme ayant bénéficié de conditions privilégiées (62 % d'accord chez les moins de 50 ans contre 37 % en moyenne), comme étant moins solidaires avec les jeunes générations (36 % d'accord chez les moins de 50 ans contre 27 % en moyenne) et pensant toujours que « c'était mieux avant » (84 % d'accord chez les moins de 50 ans contre 70 % en moyenne).

S'agissant du vieillissement de la population, et c'est une bonne surprise, une majorité le considère comme une opportunité. Les 50-69 ans se montrent globalement plus optimistes que les plus de 70 ans, qui vivent pleinement l'avancée dans l'âge, avec ses difficultés. Les plus jeunes se montrent un peu moins convaincus de l'intérêt d'être en contact avec des personnes de 65 ans mais sont positifs sur l'impact du vieillissement de manière générale pour la société, ou pour le dynamisme économique de la France.

3. Sly and the Family Stone, *Don't Call Me Nigger, Whitey* (1969).

« De l'idée que vous vous en faites, le vieillissement de la population en France représente-t-il plutôt une opportunité ou plutôt un désavantage ? »

Une opportunité (en %)



Source : enquête Conseil de l'âge-Harris Interactive, septembre 2024.

2040

Des ressentiments larvés, mis en évidence par le niveau d'accord plus élevé des jeunes avec des représentations défavorables aux aînés, explosèrent avec la crise socio-économique de 2030. Les débats sur le financement des retraites, déjà tendus en 2024, se muèrent en accusations directes et violentes, désignant les retraités comme les responsables des difficultés de la jeunesse.

La guerre des générations 2038-2041 : chroniques d'un conflit qu'on pouvait éviter,
Presses universitaires de France, 2041.

L'enquête révèle que la notion d'âgisme est relativement peu connue: seul un tiers des Français déclare en avoir déjà entendu parler. Cependant, deux tiers de ceux qui en ont entendu parler en donnent une bonne définition, l'associant à une discrimination liée à l'âge.

Point positif, seulement 24 % des Français se sentent personnellement âgistes. Mais, paradoxalement, 67 % des Français estiment que la société française est âgiste à l'égard des personnes âgées. On peut y voir un syndrome connu des sondeurs: les mauvais conducteurs ou contribuables, ce sont les autres!

C'est également la traduction du fait que des comportements âgistes se manifestent dans toutes les sphères de la vie sociale. Au cours des douze der-

niers mois, 28 % des Français de tous âges déclarent avoir été victimes ou témoins de plaisanteries ou de moqueries âgistes ou des paroles humiliantes (21 %). L'existence de limites d'âge (25 %) est le premier facteur de discrimination déclaré. Ces phénomènes ont majoritairement pour cadre l'espace public (transports en commun, rue) et les commerces. Un quart d'entre eux sont identifiés dans une émission ou un reportage dans les médias, et la même proportion dans cet espace plus intime qu'est le cadre privé, en famille ou avec des proches.

Les plus jeunes et les femmes déclarent plus fréquemment être témoins de situations d'âgisme, ce qui peut montrer une sensibilité particulière à toute forme de discrimination, née d'une exposition plus forte au racisme ou au sexisme.

2041

Le début des années 2030 vit une escalade des tensions intergénérationnelles, que le Conseil de l'âge avait pressentie, facteur d'un risque de « scission ». La crise économique mondiale de 2030 exacerba les inégalités et alimente encore la culpabilisation des générations aînées. Les réseaux sociaux devinrent le théâtre d'une « guerre des âges » numérique, où les stéréotypes négatifs et les appels à la discrimination se propageaient. Face à cette désintégration du contrat social intergénérationnel, le gouvernement de 2038 céda à la pression de l'opinion publique jeune, exaspérée. Des mesures radicales furent adoptées, pour « assurer l'avenir de la nation ». La première de ces mesures fut l'instauration du Versement obligatoire libérateur (Vol). Sous une rhétorique de « solidarité intergénérationnelle inversée », tous les retraités, quel que soit leur revenu, devaient verser mensuellement une part substantielle de leur pension à la Caisse des héritages étendus ! (Che !).

La guerre des générations 2038-2041 : chroniques d'un conflit qu'on pouvait éviter,
Presses universitaires de France, 2041.

Que faire ?

Même si nous n'en arriverons certainement jamais aux extrémités qu'une science-fiction, ici imaginée par encadrés, peut avancer, la question se pose : à partir des constats issus de l'enquête d'opinion, que faire ? Eh bien, il faut agir !

Notre pays doit assumer ce tournant du vieillissement comme un phénomène normal, biologique et démographique, comme une évolution sociale et sociétale. Et il doit prendre conscience que c'est une chance que d'avoir ces vies plus longues, moins marquées par la perte de capacité à vivre et à agir, permettant aux générations de se côtoyer plus longtemps !

Nous avons encore le temps et la possibilité de poser les fondements d'un vieillissement de la population heureux et serein, dans une société qui ne soit pas clivée en fonction des âges, où chaque génération puisse retrouver une valorisation dans le regard et la considération des autres.

C'est pour cela que le Conseil de l'âge analyse la contribution économique et sociale résultant du bénévolat et de la participation sociale des retraités. Il s'appuie pour cela sur les services statistiques de l'État, des acteurs universitaires ou des acteurs associatifs.

Ses premiers constats sont que, concernant l'entraide entre ménages, hors bénévolat associatif, le profil par âges montre clairement un pic d'aide aux autres entre 50 et 70 ans, surtout pour les soins aux enfants, les soins à des adultes (plutôt entre 50 et 65 ans), les courses et le bricolage. Il note un recul de l'implication des seniors dans les activités associatives, leur participation bénévole restant uniquement supérieure à celle de la classe d'âge des 50-64 ans en 2024. Elle est inférieure à celle des 25-34 ans depuis 2023 et équivalente à celle des 35-49 ans depuis 2024⁴. Ce recul donnera lieu à une étude approfondie de ses causes.

La question des transferts publics et privés vers chaque classe d'âge et entre générations sera étudiée à la lumière des travaux de l'INSEE et d'économistes sur la redistribution élargie et le financement de la consommation aux différents âges de la vie.

Le Conseil se penchera aussi au printemps 2025, au travers d'ateliers mêlant ses membres et des personnes concernées, sur le vocabulaire de l'âge et des personnes âgées, afin de livrer une réflexion sur le juste usage des mots.

L'ensemble de ces travaux seront rendus publics à l'été 2025 et donneront lieu, le cas échéant, à des premières pistes de propositions pour un plan de lutte contre l'âgisme. ●

4. Recherches & Solidarités, « Les Français et le bénévolat en 2024 », enquête réalisée par l'IFOP, mai 2024.

Jacques Véron

Directeur de recherche émérite à l'Institut national d'études démographiques, coauteur de *La démographie de l'extrême. Quand la fiction anticipe l'avenir des sociétés*, Paris La Découverte, 2024.

Jean-Marc Rohrbasser

Chercheur à l'Institut national d'études démographiques, coauteur de *La démographie de l'extrême. Quand la fiction anticipe l'avenir des sociétés*, Paris La Découverte, 2024.

Le vieillissement sous le regard de la fiction

De nombreuses utopies et dystopies traitent de démographie. Romans, essais et récits abordent la question du vieillissement et de sa prise en charge avec des perspectives parfois extrêmes. Lire les fictions au regard des réalités et des dynamiques contemporaines permet d'apprécier autrement, avec un regard décalé, les préoccupations du moment.

« *J'ai peut-être l'air vieux mais c'est juste à cause de mon âge.* »

Harry Harrison, *Soleil vert*.

Lorsque, dans la décennie 1960, les sociétés s'inquiétaient particulièrement de l'accélération de la croissance démographique mondiale, certains auteurs de fiction mettaient en scène la planification familiale comme solution au problème de la population: c'est le cas par exemple de John Brunner dans *Tous à Zanzibar*. La solution imaginée pour résoudre ce que l'on a pu dénommer « explosion démographique » était tout autre dans le roman *L'âge de cristal* de William Nolan et George Johnson. Ces deux auteurs imaginent une société dont la régulation est assurée par une limitation autoritaire de la durée de la vie, en l'occurrence à 21 années. Mais, dans la réalité, tout a été fait pour accroître de manière continue l'espérance de vie, ce qui était considéré comme un marqueur du progrès. Limiter la durée de vie aurait semblé inimaginable et, de plus, une régression.

Toutefois, le vieillissement démographique, qui résulte certes d'une baisse de la fécondité mais aussi d'une baisse de la mortalité aux âges élevés, est devenu un véritable sujet de préoccupation dans les pays développés. La fiction elle-même s'est pen-

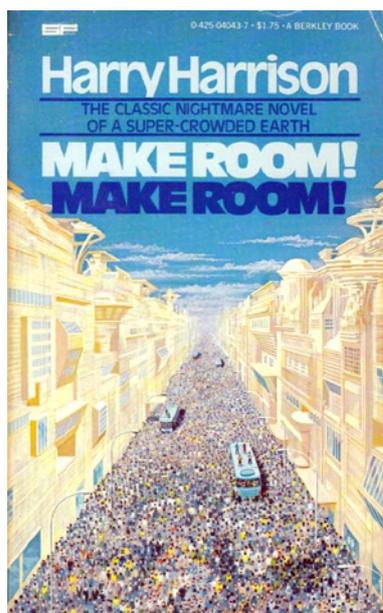
chée sur cette question. Des œuvres littéraires nous invitent, chacune à sa manière, à réfléchir à la condition des personnes âgées et à la place qui leur est réservée lorsque leur nombre ne cesse de croître. Elles peuvent nous sensibiliser à des questions qu'il serait tentant de laisser de côté.

« **Un segment essentiel de la population** »

Dans son roman *Soleil vert*, qui a donné lieu à un film marquant, Harry Harrison immerge son lecteur dans un New York caniculaire en l'an 1999. La ville compte alors 35 millions d'habitants, qui souffrent de rationnements en eau et en nourriture. Dans un tel contexte, les « Aînés » jugent leur place insuffisante. Ils organisent alors des manifestations de protestation contre leur marginalisation. Ils entendent avant tout faire reconnaître leur utilité pour la société:

« ... nous n'accepterons pas d'être traités comme des citoyens de seconde zone, ou de troisième, ou même de quatrième comme c'est devenu le cas aujourd'hui; nous n'accepterons pas non plus qu'on nous fasse l'aumône d'un petit coin sale à côté de la cheminée, où on nous laissera tranquillement mourir de faim. Nous sommes un - non, le - segment essentiel de la population, un réservoir d'expérience, de connaissances d'expertise¹. » Notons que ces manifestations sont sévèrement réprimées par la police.

1. En italique dans le texte original.



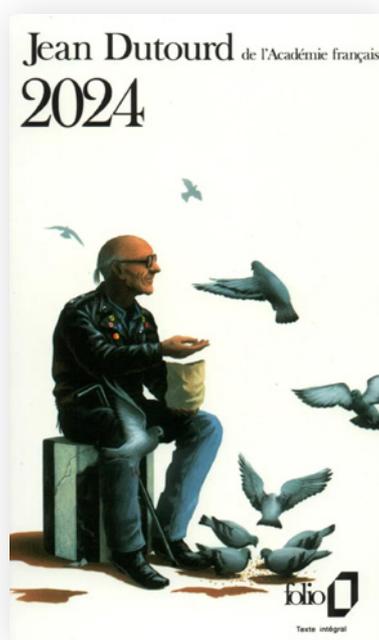
Le film *Soleil vert* (1973) a marqué les esprits. Dans cette dystopie, se déroulant en 2022, l'humanité a épuisé les ressources naturelles. Pour se nourrir, elle doit consommer, sans que la population soit au courant, ses défunts, transformés en aliments préconditionnés sous la forme de tablettes baptisées « Soleil vert ». Signé par l'écrivain américain Harry Harrison, le roman, dont est tiré le film, est sorti en 1966 sous le titre *Make Room! Make Room!* Il ne traite pas du secret de la fabrication de la nourriture, se centrant sur le risque d'explosion démographique.

Bien plus qu'un segment de la population, les personnes âgées en représentent l'essentiel dans le roman *2024*, de Jean Dutourd, puisque l'âge moyen des humains s'y élève à 70 ans. Dans ce monde vieilli, les personnes âgées ne se préoccupent que de leur propre sort. Ainsi, elles énumèrent les médicaments qu'elles ont subies, décrivent en détail les opérations qu'elles ont subies, se plaignent de leur vue qui décline et, d'une manière générale, des difficultés de leur vie. Elles se plaignent aussi de la mesquinerie des autres. Par ailleurs, puisqu'il s'agit de loger une importante population âgée, les écoles, les collèges et les lycées sont transformés en « asile de vieillards » ou, selon la terminologie administrative, en « homes vermeils ». Cette situation n'est pas sans rappeler le monde rural japonais de nos jours, où se produit ce genre de transformation. Dans ce contexte, mettre au monde un enfant apparaît comme un acte de résistance.

Dans *Le Dernier Homme*, une nouvelle de 1929 de Wallace G. West, vie et travail se confondent. West envisage un univers « monosexuel » résultant d'un « massacre systématique des mâles ». La reproduction humaine s'y réalise dans une « usine de gesta-

tion ». Dans ce monde exclusivement féminin, seul compte le travail: « Dès le lendemain [du jour de repos des femmes] la ruche humaine recommencerait à bourdonner, pour produire suffisamment d'aliments afin de nourrir les myriades d'êtres habitant la ville de Nu Yok [sic]. » Un travail acharné est exigé par « l'économie de la ruche ». Dès lors que les femmes ne peuvent plus travailler douze heures par jour, elles doivent se rendre dans des « chambres mortelles ».

Un autre aspect du vieillissement est la coexistence d'un nombre élevé de générations aux histoires différentes.



Paru en 1975, ce roman dystopique de Jean Dutourd suppose que l'humanité vieillissante ne court pas vers la surpopulation, mais vers la dépopulation.

« L'âge est un crime »

Ce sont bien les relations entre générations qui intéressent Kurt Vonnegut Jr. dans une nouvelle de 1954. Il y décrit l'installation d'une gérontocratie dans un cadre familial. Le personnage central, qui tire les bénéfices d'un élixir de longue vie, continue de dominer sa descendance, dont les plus jeunes représentants ont déjà plus de 100 ans. Seul à avoir sa chambre, il contraint ses descendants à s'entasser très inconfortablement dans l'appartement familial. Son égoïsme fait le malheur de ceux-ci, au point qu'ils essaient – mais sans succès – de remplacer son

médicament par un placebo. Les conditions de vie de ses descendants ne lui importent guère pourvu qu'il puisse continuer de regarder ses séries préférées à la télévision...

Dans une autre nouvelle, parue dans le recueil intitulé *Le K*, Dino Buzzati envisage à sa manière un conflit de générations. Il décrit la traque que font subir les jeunes à leurs aînés à partir d'événements que va vivre un homme de 46 ans, mais grisonnant, en couple avec une jeune femme, « un beau brin de fille ». Alors que celui-ci est entré dans un bar pour s'acheter des cigarettes, il est pris à partie par une bande organisée de jeunes qui vont le lyncher. Cet homme n'ignorait en réalité pas le danger que faisait courir sa situation, puisqu'« on vivait une époque où les hommes de plus de quarante ans y réfléchissaient à deux fois avant d'aller se promener en plein milieu de la nuit ». Il savait pertinemment qu'après 40 ans on était vieux. Il savait aussi que les « vieux » en compagnie de femmes jeunes étaient particulièrement visés. Dans la société décrite par Buzzati, « les nouvelles générations éprouvaient un total mépris pour les vieux. Un sombre ressentiment dressait les petits-fils contre les grands-pères, les fils contre les pères. » Jugés responsables du mal-être des jeunes, les « vieilles générations » faisaient l'objet d'une véritable haine. Il fallait que les jeunes les punissent « de leur mécontentement, de leur mélancolie, de leurs désillusions, de leur malheur qui sont le propre de la jeunesse depuis que le monde est monde. » Le slogan des jeunes, « l'âge est un crime », leur permet de justifier des actions violentes pouvant aller jusqu'au meurtre.

D'autres romanciers ne se sont aucunement préoccupés de la possibilité d'un conflit entre générations, accordant leur attention au vieillissement individuel vu sous l'angle de la santé.

La réparation des vivants

Dans son grand roman *Le Meilleur des Mondes*, Aldous Huxley imagine une société dont est éliminé tout vieillissement individuel. À l'aide de « transfusions de sang jeune », chacun reste jeune jusqu'à sa mort: « La jeunesse à peu près intacte jusqu'à 60 ans, et puis, crac! la fin. »

Deux autres œuvres littéraires mettent en scène la réparation des vivants que permet une généralisation du clonage. Ainsi, Jean-Michel Truong dépeint dans *Reproduction interdite* une France où des clones sont produits en masse. Un des objectifs de cette production est un usage médical et chirurgical. Chaque embryon peut avoir un « jumeau humain »: une per-

sonne peut, si le besoin s'en fait sentir au cours de sa vie, disposer d'organes sains qui lui seront transplantés. Les clones permettent ainsi une réparation des vivants.

Sur ce même thème du clonage, le roman du Prix Nobel de littérature Kazuo Ishiguro *Auprès de moi toujours* renverse quant à lui la perspective puisqu'il nous plonge dans l'univers des clones et de leurs sentiments. Utilisés également pour réparer les vivants, les clones sont condamnés à la souffrance éprouvée à chaque don d'organe permettant aux humains de mieux vieillir. Leur destin est de « terminer », c'est-à-dire de mourir par épuisement, après un nombre variable de dons. Ishiguro résume leur destinée de la manière suivante: « Aucun de vous n'ira en Amérique, aucun de vous ne sera star de cinéma. Et aucun de vous ne travaillera dans ces supermarchés, comme j'ai entendu certains d'entre vous l'envisager l'autre jour. Vos vies sont toutes tracées. Vous allez devenir des adultes et, avant de devenir vieux, avant même d'atteindre un âge moyen, vous allez commencer à donner vos organes vitaux. C'est pour cela que chacun de vous a été créé. Vous n'êtes pas comme les acteurs que vous regardez sur vos vidéos, vous n'êtes pas même comme moi. Vous avez été introduits dans ce monde dans un but précis et votre avenir à tous, sans exception, a été déterminé à l'avance. »

La fin de vie, qu'elle relève d'une décision individuelle ou qu'elle soit administrée, a aussi retenu l'attention d'auteurs de fiction.

Ne pas vivre à tout prix

Inspiré par la mort de Socrate chez Platon, Thomas More décrit dans son *Utopie* les modalités souhaitables de la fin de la vie. Celles-ci relèvent de ce que l'on entend aujourd'hui par suicide assisté. More imagine un individu devenu « incapable et privé de tous les bénéfices de la vie », ne faisant en réalité que « survivre à sa mort », lequel mettra volontairement fin à ses jours. Dans *L'Utopie*, les personnes qui souffrent d'un mal incurable sont convaincues du bien-fondé d'une mort anticipée et mettent « volontairement fin à leur vie par faim ». Elles peuvent aussi s'abandonner au sommeil « et en dormant [être] délivré[e]s de leurs maux sans sentir nullement les douleurs de la mort ». Mais la décision de mourir reste libre: « Personne n'est contraint en ce point de mettre fin à ses jours s'il ne prête son bon vouloir. »

Cette idée de ne pas vivre à tout prix, quel que soit l'état de santé de la personne, se retrouve dans *La Vie devant soi* d'Émile Ajar, pseudonyme de Romain Gary. Il s'agit en l'occurrence pour Mme Rosa, confrontée à la

maladie, d'éviter de vivre « plus que c'est nécessaire ». Elle est fermement décidée à refuser tout acharnement thérapeutique, craignant une fin de vie pénible à l'hôpital, « où ils vous font mourir jusqu'au bout au lieu de vous faire une piqûre ». Mme Rosa revendique le droit de mourir à son heure. Momo, un jeune garçon accueilli dans la pension qu'elle tenait auparavant, très attaché à elle, supplie un médecin de « l'avorter pour l'empêcher de souffrir ». Mais le médecin lui rétorque que l'euthanasie est interdite en France.

Enfin, il convient de citer trois œuvres de fiction qui présentent la fin de la vie de manière cynique, voire terrifiante.

La mort administrée

En 1954, Richard Matheson s'intéresse au sort des personnes âgées dans une société qui se veut très efficace d'un point de vue économique. Sa nouvelle *L'Examen* nous plonge dans un monde sans pitié pour ceux qui atteignent un âge avancé. Une loi a en effet été votée, en principe pour enrayer la surpopulation mais en fait pour ne pas s'encombrer de « vieux » inutiles. Tous les cinq ans, ces derniers sont soumis à un examen afin de vérifier leur santé physique et mentale. Les personnes jugées « inaptes » subissent une injection mortelle.

Matheson met en scène un fils préparant méticuleusement son père à cet examen. Mais, dans son for intérieur, il souhaite que son père échoue. Le vieil homme redoute un examen qu'il juge particulièrement humiliant : « Le vieillard se sentait effrayé et insulté à l'idée de devoir se dévêtir pour comparaître devant des médecins qui le palperaient, le tapoteraient et lui poseraient des questions choquantes. » Lors de son repas à la cantine de l'Administration, il redoute également d'« être de nouveau dans le collimateur d'observateurs chargés de voir s'il faisait tomber une fourchette ou une cuillère, renversait un verre d'eau ou laissait tomber de la sauce sur sa chemise ». Finalement, le vieil homme préférera se suicider plutôt que de se rendre à l'examen.

La fiction offre un autre exemple de fin de vie gérée par la société. Dans son roman *Les Fils de l'homme*, P. D. James imagine une cérémonie, le Quietus, organisée afin d'encadrer des suicides collectifs de personnes âgées. Il s'agit pour les autorités de réagir à des suicides individuels qui conduisent à une « pagaille ». La participation au Quietus est volontaire mais administrée de façon tatillonne puisque est exigée la signature d'un formulaire en trois exemplaires, dont un à destination du bureau du recensement. P. D. James décrit en détail un Quietus de

femmes, véritable « caricature du cortège nuptial ». Vêtues de blanc, celles-ci se dirigent en procession vers la mer, où les attendent d'anciennes barges. Des soldats leur entraveront les chevilles et leur fixeront des poids avant de couler les barges en pleine mer.

Plus terrifiant encore est le roman *Eternity Express* de Jean-Michel Truong. On y est confronté à une véritable extermination des personnes âgées. Des cadres aisés ont été appâtés par des publicités alléchantes vantant de luxueux « villages de retraite » en Chine. Ceux-ci proposent des infrastructures haut de gamme permettant de s'adonner à toutes sortes d'activités sportives, comme le golf ou le polo. Ces retraités effectuent un long voyage en train, avant d'être accueillis par des hommes en uniforme vert qui leur offrent à l'arrivée une coupe de champagne. Ces hommes les accompagnent ensuite en musique vers des douches puis les dirigent vers des « hauts-fourneaux » ! C'est, dans les termes de l'auteur, la procédure d'« interruption volontaire de vieillesse » organisée à la suite d'un accord entre l'Union, c'est-à-dire l'Europe, et la Chine. Quant aux hommes en vert, ils ne sont que des employés d'une entreprise de collecte d'ordures.

Les fictions que nous avons présentées nous invitent à réfléchir à des questions primordiales étant donné l'ampleur du vieillissement démographique dans nos sociétés, qui s'enorgueillissent de la progression de l'espérance de vie ainsi que du nombre de centenaires voire de « supercentenaires ». Mais dans quelles conditions vit-on au grand âge ? Étant donné le coût économique du vieillissement démographique dû à l'augmentation des dépenses de santé lors de l'avancée en âge, faudrait-il renoncer à faire bénéficier des personnes très âgées de toutes les possibilités qu'offre aujourd'hui la médecine ? Et la prise en charge du grand âge, et même de la dépendance, est un défi majeur pour nos sociétés. Pour ce qui est du vieillissement individuel, suffit-il de « penser jeune » pour « être jeune », comme le prétend un personnage de *Soleil vert* ? D'autre part, la coexistence de très nombreuses générations pourrait-elle conduire, dans des cas extrêmes, à des conflits allant jusqu'à la violence, comme l'imagine Buzzati ? La mort, telle qu'envisagée dans l'île d'Utopie, est paisible. Pourtant, encore aujourd'hui, la question de l'opportunité d'une législation favorable au suicide assisté et à l'euthanasie est loin de faire consensus. En dernière instance, les situations extrêmes que décrivent les fictions considérées ici ont un mérite : celui de nous alerter sur des risques de dérive qui résulteraient d'un vieillissement démographique insuffisamment bien géré. ●

RÉFÉRENCES

- BRUNNER, John, *Tous à Zanzibar*, Paris, Robert Laffont, 1972 (le texte original date de 1968).
- BUZZATI, Dino, « Chasseurs de vieux », Le K, Paris, Pocket, 2002 (le texte original date de 1966).
- DUTOURD, Jean, *2024*, Paris, Gallimard, Folio, 1989.
- GARY, Romain (Ajar, Émile), *La Vie devant soi*, Paris, Gallimard, Folio, 2002.
- HARRISON, Harry, *Soleil vert*, Paris, J'ai Lu, 2014 (le texte original date de 1966).
- HUXLEY, Aldous, *Le Meilleur des mondes*, Paris, Pocket, 2017 (le texte original date de 1932).
- ISHIGURO, Kazuo, *Auprès de moi toujours*, Paris, Gallimard, Folio, 2008 (le texte original date de 2005).
- JAMES, P. D., *Les Fils de l'homme*, Paris, Le Livre de Poche, 2019 (le texte original date de 1992).
- MATHESON, Richard, « L'Examen » in *Nouvelles*, tome 2, 1953-1959. Paris, « Fantastique », J'ai Lu, p. 225-247 (le texte original date de 1954).
- MORE, Thomas, *De optimo rei publicae statu deque nova insula Utopia*, tr. fr. *L'Utopie*, Paris, Gallimard, Folio, 2012 (le texte original date de 1516).
- TRUONG, Jean-Michel, *Reproduction interdite*, Paris, Olivier Orban, 1989.
- TRUONG, Jean-Michel, *Eternity Express*, Paris, Albin Michel, Pocket, 2003.
- WEST, Wallace G., « Le Dernier Homme », in *Les Meilleurs Récits de Amazing Stories. Période 1926/32*, Paris, Éditions J'ai Lu, 1974 (le texte original date de 1929).



Choix, innovations et adaptations

-
- | | | | |
|----|---|----|---|
| 50 | Histoire de la prise en charge du vieillissement en France (XIX^e-XXI^e siècles)
Christophe Capuano | 64 | Adapter le logement social au vieillissement : 15 propositions de l'Union sociale pour l'habitat |
| 54 | Une loi « grand âge » : pour quoi faire ?
Michel Borgetto | 68 | Une initiative de La Poste : le portage de repas
Jean-Michel Molette |
| 57 | Avancée en âge et assurance santé
Hervé Naerhuysen | 71 | L'immigration, une solution ? Cinq expériences nationales
Richard Robert |
| 61 | Favoriser l'emploi des seniors : enjeux et perspectives
Emmanuelle Prouet | 74 | Face au vieillissement extrême : le Japon
David Duhamel |

Christophe Capuano

Professeur des universités en histoire contemporaine

Histoire de la prise en charge du vieillissement en France (XIX^e-XXI^e siècles)

Tandis que se déploient les législations d'assistance puis les régimes de retraite, la prise en charge des plus âgés devenant dépendants oscille toujours entre aide à domicile et hébergement dans des établissements (les hospices puis les EHPAD). Sur fond de quête permanente d'économies et de décentralisation des politiques, il s'agit d'innover pour remédier à l'exclusion des vieux. Les solutions en place n'ont cependant jamais constitué la politique d'ampleur souvent annoncée.

L'histoire du vieillissement se heurte à une énigme : comment expliquer les difficultés d'adopter une politique ambitieuse de son accompagnement ? Comment expliquer les blocages récurrents dans la réforme de ses modes de prise en charge ? À étudier sur le long terme, nous sommes frappés par l'obsession, encore actuelle, pour son coût et l'impérieuse nécessité de sa réduction par les autorités. Le poids de la logique budgétaire semble avoir prévalu depuis deux siècles sur les logiques sanitaires et sociales. Cette domination continue par les finances publiques, locales ou

nationales, paraît guider les choix en privilégiant les solutions les moins onéreuses. Pour en analyser la généalogie, nous étudierons dans un premier temps une focalisation des acteurs publics sur l'encombrement des hospices depuis le XIX^e siècle ; nous nous pencherons ensuite sur les dispositifs visant à favoriser une politique du « hors-les-murs » pour détourner les vieux pauvres de ces établissements. Une dernière partie sera consacrée aux promotions d'une politique de maintien à domicile présentée comme la solution pour réaliser des économies et ses effets sur les aides familiales et professionnelles.

La Vieillesse, de Simone de Beauvoir

Rédigé « pour briser la conspiration du silence », un volumineux essai de la célèbre philosophe, publié en 1970, porte sur la vieillesse. Plus précisément, ces quelque 700 pages, dans l'édition originale de Gallimard, traitent des « vieilles gens » et du sort terrible qui, jusque-là, leur a été fait. « À l'égard des personnes âgées, écrit Beauvoir, la société est non seulement coupable, mais criminelle. Abrisée derrière les mythes de l'expansion et de l'abondance, elle traite les vieillards en parias. »

C'est en tant que femme qu'elle avait rédigé sa somme à succès *Le Deuxième Sexe*, paru en 1949. Dans une approche encyclopédique, elle y proposait un tour du sujet, soulignant l'infériorisation des femmes. C'est en tant que sexagénaire qu'elle a entrepris son travail sur la vieillesse pour en décortiquer les dimensions objectives et subjectives. Investiguant son sujet tous azimuts (sociologie, histoire, biologie, psychologie). Un peu partout sur la planète, elle aborde les vécus personnels, les modifications physiques, les regards littéraires et la réalité des conditions sociales difficiles. Se positionnant à l'encontre des récits célébrant amphigouriquement le grand âge, elle instruit le procès d'une société – mieux, d'une civilisation – qui fait trop souvent des vieux des rebuts cantonnés aux marges et relégués dans les hospices.

Terrible dans ses descriptions mais plutôt optimiste quant à l'avenir, Beauvoir a produit l'analyse forte d'une histoire de la vieillesse qui va des âges les plus anciens aux confins des Trente Glorieuses. Se scandalisant de « la condition des vieilles gens » ainsi que d'une certaine duplicité à l'égard de la vieillesse et s'érigeant contre les inégalités et les situations dégradantes, elle a contribué, à sa manière, à la prise de conscience et à l'évolution des politiques. De façon satisfaisante ?

Julien Damon

Le trop-plein des hospices ?

Pourquoi l'hébergement en établissement paraît-il, encore aujourd'hui, comme la pire des solutions ? Comment cette image négative se construit-elle, marquée par la pauvreté des pensionnaires, la promiscuité, l'abandon des proches ? Cela s'inscrit dans un contexte d'augmentation de la part des personnes âgées de plus de 60 ans – elle passe de 8,5 % à 12,5 % de la population française au cours du XIX^e siècle. Mais l'afflux auquel font face les établissements (augmentation de 32 % dans les hospices entre 1862 et 1905¹) tient moins à des facteurs démographiques ou pathologiques qu'à des raisons socio-économiques. En effet, c'est souvent la misère qui contraint à formuler une requête d'admission (avec des temps d'attente parfois de deux à trois ans), autant ou davantage que l'état de santé.

Cette situation résulte d'abord de l'absence de système de retraite en France. À l'exception de catégories spécifiques (régime minier, fonctionnaires), seuls les rentiers, ceux qui peuvent épargner ou ceux qui bénéficient d'une prévoyance libre grâce à une caisse de secours mutuel peuvent voir leurs vieux jours assurés. Un premier dispositif par capitalisation apparaît avec la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, en 1910, mais l'inflation d'après-guerre grève le montant des pensions. Un système qui combine répartition et capitalisation est mis en place avec l'assurance vieillesse en 1928-1930, mais il faut avoir cotisé trente ans pour en bénéficier. Un grand nombre de vieillards sans ressources et sans

épargne, parfois sans famille, se tournent donc vers l'hospice public. Le phénomène est encore accentué lors des phases de dégradation de la conjoncture économique, puisque les personnes âgées ayant gardé un modeste emploi sont les premières à être chassées du marché du travail. Les structures ne peuvent faire face à l'afflux des demandes, même si la situation est moins dramatique dans les villes où, comme à Lyon ou à Paris, les institutions charitables sont particulièrement actives. Partout ailleurs, cet état de fait est dénoncé par des rapports parlementaires successifs. La loi d'assistance sociale du 14 juillet 1905 ne ralentit pas le phénomène, au contraire, car elle clarifie et unifie les conditions légales sur tout le territoire, entraînant ainsi une augmentation de la population éligible. En 1912, on trouve 66 000 personnes de plus de 60 ans admises dans des hospices ou hôpitaux au titre de la loi de 1905, auxquelles s'ajoutent 55 250 vieillards assistés ou reclus dans des dépôts de mendicité ou des asiles, et encore quelques milliers recueillis dans des établissements divers, comme des refuges, des maisons de retraite ou des asiles de nuit. Entre 1923 et 1937, le nombre de vieillards assistés augmente encore de près de 23 % dans les établissements publics. Or, les sommes liées au placement en institution sont, elles aussi, très élevées et se répartissent surtout entre les conseils généraux et les municipalités. Ces coûts, combinés au phénomène de saturation, expliquent que les administrateurs de ces établissements, les médecins et les principaux financeurs publics cherchent des solutions alternatives.

1. Tous les chiffres sont tirés de la *Statistique annuelle des institutions d'assistance*.

Encourager les hors-les-murs

Le placement en établissement est très tôt critiqué, car il inciterait à la fois les assistés à l'oisiveté, les classes populaires à l'imprévoyance et contribuerait au délitement des liens familiaux². Surtout, les hospices coûtent cher à construire et à entretenir aux yeux des républicains, qui cherchent dans un premier temps à détourner du chemin de l'hospice les individus physiquement autonomes.

Le versement de prestations en espèces constitue l'un des principaux instruments pour favoriser les hors-les-murs. Des initiatives municipales sont prises de manière précoce au cours du XIX^e siècle pour inciter les vieillards à quitter l'institution ou à rester au domicile, comme à Paris, à partir des années 1840, mais avec un impact marginal sur les demandes d'entrée en établissement. Ce type de dispositif prend une ampleur nationale avec la loi d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables du 14 juillet 1905. Le versement d'une allocation dite « à domicile » doit désormais être le dispositif prioritaire pour retarder l'entrée des populations vulnérables en institution. Ce mode d'assistance s'adresse d'abord à ceux qui peuvent se maintenir seuls chez eux, les hospices devant être réservés aux personnes moins autonomes – alors même que ces établissements sont progressivement démedicalisés. Cependant, le montant des prestations est trop faible pour survivre décemment.

C'est pourquoi les autorités créent un nouveau dispositif en 1930 pour les plus dépendants parmi les assistés de la loi de 1905 : une majoration spéciale, financée par l'État, pour aide constante d'une tierce personne. Son montant est équivalent au prix d'une journée d'hospice pour qui renonce à entrer en institution. Cette prestation monétaire doit permettre de payer des services en aide humaine. Cependant, en l'absence de service à domicile, il faut chercher soi-même et payer de gré à gré une personne assurant ce rôle de tiers. En définitive, l'argent sert surtout à compenser la perte de revenu d'un aidant familial ou simplement de complément de ressources ; la mesure est surtout trop isolée et ses effets sont grevés par la crise économique des années 1930. Après la Seconde Guerre mondiale, un dispositif similaire, initialement pensé pour les « grands infirmes », est étendu aux vieillards en 1952 et distribué en fonction des ressources et du degré d'incapacité. En l'absence de service d'auxiliaires de vie, cette prestation sert en réalité surtout de complément de ressources à des populations qui restent parmi les plus

pauvres (en 1958, seulement 1 % des bénéficiaires de la majoration à Paris l'utilisent pour payer un aidant professionnel).

Par ailleurs se développe un discours valorisant la famille comme cadre idéal pour bien vivre son âge, en parallèle d'une vision négative de l'hospice. Mais c'est moins la propre famille de ces vieux qui est mise en avant que le « milieu » familial en tant que tel. Dans cette perspective, la famille d'adoption ou d'accueil apparaît comme une bonne alternative. Des placements en famille nourricière rémunérée de populations âgées mais aussi aliénées et infirmes sont alors expérimentés à partir de la fin du XIX^e siècle en France pour diminuer la pression sur le nombre de lits. Ces expériences demeurent néanmoins ponctuelles et ne parviennent pas à se généraliser.

Cette politique à court terme est sanctionnée par un double échec : elle ne satisfait pas les populations concernées en raison de dispositifs insuffisants et elle n'atteint pas les objectifs financiers de baisse du nombre de prises en charge en établissement. D'ailleurs, la situation des hospices n'a guère évolué. Au cours des années 1950-1960, tout particulièrement dans les grands établissements saturés, comme à Nanterre, on entasse encore des populations coupées de la société. Outre la taille et le coût, des rapports dénoncent aussi la sous-médicalisation de ces institutions et le manque d'accompagnement humain de personnes âgées, qui, lorsqu'elles deviennent grabataires, sont placées dans de simples dortoirs. Quant au personnel soignant, un rapport de 1960 pointe leur nombre insuffisant : médecins d'hospice dont la « fonction est trop souvent déconsidérée malgré l'intérêt et l'avenir de la gériatrie », infirmières, aides-soignantes ; tous évoluent dans des locaux sans équipements sanitaires³.

Le maintien à domicile : la solution idéale ?

À partir des années 1960, la mise en place d'une politique de maintien à domicile s'inscrit dans une double logique, à la fois idéologique et financière : éviter la ségrégation sociale liée à la présence permanente dans l'établissement, d'une part, limiter radicalement les coûts en institution, d'autre part. En effet, l'hospice, longtemps considéré comme un strict espace d'hébergement, est désormais aussi condamné par tout un courant de pensée qui le dénonce comme participant au processus d'exclusion sociale de la vieillesse. Il paraît désormais incompatible avec une nouvelle vision valorisant le « bien

2. Mathilde Rossigneux-Méheust, *Vies d'hospice : vivre et mourir en institution au XIX^e siècle*, Paris, Champ Vallon, 2018.

3. Inspection générale de la santé et de la population, « Rapport sur l'aide médicale et sociale aux personnes âgées », *Bulletin d'information du ministère de la Santé publique et de la Population*, n° 2, 1960.

vieillir » fondée sur le maintien de l'activité sociale et la pratique de loisirs – conception défendue par la gérontologie française à partir des années 1950. En 1962, la Commission d'études des problèmes de la vieillesse affirme le principe du libre choix du lieu de vie. Pour autant, la politique de maintien à domicile ne s'inscrit pas en rupture radicale avec la logique budgétaire du hors-les-murs : l'État central tend à faire des choix de dispositifs qui limitent ses investissements financiers et impliquent d'autres acteurs, locaux (municipalités et conseils généraux), parapublics ou privés (organismes de sécurité sociale, associations, congrégations). Quant à l'efficacité de cette politique, elle est mesurée jusqu'au début des années 1970 en lits d'établissement, en frais d'hospitalisation et en séjours économisés.

Les conditions financières de mise en œuvre pèsent d'abord sur les réalisations et sur les acteurs. C'est tout particulièrement le cas avec la création des services d'aide à domicile pour les personnes âgées autonomes, sous la forme d'une aide ménagère, encouragée par un décret d'avril 1962, à condition d'être plus économique que l'entrée en établissement. Cela implique donc un nombre d'heures très limité (une heure par jour), insuffisant lorsque la santé se dégrade ; des aides ménagères non formées et très peu rémunérées et des créations de services à domicile financées en grande partie par les collectivités locales – ce qui explique la lenteur de leur développement (en 1968, seulement 36 300 personnes âgées sont desservies par 716 services).

Les choses changent un peu en 1981 avec l'arrivée de la gauche au pouvoir. S'il s'agit toujours de « retarder les entrées en établissement collectif lorsqu'elles ne sont ni souhaitables, ni souhaitées », il faut désormais aussi inciter à la création d'emplois dans une conjoncture de hausse du chômage : l'État subventionne ainsi directement, pour la première fois, la création de postes d'aide ménagère.

La nouveauté tient surtout à la distribution d'une allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) aux personnes âgées avec incapacités et aux ressources modestes, qui remplace la majoration spéciale. Mais sans récupération sur succession après décès, ce qui est en rupture avec les conditions traditionnelles de l'aide sociale. Avec l'ACTP, les personnes âgées peuvent construire leur propre plan d'aide en finançant l'emploi d'une auxiliaire de vie ou l'aménagement technique de leur logement. Cependant, les conseils généraux, chargés de financer cette prestation, dans le cadre des lois

de décentralisation de 1983, en dénoncent le coût croissant. Une nouvelle prestation spécifique dépendance (PSD) est alors instituée en 1997. Réservée aux personnes dépendantes de plus de 60 ans, elle réintroduit la notion de récupération après décès. Elle est un échec et est remplacée en juillet 2001 par l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). La récupération sur héritage est alors supprimée mais pas le seuil des 60 ans. Cette prestation, qui se veut universelle, est largement ouverte aux classes moyennes, mais les bénéficiaires doivent contribuer à leur plan d'aide – à domicile ou en établissement – en fonction de leurs ressources et des choix des conseils généraux. Ces derniers réussissent ainsi à imposer leurs vues avec un système qui leur permet de plafonner leurs dépenses, de superviser les flux d'entrées et le montant des prestations par le biais d'équipes médico-sociales.

Si les solidarités familiales envers les personnes âgées n'ont jamais disparu⁴, il est à noter que ces politiques du maintien à domicile sollicitent encore davantage les femmes, puisque ce sont elles qui, parmi les proches, jouent principalement le rôle d'aïdante.

Aujourd'hui, c'est toujours un idéal de vie domestique qui est affirmé, notamment pour des raisons budgétaires. Mais il se confronte à la réalité du maintien d'une partie de la population âgée fragile dans des établissements saturés : EHPAD, résidences autonomie, unités de soins de longue durée, avec une augmentation continue du nombre de places, surtout dans les EHPAD, qui concentrent 80 % de cette population.

Cette situation pose de nombreux problèmes en raison de son coût pour les familles (2 000 euros par mois en moyenne pour une place en EHPAD), mais aussi des dysfonctionnements et du manque de personnel. Ces lacunes ont été tragiquement révélées lors de la crise caniculaire de 2003 puis de la crise épidémique de 2020, qui ont durement frappé ces institutions, la vie en collectivité pouvant devenir un piège pour ces résidents fragiles. Des scandales de la maltraitance ont aussi éclaté à la suite de la publication du livre *Les Fassoyeurs*, de Victor Castanet, paru en 2022. Ces expériences montrent la nécessité de repenser ensemble EHPAD et domicile en renforçant la complémentarité entre les deux types de lieux avec des formes mixtes d'habitat – de l'appartement thérapeutique au foyer-logement – et en ouvrant davantage ces établissements à la société qui les entoure. ●

4. Christophe Capuano, *Que faire de nos vieux ? Une histoire de la protection sociale de 1880 à nos jours*, Paris, Les Presses de Sciences Po, 2018.

Michel Borgetto

Professeur émérite de l'université Paris Panthéon-Assas, directeur de la *Revue de droit sanitaire et social*

Une loi « grand âge » : pour quoi faire ?

Arlésienne ou serpent de mer, la loi grand âge, qui se voudrait une grande loi d'adaptation de la société française au vieillissement, est régulièrement annoncée et régulièrement repoussée. Aussi opportune que nécessaire, une telle législation ne se contenterait pas d'avancées paramétriques. Il doit s'agir de mieux lutter contre les inégalités sociales et territoriales, tout en simplifiant et en renforçant les dispositifs favorisant l'autonomie des personnes âgées.

La question de l'utilité d'une loi grand âge pourra apparaître, de prime abord, quelque peu iconoclaste, tant il est vrai que nombreux sont ceux qui, depuis plusieurs années, réclament avec force l'adoption d'un tel texte, c'est-à-dire une loi d'orientation ou de programmation « apportant (dans le champ de l'autonomie) des réponses à la diversité des besoins et à la hauteur de leurs enjeux¹ ».

Néanmoins, il n'est pas interdit de la poser dans la mesure où d'aucuns n'hésitent pas à relativiser sensiblement l'intérêt d'une telle adoption; si l'on en doutait, il suffirait de se reporter aux débats survenus en septembre 2024 à l'occasion des Assises nationales des EHPAD: alors que les représentants de la Fédération hospitalière de France (FHF) et l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) proclamaient à l'unisson que « l'inaction n'est plus une option aujourd'hui [...]: il faut une loi grand âge! », d'autres émettaient des réserves sur l'utilité dernière de celle-ci; ainsi, notamment, l'ancien Premier ministre Édouard Philippe, qui mit en garde contre ses effets bénéfiques supposés: « Il n'y a rien de plus dangereux en politique qu'un totem. Je sais combien il y a une appétence [à l'égard] d'un dispositif législatif [...] mais se dire qu'avec le vote d'une loi grand âge tout ira mieux, c'est tomber dans un travers [...]. Non, c'est un peu plus compliqué que ça². »

Si la question de savoir à quoi pourrait servir une loi grand âge mérite donc d'être posée, on ne saurait pour autant en déduire que son adoption serait inopportune, voire dénuée d'intérêt: le fait que l'on puisse s'interroger sur son utilité (I) n'impliquant nullement que cette loi ne soit pas nécessaire (II).

I. - Une loi inutile?

Deux séries de considérations pourraient ici faire douter de l'utilité dernière d'une loi grand âge: d'une part, le fait que, bien qu'annoncée de longue date, cette loi est restée jusqu'à présent à l'état de promesse, son adoption n'ayant cessé d'être reportée au fil des ans (ce qui pourrait laisser supposer, le cas échéant, qu'elle n'est pas véritablement indispensable...); d'autre part, le fait que, à défaut d'avoir adopté une « grande loi » embrassant tous les problèmes soulevés par le grand âge, le législateur n'a pas manqué de voter plusieurs textes en la matière, lesquels ont consacré des avancées certes limitées mais néanmoins bien réelles.

A. Une loi promise sans cesse reportée

« L'Arlésienne ». Tel est assurément le qualificatif que l'on pourrait attribuer à ce qu'il est convenu d'appeler la loi grand âge: on s'y réfère sans cesse, on espère ardemment la voir advenir, mais elle n'est toujours pas venue et on l'attend encore...

À l'origine de cette situation, un discours prononcé en 2018 par le chef de l'État au cours duquel celui-ci fit cette promesse: « Sur le grand âge, il est évident que nous ne pouvons plus longtemps différer la réponse à apporter [...]; il nous faut répondre à cette nouvelle vulnérabilité sociale qu'est la dépendance. Sur ce sujet, l'année 2019 sera aussi consacrée à une loi qui sera votée avant la fin de l'année³. » On sait ce qu'il est advenu de cette promesse: le 8 septembre 2021, le Premier ministre, Jean Castex, fit savoir que cette dernière ne serait pas tenue dans ce quinquennat, le gouvernement ayant préféré inscrire dans le projet de

1. Martine Vignau, *Soutenir l'autonomie: les besoins et leurs financements*, avis du Conseil économique, social et environnemental, mars 2024, p. 22.

2. *Le Média social*, 12 septembre 2024.

3. Emmanuel Macron, déclaration sur les défis en matière de santé, de vieillissement de la population et d'exclusion, Montpellier, 13 juin 2018.

loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) « des mesures nouvelles en vue de renforcer la cinquième branche de la Sécurité sociale »... Deux ans plus tard, la ministre des Solidarités et des Familles, Aurore Bergé, réaffirma son souhait de voir cette promesse enfin honorée: « Oui, affirma-t-elle, vous avez raison: une loi de programmation du grand âge est nécessaire. Aussi, je m'engage devant vous à la faire aboutir⁴ »... Souhait que la Première ministre, Élisabeth Borne, réitéra peu après en s'engageant, elle aussi, à ce que la loi grand âge soit votée avant la fin de 2024: « Cette loi de programmation, nous la ferons, précisa-t-elle. Je souhaite qu'un texte puisse être présenté d'ici à l'été pour un examen et une adoption au second semestre 2024⁵. » Un engagement que la nouvelle ministre en charge, Catherine Vautrin, reprendra deux mois plus tard en promettant à son tour de « faire une loi grand âge [...] votée d'ici la fin de cette année⁶ ».

Mi-2025, la loi en question semble bel et bien enterrée; dans leur déclaration de politique générale, ni Gabriel Attal, ni Michel Barnier, ni François Bayrou n'y ont fait explicitement référence: son adoption n'est donc plus – pour l'instant en tout cas – à l'ordre du jour. De là, cependant, à en déduire que la loi grand âge ne serait plus l'instrument privilégié permettant de faire face au vieillissement et à la perte d'autonomie, il y a, bien entendu, un pas qu'il faut se garder de franchir. En réalité, deux séries de raisons permettent d'expliquer cet abandon; des raisons, tout d'abord, liées à la conjoncture politique: le fait que, depuis 2022, on ait connu quatre Premiers ministres, une dissolution de l'Assemblée, un renversement du gouvernement et des changements incessants de ministres n'a guère favorisé, on le devine, la continuité de l'action gouvernementale; et des raisons, ensuite et surtout, liées à la conjoncture économique: le coût financier induit par une loi grand âge – on évalue à 13 milliards d'euros par an d'ici à 2030 le montant des besoins supplémentaires à financer⁷ – ayant pu apparaître difficilement supportable en ces temps de rigueur budgétaire. Coût en l'occurrence d'autant moins supportable qu'une loi grand âge ne saurait constituer le seul et unique moyen de répondre aux défis posés par le vieillissement, ainsi qu'en témoignent divers textes législatifs votés au cours des années récentes, dont les avancées, bien réelles, sont forcément limitées.

B. Des avancées réelles forcément limitées

En effet, à ne s'en tenir qu'aux différentes mesures adoptées depuis cinq ans par le législateur, d'aucuns pourraient se demander à quoi bon voter une loi grand âge, l'examen de ces mesures montrant clairement qu'il n'est nullement nécessaire de transiter par une telle loi pour enregistrer des avancées substantielles en faveur des personnes âgées.

Pour s'en convaincre, point ne serait besoin de passer en revue les dispositions aussi multiples que variées

figurant chaque année dans les lois de financement de la Sécurité sociale⁸; il suffirait d'évoquer quelques mesures particulièrement novatrices et fécondes consacrées au fil des ans par le législateur, telles que la création, en août 2020, d'une cinquième branche de Sécurité sociale – la branche autonomie –, dont la gestion a été confiée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), devenue par la même occasion une caisse nationale de sécurité sociale; ou encore l'adoption, en avril 2024, de la loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie⁹: loi qui, un peu moins de dix ans après la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement¹⁰, s'est proposé notamment de consolider la politique de prévention de la perte d'autonomie, de lutter contre l'isolement social, de promouvoir la bientraitance, d'améliorer les droits des personnes vulnérables, d'apporter un soutien accru aux professionnels tout en prévoyant, dans son article 10, l'adoption tous les cinq ans d'une « loi de programmation pluriannuelle pour le grand âge [qui] détermine la trajectoire des finances publiques en matière d'autonomie des personnes âgées, pour une période minimale de cinq ans ».

Pour autant, il n'est guère douteux que ces lois ne sauraient avoir le même impact qu'une loi grand âge votée par le Parlement. D'abord parce que si le législateur s'est certes engagé, dans la loi bien vieillir, à voter tous les cinq ans une loi de programmation, cet engagement ne revêt néanmoins, sur le plan juridique, qu'une valeur toute relative: ce même législateur s'étant abstenu à ce jour de voter une telle loi alors même qu'il s'était engagé à en voter une... avant le 31 décembre 2024!

Et ensuite parce que – sans qu'il soit question ici de méconnaître leur importance dernière – il est clair que ces lois ne sauraient avoir qu'une portée limitée dans la mesure où elles n'ont ni pour objet ni pour résultat de fournir une réponse globale et pérenne aux problèmes posés par le vieillissement et la perte d'autonomie: réponse que seule une loi grand âge bien pensée est en réalité capable – ce qui la rend par là même strictement nécessaire – d'apporter.

II. – Une loi nécessaire

Affirmer qu'une loi grand âge est nécessaire conduit logiquement à s'interroger, d'une part, sur les raisons qui justifient son adoption et, d'autre part, sur le contenu susceptible de lui être donné.

A. Les raisons justifiant son adoption

Deux grandes raisons se conjuguent pour rendre une loi grand âge aussi opportune que nécessaire.

La première tient bien évidemment aux enjeux et aux défis liés à la transition démographique¹¹, qui supposent, pour pouvoir être relevés, la mise en œuvre

4. Aurore Bergé, déclaration dans le cadre de la présentation de la stratégie « Bien vieillir », 17 novembre 2023.

5. Élisabeth Borne, Assemblée nationale, 22 novembre 2023.

6. Catherine Vautrin, Sénat, audition par la Commission des affaires sociales, 24 janvier 2024.

7. Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, *Bien vivre et vieillir dans l'autonomie à domicile*, 20 février 2024, p. 85.

8. Loi organique n° 2020-991 et loi n° 2020-992 du 7 août 2020.

9. Loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 (dite « loi bien vieillir »).

10. Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 (dite « loi ASV »).

11. La part des personnes âgées de 60 ans ou plus, qui s'élevait en 2020 à 26 %, montera à 33 % en 2050 (plus de 23 millions de personnes) tandis que la proportion des personnes âgées d'au moins 75 ans doublera presque, sur la même période, pour atteindre 16 % en 2050 (11 millions de personnes).

d'une politique à la fois globale et multidimensionnelle: politique qui va de la réduction des restes à charge et de l'augmentation de l'offre en EHPAD jusqu'à l'aménagement des logements et de l'espace public, l'accès à des activités physiques, culturelles et de loisirs, la lutte contre l'isolement social en passant par l'amélioration de la qualité d'accueil en établissement, le renforcement de l'attractivité des métiers ou encore l'ajustement des mobilités et des moyens de transport... Bref: autant de chantiers dont certains ont été ouverts mais qui, dans l'ensemble, sont très loin d'être achevés.

La seconde raison tient, quant à elle, à l'importance même des questions non encore réglées et, de ce fait, toujours en attente. Ainsi, en dépit des fameux rapports élaborés en 2007 et en 2008 par la CNSA qui proposaient de consacrer un droit universel à compensation au profit de quiconque se trouve en manque ou en perte d'autonomie¹² ou encore du rapport Libault, remis en 2019, qui préconisait de remplacer l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) par une nouvelle « prestation autonomie » permettant à ses bénéficiaires de faire face au « risque dépendance¹³ », aucune véritable réponse n'a été apportée à la question – pourtant cruciale – de la solvabilisation des personnes devenant « dépendantes ».

Certes, en donnant naissance à une nouvelle branche de la Sécurité sociale, les lois du 7 août 2020 ont permis d'extraire la prise en charge de la perte d'autonomie du champ de l'aide sociale pour l'inscrire résolument dans celui de la Sécurité sociale¹⁴. Néanmoins, cette nouvelle branche pose plusieurs questions restées pour l'instant en suspens; sur le plan financier: comment limiter le reste à charge des personnes en perte d'autonomie? Quel partage opérer entre dépenses publiques et dépenses privées? Comment couvrir au mieux la dépense privée et quelles ressources mobiliser pour couvrir la dépense publique¹⁵? Sur le plan organisationnel et fonctionnel: est-il encore acceptable que la CNSA n'ait réservé aux partenaires sociaux qu'une place très faible dans son conseil d'administration et ne dispose pas d'un réseau propre de caisses locales, alors même qu'elle fait partie intégrante de la Sécurité sociale? Ne conviendrait-il pas, par ailleurs, de remplacer l'APA – prestation d'aide sociale du ressort des départements – par une prestation nouvelle de sécurité sociale, financée par des cotisations ou une fraction de la CSG?

Autant de questions, là encore, auxquelles il importe de répondre par l'adoption d'une loi grand âge.

B. Le contenu susceptible de lui être donné

En l'occurrence, ce contenu peut varier assez sensiblement selon la visée que l'on assigne à une loi grand âge.

On peut tout d'abord privilégier, pour faire face aux mutations profondes qu'implique la transition démographique,

une approche globale ou « totalisante » des problèmes, consistant à cerner la multiplicité des besoins et à arrêter les modalités techniques de nature à les satisfaire; une approche qui, *mutatis mutandis*, serait en quelque sorte comparable à celle qui avait été retenue il y a près de trois décennies par la grande loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998: le législateur s'étant alors efforcé d'aborder la question de la pauvreté et de l'exclusion dans toutes ses dimensions, ce qui l'avait conduit à adopter des dispositions novatrices concernant aussi bien l'accès à l'emploi ou l'accès et le maintien dans le logement que la prévention des exclusions, l'amélioration des conditions de vie et d'habitat, l'exercice de la citoyenneté ou encore la garantie des moyens d'existence...

Telle est, au demeurant, l'orientation qui a présidé à la proposition de loi visant à garantir le droit à vieillir dans la dignité et à préparer la société au vieillissement de sa population déposée en 2023 par plusieurs députés socialistes¹⁶: proposition qui, en quelque 10 titres, 48 chapitres et 164 articles, s'est fixé pour objectif d'« embrasser tous les enjeux de la transition démographique et de proposer de réformer de manière systémique notre arsenal institutionnel, juridique et social afin d'adapter la société au vieillissement ».

Mais à côté de cette approche globale et totalisante, il est une autre approche, peut-être moins ambitieuse mais probablement plus efficiente, opérationnelle et surtout urgente, qu'il est possible de retenir: une approche qui, se concentrant sur la seule perte d'autonomie, se proposerait d'identifier à la fois les besoins d'aide liés à celle-ci et les moyens, notamment financiers, susceptibles d'y faire face. Ce qui pourrait se traduire, notamment, par une loi de programmation qui, en même temps qu'elle instituerait enfin un dispositif global et pérenne d'aide à l'autonomie, quantifierait les ressources allouées à ce dernier.

Sur l'étendue de ce dispositif (quelle part réserver à la solidarité nationale? quelle proportion laissée aux restes à charge?, etc.) comme sur la nature de ces ressources (CSG? cotisations sociales? assurance privée?, etc.), il pourrait certes y avoir discussion: la logique voulant cependant, dès lors que le risque autonomie constitue désormais un risque de sécurité sociale, qu'il soit pris en charge selon les principes de celle-ci (« chacun participe selon ses moyens et reçoit selon ses besoins »).

Mais sur le principe même d'une loi créant et organisant un tel dispositif, le doute n'est guère permis; si l'on veut à la fois réduire les restes à charge et les rendre supportables, lutter contre les inégalités territoriales liées au rôle majeur imparti aux départements et simplifier et rationaliser le fonctionnement de la branche autonomie par, en particulier, une réforme de sa gouvernance, une loi grand âge, assurément, s'impose. ●

12. CNSA, *Construire un nouveau champ de protection sociale*, 2007 et *Droit universel d'aide à l'autonomie: un socle, une nouvelle étape*, 2008.

13. Dominique Libault, *Concertation. Grand âge et autonomie*, mars 2019.

14. Voir par exemple l'article L. 111-2-1 du Code de la sécurité sociale: « La Nation affirme son attachement au caractère universel, obligatoire et solidaire de la prise en charge du soutien à l'autonomie, assurée par la sécurité sociale ».

15. Sur ces questions, voir Bertrand Fragonard, « Le risque de perte d'autonomie: les problèmes de financement », *Revue de droit sanitaire et social*, 2021, p. 33-44.

16. Jérôme Guedj et alii, proposition de loi n° 1061, Assemblée nationale, 4 avril 2023.

Hervé Naerhuysen

Directeur général de PRO BTP

Avancée en âge et assurance santé

Le vieillissement de la population participe à l'augmentation des dépenses et à l'accroissement du déséquilibre financier du système de santé. Les dépenses de complémentaire santé des personnes de plus de 70 ans sont environ cinq fois plus élevées que celles des jeunes de moins de 20 ans. Face à ces défis, responsabilisation et prévention doivent prévaloir.

Cioran disait que la vieillesse, en définitive, n'est que la punition d'avoir vécu. Mais vieillir, aujourd'hui, c'est aussi avoir la chance de vivre plus longtemps! Les progrès de la science et de la médecine sont venus récompenser les efforts incessants de l'humanité pour repousser l'âge de la mort, au-delà de tout ce que les générations précédentes pouvaient imaginer: en un siècle seulement, l'espérance de vie a augmenté de trente et une années! Et, pour une part importante, chacun peut profiter réellement de ce gain supplémentaire que l'on vit en bonne santé. Ce progrès inédit dans l'histoire de l'humanité a cependant un coût, car l'avancée en âge se traduit par des dépenses de soins supplémentaires. De notre capacité à les éviter ou à les financer dépendra donc sa pérennité pour les générations actuelles et futures, qui ont le droit, elles aussi, de bénéficier de cette conquête inespérée sur le temps.

État de santé moyen amélioré mais système d'assurance maladie fragilisé

L'OMS décrit cliniquement le vieillissement comme le produit de l'accumulation d'un vaste éventail de dommages moléculaires et cellulaires au fil du temps. Ceux-ci entraînent une dégradation progressive des capacités physiques et mentales, une majoration du risque de maladie et, enfin, le décès. Les progrès de la médecine, les dépistages organisés contribuent à l'augmentation de l'espérance de vie mais aussi à la chronicisation de pathologies autrefois aiguës. En France, les maladies chroniques couvertes par le régime général d'assurance maladie concernent 35 % de la population, avec parfois plusieurs affections prises en charge simultanément.

De manière générale, l'augmentation des maladies chroniques est étroitement associée au vieillissement démographique. Qui dit plus de malades dit plus de soins, et donc des coûts supplémentaires.

En France, la Sécurité sociale est le socle fondamental sur lequel repose l'ensemble de notre système de santé. Elle est aujourd'hui confrontée à des défis financiers majeurs: le projet de loi de financement de la Sécurité sociale adopté en février 2025 par le Parlement a ainsi entériné un solde déficitaire prévisionnel de la branche maladie de 15,4 milliards d'euros pour l'année.

Faisant suite à plusieurs années de déficit record, dans un contexte plus global de finances publiques dégradées, ce déficit sera très difficilement soutenable au même niveau dans la durée; l'équation financière qui en découle compliquera sans aucun doute l'équation politique du financement de la branche maladie de la Sécurité sociale, mais il faudra bien, à un moment, trouver des solutions pérennes si l'on veut maintenir la même espérance de vie en bonne santé qu'aujourd'hui. Et c'est là que le vieillissement intervient: toutes choses égales par ailleurs, il contribuera structurellement à l'accélération des dépenses et à l'accroissement du déséquilibre financier.

Les coûts de santé progressent avec l'âge

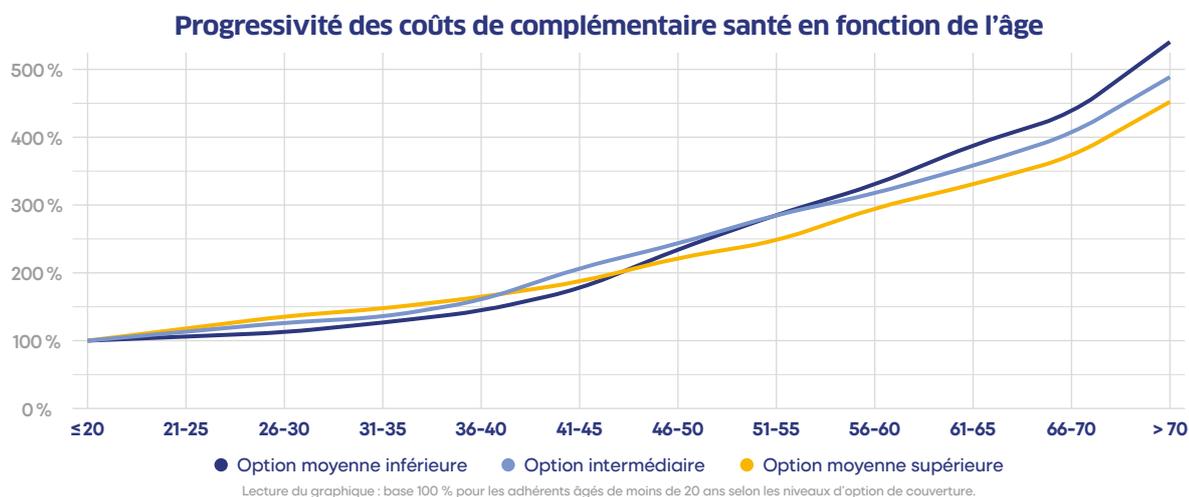
Il est généralement admis que les dépenses de santé progressent avec l'âge. Pour mesurer précisément cet effet, une étude statistique a été réalisée par les services du Groupe PRO BTP sur sa population d'assurés.

La progressivité des coûts en fonction de l'âge en assurance santé

Afin de mesurer la progression des coûts de l'assurance complémentaire santé en fonction de l'âge, les services du groupe PRO BTP ont réalisé une étude portant sur un peu plus de 500 000 adultes couverts dans le cadre de la gamme standard de frais médicaux individuels de BTP-Prévoyance. Ces personnes

ont été choisies de manière à assurer une bonne représentativité de 18 à 99 ans.

Sur la base de cet échantillon, il a été possible d'objectiver l'effet de l'avancée en âge sur le coût moyen de la complémentaire santé. Le graphique qui suit illustre la progressivité des dépenses complémentaires de santé en fonction de l'âge.



Concrètement, pour une personne âgée de plus de 70 ans, le coût moyen des dépenses complémentaires de santé équivaut à 5 fois environ celui d'un jeune de moins de 20 ans. Quel que soit le niveau de couverture de l'assuré, le rythme de progression des dépenses avec l'âge est globalement semblable. Dans le graphique ci-dessus, on peut même noter

que le rythme de progression des dépenses tend à augmenter avec l'avancée en âge.

Le tableau suivant permet d'affiner l'analyse. Pour chaque tranche d'âge, il fait ressortir la hausse moyenne des coûts de santé par rapport à la tranche d'âge précédente.

Hausse moyenne des coûts de santé par rapport à la tranche d'âge précédente

Ensemble du portefeuille étudié	Écart/dépenses moy. des ≤ 20 ans	Hausse moy. par année d'âge
≤ 20 ans	100 %	-
21-25 ans	109 %	+ 1,8 %
26-30 ans	120 %	+ 1,9 %
31-35 ans	133 %	+ 2,1 %
36-40 ans	153 %	+ 2,9 %
41-45 ans	193 %	+ 4,7 %
46-50 ans	237 %	+ 4,3 %
51-55 ans	278 %	+ 3,2 %
56-60 ans	317 %	+ 2,7 %
61-65 ans	357 %	+ 2,4 %
66-70 ans	405 %	+ 2,5 %
> 70 ans	510 %	+ 4,7 %

Lecture du tableau : pour une personne ayant entre 21 et 25 ans, les dépenses annuelles d'assurance complémentaire santé sont en moyenne supérieures de 1,8 % pour chaque année d'âge supplémentaire. Par exemple, pour les personnes ayant 22 ans, les dépenses de santé sont en moyenne supérieures de 1,8 % à celles des personnes ayant 21 ans. Et ainsi de suite...

On observe ainsi que le coût de la complémentaire santé ne cesse de progresser avec l'avancée en âge. La progression reste modérée dans les premières années de vie d'adulte, avec une progression de l'ordre de 2 % par an jusqu'à 35 ans. Mais à partir de 36 ans, le taux de hausse annuelle s'accélère : il s'inscrit souvent entre 2,5 % et 3 %, et même avec des pointes à plus de 4 % par an (autour de la quarantaine, et au-delà de 70 ans).

Les conclusions de cette étude confirment bien qu'en assurance complémentaire santé, les dépenses augmentent avec l'avancée en âge, et que le rythme de cette augmentation s'accélère à partir de 35-40 ans.

Les conséquences de l'âge dans un régime d'assurance complémentaire santé à tarification individuelle

En matière d'assurance santé individuelle, une rapide analyse permet de constater que tous les grands organismes assureurs du marché ont défini leurs grilles tarifaires en fonction de l'âge.

C'est ainsi que, lorsqu'on se connecte au site Internet d'une mutuelle, d'un assureur ou d'un comparateur d'assurance, l'une des premières questions posées est celle de l'âge des personnes que l'on souhaite assurer.

Cette pratique s'est répandue de manière quasi généralisée sur le marché, car elle répond à une pure logique économique : le coût de revient augmente avec l'âge, donc le tarif est également progressif en fonction de l'âge. Pour mémoire, le marché de l'assurance complémentaire santé est très concurrentiel : ainsi, un organisme assureur qui proposerait un contrat individuel sans progressivité tarifaire aurait le plus grand mal à conquérir de jeunes assurés qui trouveraient beaucoup moins cher chez la plupart de ses concurrents.

Les conséquences de l'âge dans un régime d'assurance santé à tarification mutualisée

Un régime mutualisé s'entend comme un dispositif dans lequel l'âge n'intervient pas comme variable de différenciation de cotisations entre les assurés¹.

Compte tenu de ce principe de mutualisation, ces régimes sont porteurs de valeurs élevées de solidarité : les dépenses de santé sont mises en commun entre tous les participants, et les plus jeunes contribuent généralement à la prise en charge d'une partie des dépenses des plus âgés.

Ces principes de mutualisation tarifaire se retrouvent dans plusieurs types d'assurances santé en France. Sur le plan national, c'est cette valeur de solidarité universelle qui fonde l'assurance maladie : tous les Français bénéficient de la même couverture d'assu-

rance santé, quel que soient leur âge, leur sexe, leur lieu de résidence².

Ce même type de solidarité se retrouve également dans plusieurs types d'assurances complémentaires santé. En premier lieu, c'est le cas de toutes les couvertures collectives d'entreprise. Pour mémoire, depuis la généralisation de la complémentaire santé d'entreprise, en janvier 2016, tous les salariés d'une entreprise doivent obligatoirement bénéficier d'une couverture collective santé, financée à 50 % par l'entreprise, avec des garanties identiques pour tous³. Or, dans ces couvertures collectives, la réglementation URSSAF exclut que les cotisations puissent être différenciées en fonction de l'âge des salariés. Au sein du contrat santé de l'entreprise, il existe donc une solidarité parfaite entre les jeunes salariés et les salariés les plus âgés. Ces solidarités se retrouvent également dans le cadre de certaines « mutuelles communales » : il s'agit de contrats généralement négociés par des collectivités locales auprès d'organismes assureurs en faveur de leurs administrés (souvent après appel d'offres). Dans ces contrats, le prix de la couverture est – sauf exception – identique pour tous, quel que soit l'âge de l'assuré.

Au total, dans ces différents régimes mutualisés, l'âge n'intervient jamais comme variable de différenciation des cotisations entre les participants. Dans ce type de régime, les assurés peuvent ainsi avoir la perception que la question de l'âge n'influe pas sur leurs dépenses de santé.

Pour autant, l'âge moyen reste un paramètre majeur dans le pilotage de ces régimes mutualisés. En effet, dès lors que l'âge moyen des assurés progresse, les coûts s'en ressentent rapidement : cela renchérit d'autant le coût pour chacun des participants à la mutualisation.

À titre d'exemple, cet effet du vieillissement aura un impact notable sur les comptes de l'assurance maladie dans les prochaines années. Dans son tout récent rapport sur l'ONDAM⁴, la Cour des comptes indiquait ainsi, en avril 2025, que « dans l'avenir, des facteurs structurels pèseront sur l'évolution des dépenses de santé, notamment du fait du vieillissement de la population, chiffrable à + 3 milliards d'euros par an d'ici à 2030 en soins de ville et hospitaliers, et du développement des maladies chroniques ». Dans le détail, « le ministère chargé de la santé estime le surcroît de dépenses liées au vieillissement de la population en soins de ville et hospitaliers à environ 1,35 % par an de 2023 à 2030 (soit environ 2,8 milliards d'euros chaque année). Il s'agit d'un minimum auquel s'ajoutent les prises en charge en établissements et services médico-sociaux. »

La variation d'âge moyen des salariés de l'entreprise tend à amplifier les évolutions des dépenses de santé, à la hausse comme à la baisse. Ainsi, les coûts de com-

1. Dans un régime mutualisé, les cotisations peuvent dépendre du niveau de ressource, de la composition familiale... mais jamais de l'âge.

2. Sous réserve de certaines particularités dans les outre-mer, et pour les trois départements où le régime général est complété par un régime spécifique de droit local, le régime d'Alsace-Moselle.

3. La réglementation permet néanmoins de différencier les garanties entre les salariés cadres et les salariés non cadres.

4. Publication du 14 avril 2025 de la Cour des comptes sur « L'objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM). Maîtriser sa progression en veillant à la qualité des soins ». L'ONDAM correspond au taux prévisionnel d'évolution des dépenses de l'assurance maladie pour l'année suivante, tel que soumis chaque année au vote du Parlement.

plémentaire santé d'une entreprise dont les effectifs sont vieillissants progresseront plus rapidement que la moyenne de marché; alors qu'une entreprise qui embauche massivement des jeunes salariés bénéficiera d'un effet modérateur sur le coût de sa complémentaire santé (leurs dépenses étant statistiquement inférieures à celles des salariés déjà en place).

Dans certains cas de fusions d'entreprises, il a pu être observé des fréquences de consommations médicales significativement différentes entre les différentes entités concernées: après analyse, cela a pu s'expliquer par des différences d'âge moyen entre les personnels des entités fusionnées.

La question du financement de l'accélération des dépenses de santé reste entière

Alors qu'il traduit un progrès considérable de l'humanité, le vieillissement met sous tension notre système de santé car, toutes choses égales par ailleurs, il faut assurer le financement des surcoûts qu'il induit. Il est bien clair que tout ne peut pas reposer sur les seuls actifs, qui feraient, en l'espèce, un effort de solidarité supplémentaire au moment où, pour certains, il est temps d'épargner pour construire leur propre trajectoire de vie. À défaut, nous favoriserions l'accroissement régulier de la part de l'héritage dans

le patrimoine des ménages après le décès de leurs parents, ce qui correspond à un autre modèle de société. Il est donc juste que les personnes âgées qui en ont les moyens supportent une part du surplus de dépenses qui leur est imputable dans le cadre de leur complémentaire santé, sachant que les dépenses les plus importantes liées à des affections graves sont prises en charge totalement par la solidarité nationale dans le cadre de l'assurance maladie.

Pour diminuer l'effort que chacun doit consentir afin de rendre soutenable financièrement le vieillissement de la population, nous devons tous être responsables.

Collectivement d'abord, en organisant les campagnes de prévention adéquates, en déployant les actions de dépistage pertinentes et en s'y conformant.

Individuellement ensuite, car nous ne dépendons de personne pour modifier nos comportements dans un sens plus adapté à la longue vie en bonne santé: manger mieux, bouger plus, boire moins, ne pas fumer, etc. Là aussi réside le secret de la pérennité du système auquel tous les Français sont très attachés, et c'est d'ailleurs pourquoi notre observatoire santé PRO BTP a publié un dossier sur le « bien vieillir⁵ »: c'est clairement un des principaux défis que nous avons à relever. ●

5. <https://www.observatoire-sante-probtp.com/accueil/dossiers/le-bien-vieillir.html>.

Emmanuelle Prouet
Cheffe de projet à France Stratégie

Favoriser l'emploi des seniors : enjeux et perspectives

Auparavant considérés comme des variables d'ajustement au chômage des jeunes, les seniors reprennent place dans l'emploi. Afin de s'adapter au vieillissement du pays, ils vont être appelés à rester en activité à des âges toujours plus élevés. Des stéréotypes négatifs perdurent cependant. Il importe de les combattre afin de construire un monde du travail permettant d'exercer ses talents jusque tard dans l'existence, en améliorant la qualité de l'emploi et en aménageant des transitions plus heureuses avec l'univers de la retraite.

Comme le reste du monde, la France vieillit ! L'âge moyen, dans le pays, est passé de 32 ans en 1970 à 43 ans au 1^{er} janvier 2025. Selon les projections de l'INSEE, d'ici à 2070, la population totale augmenterait légèrement, mais continuerait de vieillir. Le nombre de personnes âgées de 70 ans ou plus augmenterait de 5,2 millions, avec l'arrivée de générations nées pendant le baby-boom, tandis que celui des moins de 70 ans diminuerait de 3,1 millions¹.

Ce vieillissement s'accompagnera à moyen terme d'un repli de la population active², c'est-à-dire de la ressource en main-d'œuvre, même en tenant compte des effets des réformes passées des retraites, qui contribueront à l'augmentation du taux d'activité de seniors.

En 2023, la France comptait 30,3 millions d'actifs, dont 28 millions en emploi et 2,3 millions au chômage. Selon l'INSEE, cette ressource en main-d'œuvre continuerait à augmenter jusqu'en 2036, autour de 31 millions, puis diminuerait ensuite pour repasser sous la barre des 30 millions à la fin des années 2060³.

Évolution du taux d'activité et du taux d'emploi des seniors

Ainsi, la population active va cesser de croître et va elle-même vieillir. La question du taux d'activité des

seniors va donc être de plus en plus un enjeu majeur pour la société dans son ensemble. Plus précisément, l'enjeu va être de permettre aux seniors de se maintenir en emploi à des âges de plus en plus élevés, et donc d'augmenter leur taux d'emploi.

Ces dernières années, ces taux d'activité et d'emploi ont fortement progressé, mais de façon différenciée selon les tranches d'âge. Depuis 2000, le taux d'emploi des seniors (55-64 ans) a progressé continûment : + 29 points de pourcentage entre 2000 et 2023, pour atteindre 58,4 % (contre 82,6 % pour les 25-49 ans). Désormais, le taux d'emploi des jeunes seniors (55-59 ans) – avec 77 % – a rattrapé celui des pays comparables (il est supérieur, par exemple, à celui du Royaume-Uni et des États-Unis ; la moyenne de l'Union européenne [UE] est à 76 %). L'écart reste plus important pour les 60-64 ans (38,9 % en 2023 en France ; moyenne de l'UE à 50,69 %) et plus encore pour les plus de 65 ans.

Par le passé, l'augmentation du taux d'activité des seniors a d'abord été portée par celle de la participation des femmes au marché du travail et, au début des années 2000, par l'arrivée des premières générations nombreuses du baby-boom à l'âge de fin d'activité. Elle a fortement été encouragée aussi par la suppression de dispositifs publics encourageant les départs anticipés en fin de carrière (préretraites puis dispense de recherche d'emploi indemnisée). Justifiés alors

1. « Projections de population active: le nombre d'actifs diminuerait à partir de 2040 », INSEE Références, 2022.

2. La population active recouvre l'ensemble des personnes de plus de 15 ans susceptibles de contribuer à la production nationale, c'est-à-dire qui sont soit en emploi, soit au chômage.

3. « Une actualisation des projections de population active tenant compte de la réforme des retraites en 2023 », INSEE Références, 2023.

par la conviction que la sortie du marché du travail des seniors permettrait de recruter plus de jeunes, ils ont finalement été abandonnés pour encourager les seniors à rester en emploi plus longtemps. Depuis 2008, les évolutions des taux d'activité traduisent surtout, au-delà de l'impact de la conjoncture économique, les effets des réformes des retraites, en particulier celle de 2010, qui a décalé les bornes d'âge⁴. Mais si les réformes des retraites ont un effet direct sur le décalage de l'âge de départ en retraite et, ainsi, sur l'augmentation des taux d'activité, elles ne se traduisent pas pour autant par un maintien dans l'emploi de l'ensemble des travailleurs. Les évaluations des réformes passées ont montré qu'une part d'entre eux se retrouvaient en situation « intermédiaire », n'étant plus en emploi mais sans pouvoir encore percevoir leur pension de retraite. Après 2010, « le surcroît d'activité induit par la réforme se traduit majoritairement par un accroissement de l'emploi, mais également par un accroissement du chômage, voire de l'inactivité (hors retraite)⁵ ».

Un tiers des personnes qui quittent leur emploi en fin de carrière ne transitent pas directement vers la retraite⁶. Ces sorties précoces de l'emploi s'expliquent par trois causes principales : des raisons de santé (10 % de ces départs), de chômage (4 %) ou d'inactivité (15 %)⁷. L'ampleur de ces sorties précoces est très hétérogène selon les catégories socioprofessionnelles et les métiers. Elles sont d'autant plus importantes que l'on descend dans l'échelle des qualifications : elles concernent 21 % des cadres contre 46 % des ouvriers peu qualifiés. Parmi les métiers les plus concernés, on trouve surtout des métiers relevant des domaines de l'hébergement-restauration (employés polyvalents, cuisiniers), du bâtiment (second œuvre et gros œuvre, conducteurs d'engins), des services aux particuliers et aux collectivités (services à la personne, agents d'entretien) et de la manutention.

Comment progresser encore pour permettre l'augmentation de l'emploi des travailleurs expérimentés ? Les leviers sont multiples et doivent être mobilisés conjointement.

Changer les perceptions

Si le taux d'emploi des seniors est en forte hausse depuis plusieurs années, ceux-ci restent confrontés à d'importantes difficultés de maintien dans l'emploi ou d'accès (surtout après être passés par le chômage), notamment en raison d'une image encore trop souvent négative de la part des employeurs. Des perceptions négatives, voire des comportements discriminants, qui sont plus fréquents en France qu'ailleurs. Dans son dernier baromètre annuel, le Défenseur des droits mesure l'ampleur de ces stéréotypes âgistes, qui véhiculent notamment une image de seniors « manquant de dynamisme, dépassés par les nouvelles technologies et difficiles à intégrer

au sein d'équipes plus jeunes⁸ ». Selon ce baromètre, « un quart des seniors déclarent avoir vécu des discriminations. Ces situations surviennent tout au long du parcours professionnel et de façon plus marquée au moment de l'embauche, après une rupture professionnelle. De plus, un quart des seniors au chômage déclarent qu'on leur a déjà fait comprendre qu'ils étaient trop âgés pour le poste lors d'un entretien d'embauche. Enfin, la moitié des seniors déclarent avoir connu des relations de travail dévalorisantes au cours des cinq dernières années⁹ ».

La seule augmentation du taux d'emploi des seniors depuis plus de vingt ans ne suffit donc pas à tordre le cou à ces représentations. Comme dans d'autres pays qui, par le passé, ont mis en œuvre des stratégies globales de communication et d'action pour agir sur les comportements, la ministre du Travail a annoncé le lancement, en avril 2025, d'une initiative pour la valorisation des salariés expérimentés pour « faire évoluer les mentalités, combattre les stéréotypes et valoriser les atouts de ces salariés¹⁰ », appuyée notamment sur une large campagne de communication.

Mais au-delà des stéréotypes, voire des discriminations dans certains cas, c'est un problème de choix collectif qui est posé. En 2020, les auteurs d'un rapport de préconisations portant sur l'emploi des seniors notaient que « le paradoxe français est que, si le taux d'emploi des seniors s'est redressé – sous l'effet principalement des règles de départ en retraite –, la transformation culturelle semble avoir peu progressé. La "préférence collective" des employeurs et des salariés pour les départs anticipés est toujours bien visible, et si les seniors sont souvent plus longtemps en emploi, l'idée que le déclin professionnel en milieu de vie est une donnée immuable semble encore très partagée¹¹ ». La première étape est donc de franchir cette barrière « culturelle ». De rappeler que ces perceptions peuvent être battues en brèche par la mise en avant des atouts de l'expérience : niveau d'expertise et savoir-faire, notamment dans les domaines techniques, capacité à être opérationnel immédiatement, détention de compétences transversales utiles, notamment pour le management, capacité à débloquer des situations complexes, adaptabilité, disponibilité, compétences numériques moins liées à un effet d'âge qu'à un effet de génération, etc.

Néanmoins, il ne s'agit pas pour autant de nier les effets du vieillissement sur la population active et sur la capacité à se maintenir en emploi de plus en plus tardivement.

Rendre le travail plus soutenable

Ceux qui travaillent plus longtemps, y compris au-delà de l'âge auquel ils auraient pu partir à la retraite, le font pour plusieurs raisons¹². D'abord des raisons

4. Décalage de 60 à 62 ans de l'âge d'ouverture des droits et de 65 à 67 ans de l'âge permettant de bénéficier du taux plein sans condition de durée d'assurance.

5. Dubois, Y., Koubi, M., « La réforme des retraites de 2010, quel impact sur l'activité des seniors ? », *Économie et prévision*, février 2017. Rabaté, S., Rochut, J., "Employment and substitution effects of raising the statutory retirement age in France", *Journal of Pension Economics and Finance*, 2019.

6. Les départs en fin de carrière renvoient ici à différentes situations de sortie de l'emploi à partir de 51 ans observées à l'horizon d'un an dans l'enquête Emploi de l'INSEE. Analyses par métiers, par Flamand, J., « Fin de carrière des seniors : quelles spécificités selon les métiers ? », *France Stratégie*, avril 2023.

7. La définition de l'inactivité correspond ici à des seniors inactifs de plus de 55 ans qui ne sont ni en retraite ou en préretraite, ni au chômage, ni en longue maladie ou invalidité.

8. <https://www.defenseurdesdroits.fr/discriminations-dans-lemploi-des-plus-de-50-ans-un-tiers-des-seniors-se-disent-inquiets-quant-leur>.

9. *Ibid.*

10. <https://travail-emploi.gouv.fr/lancement-dune-grande-initiative-pour-la-valorisation-des-salaries-experimentes#anchor-navigation-705>.

11. <https://travail-emploi.gouv.fr/mission-sur-le-maintien-en-emploi-des-seniors-rapport-au-premier-ministre>. Bellon, S., Mériaux, O., Soussan, J.-M., « Favoriser l'emploi des travailleurs expérimentés », rapport remis au gouvernement le 14 janvier 2020.

12. DREES, CNAV, SRE, CDC, CPRPSNCF, AGIRC-ARRCO, COR, DSS, enquête « Motivations de départ à la retraite » 2021.

financières: pour continuer à cotiser et augmenter le montant de leur future pension de retraite (69 %) ou pour percevoir plus longtemps leur salaire (67 %). Mais l'intérêt de l'emploi exercé et des conditions de travail satisfaisantes jouent également un rôle important, pour 67 % d'entre eux, dans leur décision.

Au contraire, des conditions de travail dégradées et un mauvais état de santé sont aussi des facteurs importants de faible « soutenabilité du travail » et, *in fine*, de sorties précoces de l'emploi. Parmi les métiers qui connaissent un taux élevé de sorties précoces de l'emploi, onze d'entre eux correspondent aussi aux métiers pour lesquels les personnes répondent le plus souvent ne pas se sentir « capables de faire le même travail qu'actuellement jusqu'à la retraite¹³ » (dont les métiers d'ouvriers peu qualifiés et qualifiés – notamment du gros œuvre du BTP –, d'employés et d'agents de maîtrise de l'hôtellerie et de la restauration et les caissiers).

Le vieillissement à venir des actifs va renforcer ces enjeux de qualité de l'emploi et la nécessité d'agir de manière préventive en matière de santé en général et de santé au travail en particulier¹⁴. Les besoins sont multiples. Il s'agit à la fois de prévenir l'usure professionnelle, et notamment celle induite par le cumul d'expositions au travail mais aussi en dehors du travail (dans un contexte de changement climatique qui risque d'avoir un impact direct sur certains métiers, dont ceux exercés à l'extérieur¹⁵), et d'encourager la transmission des savoirs et des savoir-être de sécurité au travail et de culture de prévention. Mais également de penser le recours à des solutions technologiques qui permettent de réduire la pénibilité tout en veillant aux effets induits (intensification des rythmes, risques de perte de sens du métier, réduction de l'autonomie...) et à une analyse préalable précise des besoins.

Faciliter la transition entre emploi et retraite

Faciliter le maintien dans l'emploi des travailleurs expérimentés passe également par des possibilités d'une transition progressive entre travail et retraite. Plusieurs dispositifs existent en France et à l'étranger, dans la législation ou parfois négociés dans les entreprises, pour permettre une organisation du travail qui facilite ces passerelles, telles que le cumul emploi-retraite ou la retraite progressive. Cette dernière, qui permet de réduire son activité à l'approche de la retraite en travaillant à temps partiel tout en percevant une part de sa pension, a été récemment élargie aux salariés en forfait jours, aux indépendants, aux professions libérales et aux agents publics.

L'accord national interprofessionnel conclu le 14 novembre 2024 prévoit également de faciliter

son recours à partir de 60 ans, d'inciter à une plus grande communication et à une plus grande visibilité du dispositif. Il précise les possibilités de refus par l'employeur et vise aussi à faciliter plus largement le passage à temps partiel en fin de carrière. De même, le cumul emploi-retraite a été encouragé en permettant de continuer à acquérir des droits additionnels pour la retraite pendant la période de cumul.

Le recours au cumul a fortement progressé depuis 2018. Aujourd'hui, près de 500 000 personnes perçoivent dans le même temps une pension de retraite et un revenu d'activité, dont 42 % de femmes. Si le nombre de bénéficiaires augmente également depuis 2015, la retraite progressive reste un dispositif très marginal et ne concerne que 25 000 personnes en 2022¹⁶. Ces dispositifs souffrent notamment d'un problème de lisibilité et de connaissance par les futurs retraités. Les nouveaux pensionnés sont régulièrement interrogés¹⁷ sur leur connaissance du système de retraite. Si les trois quarts se disent satisfaits du niveau d'information reçue, et déclarent également savoir à quoi correspondent les règles du taux plein de la pension de retraite, ils ne sont plus que la moitié à connaître le cumul emploi-retraite, et seulement un tiers, le dispositif de retraite progressive.

Ces possibilités pour faciliter la transition sont aussi à envisager en lien avec les évolutions sociétales, liées notamment à la transition démographique. De plus en plus, les travailleurs et travailleuses expérimentés sont et seront en situation de devoir aider leurs proches, et notamment leurs parents. Pour faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle pour cette génération pivot (qui doit parfois prendre en charge à la fois ascendants et descendants), les questions d'organisation et de temps de travail sont aussi un levier important.

Agir pour favoriser l'emploi des seniors est complexe, car cela nécessite de mobiliser des leviers de natures différentes et, surtout, de les actionner tout au long de la carrière et pas seulement à l'approche de l'âge de la retraite. Favoriser l'emploi des seniors, c'est agir tout au long de la carrière par une prévention de l'usure professionnelle, une amélioration de la qualité de l'emploi et une formation tout au long de la vie pour permettre l'acquisition et le maintien des compétences. Finalement, c'est rendre plus « soutenable » le travail, au sens d'un travail qui n'est pas délétère immédiatement ni à terme, un travail qui permet d'apprendre et de construire un parcours de travail en santé et en compétences, un travail qui prend en compte les besoins actuels des personnes et des collectifs dans toute leur diversité, sans compromettre les besoins des générations futures. ●

13. Flamand, J., « Fin de carrière des seniors: quelles spécificités selon les métiers? », *France Stratégie*, avril 2023.

14. INRS, « Évolutions démographiques à l'horizon 2050: quels enjeux de santé et sécurité au travail? », rapport, avril 2025. Avec des focus par secteurs, dont le BTP. <https://www.inrs.fr/footer/actes-evenements/prospective-demographie.html>.

15. Flamand, J., Benhamou, S., « Le travail à l'épreuve du changement climatique », *France Stratégie*, juin 2023.

16. DREES, « Les retraités et les retraites », 2024.

17. DREES, CNAV, SRE, CDC, CPRPSNCF, AGIRC-ARRCO, COR, DSS, enquête « Motivations de départ à la retraite », 2021.

Adapter le logement social au vieillissement : 15 propositions

Le Conseil social de l'Union sociale pour l'habitat a publié, en septembre 2024, un avis titré « La population vieillit, les HLM s'adaptent ». Prenant acte des évolutions démographiques affectant le parc social, cet avis avance quinze recommandations construites autour de cinq nécessités : états des lieux précis, prévention de la dépendance, actions partenariales, respect des compétences de chacun, diversification de l'offre de logements.

La France vieillit et devrait compter 21 millions de personnes de plus de 65 ans en 2030. Le monde HLM n'échappe pas à cette transition démographique. Les organismes s'adaptent compte tenu de leur rôle en matière de cohésion sociale et du vieillissement des locataires.

Les auditions réalisées pour élaborer cet avis ont permis de mettre en lumière certains freins et limites aux actions menées : manque d'harmonisation des financements, soutiens incertains dans la durée, démarches en silo alors que le sujet de l'accompagnement nécessite plusieurs compétences à combiner. En outre, il existe une diversité de situations territoriales à prendre en compte.

Face à la fragilisation financière du secteur HLM, il apparaît important d'examiner collégialement le modèle économique attendu pour répondre aux besoins croissants en matière de services et de transformation du parc. Cette évolution structurelle ne peut faire peser la solidarité sur quelques acteurs seulement.

Si les organismes ne peuvent pas, seuls, prendre en charge tous les enjeux du vieillissement, la structure même du parc social et l'évolution de la part des plus de 60 ans les obligent à accompagner la transition

démographique dans le champ de leurs compétences. Des différentes auditions menées pour cet avis il ressort nettement que ces démarches ne peuvent s'envisager qu'en coopération avec les autres professionnels et acteurs locaux, privés et publics. Un point de vigilance existe sur le risque de faire porter aux bailleurs sociaux des missions qui relèvent de la solidarité nationale.

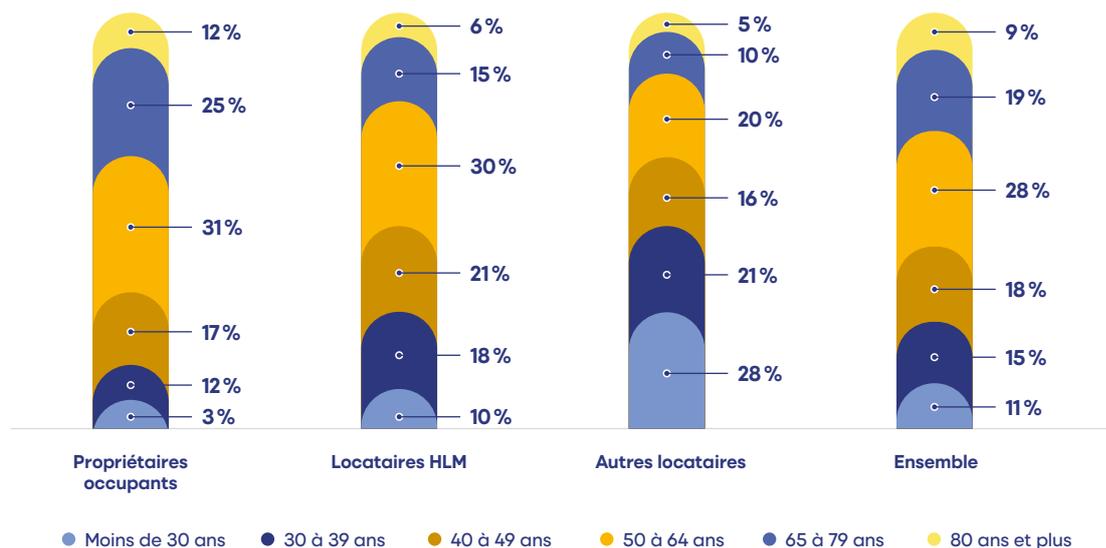
Le vieillissement côté parc social

Les locataires du parc social vieillissent. Les locataires vieillissants sont, en grande partie, isolés et disposent de revenus plus faibles.

30,4 % des locataires HLM ont 60 ans et plus. Parmi eux, 11,2 % ont plus de 75 ans. Entre 2023 et 2033, le nombre de locataires HLM de plus de 60 ans devrait augmenter de 25 % (soit 600 000 personnes de plus) et de 40 % entre 2023 et 2040.

67 % des locataires HLM de plus de 65 ans vivent seuls, alors que cette proportion est de 49 % chez les autres locataires. 24 % des ménages locataires HLM de plus de 65 ans vivent sous le seuil de pauvreté, tandis que cette proportion est de 9 % pour l'ensemble de la population.

Âge de la personne de référence des ménages selon leur statut d'occupation



Source : recensement 2020.

Propositions

Dans ce domaine, la notion de prévention prend tout son sens et impose un important travail de proximité pour les bailleurs comme pour leurs partenaires. Les recommandations présentées ici s'articulent en cinq parties, sachant que, de manière générale, les membres du Conseil social, dans leur grande majorité, appellent de leurs vœux l'adoption d'une loi grand âge qui définit une politique globale en matière de vieillissement, allant de la coordination des acteurs à la politique d'accompagnement, le sujet obligeant l'engagement d'actions transversales, locales comme nationales.

Les membres du Conseil social rappellent par ailleurs l'importance des besoins et l'universalité de l'accompagnement du vieillissement, quelles que soient les ressources financières des locataires du parc social. Le positionnement actuel des bailleurs HLM se heurte toutefois à deux difficultés : d'une part, les financements dédiés manquent d'harmonisation ; d'autre part, les interventions des différents acteurs sont parfois conduites en silo.

I. Accroître les connaissances sur l'état des lieux et anticiper les besoins

L'évolution de la proportion de personnes âgées dans le parc a des conséquences sur l'organisation des bailleurs, leurs priorités d'intervention et leurs

métiers, sachant qu'une grande majorité de personnes déclarent souhaiter vieillir dans leur domicile et, si possible, y mourir. Il apparaît donc nécessaire que les organismes anticipent ces besoins, dès à présent, tout en restant sur leur cœur de métier et dans le respect des missions de chacun.

1. Déployer une dynamique interne à l'organisme, professionnaliser les équipes et adopter une démarche holistique

- À partir du diagnostic de la réalité du parc et de son occupation, il est préconisé d'adopter une stratégie pour anticiper la transition démographique et décliner les enjeux à l'échelle des résidences.
- L'adoption d'un label dédié peut être, selon la décision de l'organisme, un levier efficace pour fédérer les équipes et les actions.
- Cette stratégie doit permettre de définir une politique de services idoine et un plan de travaux d'adaptation des logements comme des immeubles, intégrant également la transition climatique.
- Il s'agit également de préciser le plan d'action pour former les équipes.
- Afin de constituer un socle d'offres et d'anticiper les besoins futurs, il convient d'améliorer la connaissance et le traçage des logements qui sont adaptés ou qui le seront.

2. Mieux comprendre les besoins

Les organismes doivent analyser les données dont ils disposent dans une démarche de prévention. Cela peut

passer par une segmentation par anticipation de l'occupation des 45-59 ans, une cartographie des résidences avec une « étiquette autonomie » et une connaissance fine de l'occupation pour anticiper les besoins. Une consolidation des données au niveau national, par l'Union sociale pour l'habitat, permettrait de disposer d'un outil d'analyse globale et d'être une force de proposition en matière de politiques publiques.

3. Accroître les liens avec le monde de la recherche

Il s'agit de développer des outils de connaissance et des pistes de travail et d'engager davantage d'actions de recherche et développement, en intégrant les expérimentations nationales et internationales. Le programme de recherche, et sa diffusion « Quoi de neuf, chercheur(s) ? », piloté par l'Union sociale pour l'habitat constitue notamment un support à utiliser.

II. Mettre l'accent sur la prévention de la perte d'autonomie

L'enjeu majeur consiste à faire reculer la survenance de la dépendance: lutter contre l'isolement, aménager les logements et les espaces extérieurs comme les espaces communs, proposer des services, repérer les situations de fragilité.

Pour les bailleurs, il ressort trois recommandations majeures.

4. Accroître les démarches de proximité et développer l'« aller vers »

pour lutter contre le phénomène d'invisibilité et réduire le non-recours aux aides. Il s'agit de se rendre capable d'informer les locataires seniors des aides et des services dont ils peuvent bénéficier. Par exemple: les programmes développés par l'assurance retraite (CNAV), l'appui aux démarches administratives, la mise à disposition d'une plateforme téléphonique de conseils et d'urgence, l'aide à l'entretien du logement, le repérage des fragilités, la lutte contre l'isolement. La présence humaine sur le terrain, des gardiens et des employés d'immeubles notamment, s'avère importante pour organiser une « bienveillance » des personnes âgées. La tendance à la suppression de postes de gardiens constitue une entrave à cet objectif.

5. Accompagner le déploiement d'Icople

Icople (*integrated care for older people*, « soins intégrés pour les personnes âgées ») est un programme de prévention de la dépendance développé par l'OMS destiné aux 60 ans et plus. Il vise la prévention de la dépendance par le dépistage précoce des facteurs de fragilité des six fonctions essentielles (vision, audition, mémoire, nutrition, humeur et mobilité) grâce à une application. Les personnes chez lesquelles des fragilités sont détectées bénéficient d'un plan de soins personnalisé, du fléchage d'un parcours de soins et d'un suivi du plan d'intervention.

6. Mettre à disposition un lieu commun, selon les situations, afin d'offrir un projet de vie sociale (tiers lieu, salle de convivialité...) dans les résidences ou groupes de résidences le justifiant par le nombre ou la proportion de personnes âgées. Ce lieu peut constituer le support d'un dispositif d'accompagnement pour favoriser l'émergence d'un collectif et permettre d'organiser des animations en lien avec les acteurs locaux.

III. S'interroger sur le modèle économique de l'intervention des HLM en faveur des seniors

Les organismes HLM financent les projets d'accompagnement et de travaux sur leurs fonds propres, alors que certains dispositifs relèvent ou devraient relever de la solidarité nationale. Les bailleurs soulignent globalement la complexité, voire l'impossibilité, de définir un modèle économique satisfaisant pour répondre à tous les besoins en matière de services et d'accompagnement. Le difficile contexte financier du secteur pourrait fragiliser leur engagement sur ce thème, alors même que le besoin s'accroît.

7. Établir une convention entre l'État et l'Union sociale pour l'habitat

Cette convention viserait à définir: des axes de travail compte tenu des besoins; un plan pluriannuel d'adaptation des logements et des parties communes; un modèle économique soutenable pour les organismes HLM en matière d'accompagnement du vieillissement. Il pourrait être envisagé, de manière partenariale, des financements pour la création de locaux communs, supports des services et actions apportés aux personnes âgées.

8. Porter davantage à la connaissance des organismes HLM les soutiens financiers de la CNAV et des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CAR-SAT) en matière d'offre de logements (construction et adaptation) et de services sociaux.

De manière générale, il est important d'engager des démarches pour soutenir les initiatives dans la durée, afin de pérenniser leur fonctionnement, et non se contenter de lancer des expérimentations.

IV. Accroître les actions partenariales et territoriales

La transition démographique appelle des réponses transversales déployées par des acteurs divers: État, EPCI, villes, départements, acteurs sociaux, médicaux et médico-sociaux, opérateurs de transports, bailleurs. Une prise en compte holistique de la personne dans son logement implique aussi de penser le logement dans son territoire et les services qu'il offre. En effet, si les organismes HLM ne peuvent répondre à tous les besoins des seniors, ils consti-

tuent des tiers de confiance dans la mise en relation avec les associations, les institutions et les prestataires du territoire.

9. S'appuyer sur les analyses des bailleurs HLM dans la prise en charge du vieillissement définie dans les instances et les outils locaux de contractualisation et de programmation (programme local de l'habitat, schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, comité régional de l'habitat et de l'hébergement).

10. Encourager les dispositifs partenariaux locaux porteurs d'une dynamique collective en faveur des seniors (contrats d'objectifs entre les organismes HLM et les villes ou intercommunalités, label « Ville amie des aînés », contrats de territoire entre les acteurs locaux, sous l'égide de la CNAV et des CAR-SAT, etc.).

11. Établir collégialement une cartographie de l'écosystème des acteurs locaux susceptibles d'agir en faveur des personnes âgées et coordonner la communauté des acteurs.

V. Diversifier l'offre de logements adaptés grâce aux constructions neuves et aux adaptations du parc existant

La proportion des grands ensembles construits dans l'après-guerre est importante dans le patrimoine HLM, alors qu'ils n'ont pas été pensés en tenant compte des enjeux du vieillissement et que de nombreux locataires y ont désormais vieilli. Selon le Système national d'enregistrement (SNE), près d'un tiers des demandes de logement social de personnes âgées de plus de 65 ans sont motivées par l'inadaptation au handicap du logement occupé, sachant que les 65 ans et plus représentent 9 % des demandeurs de logement social. Dans la logique du virage domiciliaire, la priorité des organismes HLM, en neuf comme dans le parc existant, est de proposer aux seniors une alternative au logement classique non adapté et au placement en EHPAD.

12. Intégrer une « brique senior » (adaptation des logements et accessibilité à l'immeuble) dans tous les projets neufs et de réhabilitation (à l'instar de MaPrimeAdapt', avec un dispositif supplémentaire pour le parc social), en se faisant accompagner par des experts (ergothérapeutes, ergonomes, etc.) qui interrogent le vécu des locataires dans les phases de conception.

13. Assortir le plan stratégique de patrimoine de chaque organisme d'un volet adaptation au vieillissement (travaux d'adaptation minimaux à programmer : accès au logement, éclairage du hall, douche, barres de maintien dans la salle de bain).

14. Expérimenter de nouveaux modes d'habiter et favoriser le développement de formes diverses d'habitat (habitat inclusif, habitat intergénérationnel, résidences seniors, habitat adapté, colocations, béguinage, habitat participatif, etc.) pour répondre aux ressources hétérogènes des locataires et à la diversité des besoins.

15. Dans le cadre du droit au maintien dans les lieux, améliorer les possibilités de mutation sans augmentation de loyer si le nouveau logement est plus adapté.

- a. Pour les personnes dont le niveau de dépendance est susceptible de se dégrader, faciliter les mutations dans des logements pouvant être évolutifs.
- b. Développer les mutations entre bailleurs pour proposer des logements les plus adaptés à la situation des personnes.
- c. Proposer un accompagnement complet pour les déménagements. ●

Jean-Michel Molette

Directeur des nouveaux services de la branche Services-courrier-colis

Une initiative de La Poste : le portage de repas

Pleinement investie dans la *silver economy*, La Poste innove dans les territoires. Afin de s'adapter aux évolutions numériques et démographiques, les fonctions et les métiers de facteur évoluent. À la distribution de courrier s'ajoutent des activités de lien social et de service, comme le portage de repas.

En 2050, une personne sur trois aura plus de 60 ans. Face à ce défi démographique, le maintien à domicile des seniors est devenu une priorité pour les collectivités locales. Quarante-vingt-dix pour cent des personnes âgées souhaitent vieillir chez elles, une aspiration motivée par des raisons économiques et de bien-être. Pour répondre à cette demande, des initiatives comme le portage de repas à domicile se multiplient, offrant une solution clés en main pour les collectivités et un soutien précieux pour les seniors et les personnes dépendantes.

Un enjeu de santé publique

Le maintien à domicile présente des avantages significatifs en matière de santé publique. Les seniors vivant chez eux courent sept fois moins de risques de dénutrition par rapport à ceux en institution. Cependant, la difficulté de faire des courses, surtout en zones rurales, et la perte d'autonomie compliquent la préparation des repas. Les collectivités territoriales, conscientes de ces enjeux, recommandent le portage de repas pour les personnes identifiées comme ayant besoin d'aide à domicile.

La dénutrition chez les personnes âgées est un problème de santé publique majeur. Elle peut entraîner une diminution de la qualité de vie, une augmentation des hospitalisations et une mortalité accrue. Le portage de repas à domicile permet de pallier ces difficultés en assurant une alimentation régulière et équilibrée.

La Poste, un acteur clé du portage de repas

Depuis quelques années, La Poste s'est diversifiée pour répondre à la baisse des volumes de courrier,

son activité traditionnelle. En 2018, elle a lancé le service de portage de repas à domicile, une initiative qui a rapidement rencontré un franc succès.

Le portage de repas à domicile par La Poste, assuré jusqu'à six jours par semaine, est une initiative innovante qui répond à un besoin croissant de maintien à domicile des seniors.

Aujourd'hui, La Poste aide les collectivités territoriales à soutenir l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées sur leur territoire. L'offre Les Petits Plats portés s'inscrit dans un marché dynamique en lien avec le vieillissement de la population et au nombre croissant de seniors dépendants souhaitant vieillir à domicile.

Les collectivités trouvent des solutions pour contribuer au « bien vieillir à domicile », tout en luttant contre la dénutrition et l'isolement. Avec son offre Les Petits Plats portés, Log'issimo aide les collectivités à maintenir à leur domicile les personnes fragilisées ou dépendantes, grâce à un portage de repas de qualité.

Log'issimo, en assurant un service quotidien de livraison de repas aux seniors, contribue au maintien du lien social et aide à pallier la perte d'autonomie. Log'issimo est le premier opérateur de portage de repas en France, avec 10 millions de repas livrés en 2024.

Sylvie Parmentier, factrice à Labège, illustre parfaitement ce nouveau rôle. Formée à la sécurité alimentaire et à la veille sociale, elle livre quotidiennement des repas préparés par des prestataires, assurant ainsi un lien social précieux auprès des bénéficiaires.



« En plus d'un repas équilibré, j'apporte de la joie et du réconfort. Je me sens vraiment utile. »

« Des liens de confiance et d'affection se sont tissés. Je suis très attendue, souvent avec le café et des petits gâteaux ! »

Sylvie Parmentier, factrice à Labège (Haute-Garonne).

« C'est réjouissant et rassurant d'avoir chaque jour la visite de Sylvie. »

Un bénéficiaire.

Sylvie commence sa journée à 6 h 45 en vérifiant la propreté de son véhicule frigorifique. Les repas, préparés par une cuisine prestataire, sont chargés dans des contenants adaptés et livrés à environ 40 destinataires par jour. Le transport en véhicule frigorifique garantit le respect de la chaîne du froid. Avant de quitter le domicile du bénéficiaire, Sylvie valide la prestation sur son smartphone professionnel.

Ce service ne se limite pas à la simple livraison de repas. Les facteurs échangent quelques mots avec les seniors, vérifient l'état de leur réfrigérateur et reprennent les aliments périmés si nécessaire. Ces visites régulières permettent de rompre l'isolement des personnes âgées et de s'assurer de leur bien-être.

La Poste répond aux besoins des collectivités, quelle que soit leur taille

L'accompagnement de nos aînés se joue dans la proximité, sur les territoires. Depuis plusieurs années, La Poste développe des services de proximité humaine pour répondre aux besoins des territoires: nous restons le réseau logistique et de proximité humaine, pour tous, partout et tous les jours, au service de nos clients.

Log'issimo accompagne ainsi plus de 250 collectivités territoriales, de la commune rurale ou insulaire à la ville de Paris. Grâce à son réseau de proximité composé de 60 000 facteurs à travers tout le territoire, La Poste est un partenaire idéal pour accompagner les politiques publiques locales. Acteur du quotidien, le facteur, livreur attiré des administrés, contribue, par sa présence régulière, à rompre l'isolement de nos aînés. Il s'assure également de la bonne alimentation des convives et joue un rôle de sentinelle au moindre signe de détresse.

Des partenariats pour une qualité optimale

Pour garantir la qualité des repas, La Poste collabore aussi bien avec des partenaires nationaux que locaux. Ces partenariats permettent de proposer des repas variés, équilibrés et adaptés aux besoins des seniors. Les repas sont élaborés par des diététiciens et livrés jusqu'à six jours par semaine, assurant ainsi une alimentation saine et régulière.

Un service plébiscité par les bénéficiaires et apprécié par les partenaires

Le service de portage de repas de La Poste est largement apprécié par les bénéficiaires. Selon une enquête, 98 % des convives se déclarent satisfaits, notamment en raison du lien social créé par les facteurs. Le capital confiance des facteurs est particulièrement élevé, 92 % des convives considérant la livraison par leur facteur comme un gage de confiance.

En assurant la livraison de repas de qualité tout en créant un lien social précieux, ce service contribue au bien-être des personnes âgées et à leur autonomie. Il soutient les collectivités dans leur politique publique de soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Les centres communaux et intercommunaux d'action sociale, les partenaires de restauration et les bénéficiaires saluent cette initiative, qui allie efficacité, économie et humanité.

Log'issimo assure le portage de repas en récupérant les repas chez des partenaires de restauration ou dans des cuisines municipales, propose des services d'allotissement et s'assure du respect des obligations légales en opérant la logistique retour des contenants réutilisables.

C'est par exemple le cas dans la communauté de communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac, en Lozère. Christophe Gache, qui en est le président et également premier adjoint à la maire de Saint-Chély-d'Apcher, témoigne: « Notre communauté de communes souhaite rendre attractif notre territoire de montagne à ses 10 500 habitants. Et avec le por-

tage de repas, le groupe La Poste y contribue. Notre population est vieillissante et nous souhaitons favoriser le bien vieillir à domicile. Le portage de repas organisé par La Poste est un service très important en milieu rural. Le facteur a une position prépondérante, il connaît parfaitement le secteur et il est légitime pour ce contact quotidien avec la population. »



Cette solution est également écologique.

En mutualisant les livraisons de repas avec les déplacements quotidiens des facteurs, La Poste limite le nombre de véhicules nécessaires pour les livraisons. Ce qui s'inscrit pleinement dans sa politique RSE pour réduire son empreinte carbone.

Les facteurs, formés au respect de la chaîne du froid et aux relations avec les personnes âgées, sont atten-

tifs et capables de gérer des situations diverses. La sécurité du portage de repas, où l'enjeu sanitaire et social est crucial, est une priorité pour les équipes et garantie en toutes circonstances.

À travers cette offre, La Poste contribue à maintenir ou à créer les conditions d'une citoyenneté pleine et entière de nos aînés sur les territoires. ●

Richard Robert

Éditeur de Telos (Telos-eu.com)

L'immigration, une solution ? Cinq expériences nationales

De nombreux pays se demandent comment pallier les conséquences du vieillissement. Partie possible de la solution, l'immigration suscite un rejet croissant. Quelle place lui faire, comment l'insérer dans un ensemble de politiques efficaces ? L'OCDE, qui ne croit pas à la baguette magique de politiques natalistes, a émis des préconisations. Mais chaque pays développe ses options – ou se retrouve face à ses impasses. Tour d'horizon à partir de cinq grands pays riches.

Les pays développés connaissent des situations très variées, des États-Unis toujours jeunes au Japon des têtes grises. Même la perspective d'une population stabilisée, comme en France, n'empêche pas que le vieillissement de la société ait de lourdes conséquences. En se penchant sur quelques grands pays touchés par le vieillissement, on s'aperçoit que l'option de l'immigration s'insère dans des configurations très différentes.

Le Japon : panne de travailleurs et recours récent à l'immigration

En 2023, le Japon a crevé le plafond des 2 millions de travailleurs immigrés, et il compte désormais 3,4 millions de ressortissants étrangers, soit 2,7 % de la population, contre 1,3 % en 2000. Venus du Vietnam, des Philippines, de Chine, d'Indonésie, du Népal, de Birmanie, les nouveaux venus occupent des emplois dans les soins à la personne et la construction.

Les chiffres publiés début 2024 par le ministère du Travail signalent de fortes tensions : avec un taux de chômage à 2,4 %, il existe 120 offres d'emploi pour 100 demandeurs¹. En cause : un déclin démographique désormais grave. Avec aujourd'hui 1,3 enfant par femme, la population est passée de 128 millions de personnes en 2008 à 123 millions en 2025. Elle devrait diminuer de 19 millions entre 2023 et 2050. Pour atteindre son objectif d'une croissance de 1,24 % par an d'ici à 2040, le Japon aurait besoin de 6,74 millions de travailleurs étrangers d'ici à 2040².

Réputé peu ouvert, le pays a discrètement fait évoluer ses politiques. Le gouvernement vise à la fois une immigration de travail temporaire sur des postes peu qualifiés et une immigration permanente sur des emplois très qualifiés. Les visas de courte durée sont accordés plus facilement et leur durée maximale a été portée de trois à cinq ans. Une politique d'accueil d'étudiants étrangers a été mise en place, avec l'objectif de passer de 280 000 en 2023 à 400 000 en 2033, et de les inciter à rester. Le poids des personnes nées à l'étranger, qualifiées ou non, est désormais significatif dans les classes les plus jeunes. À Tokyo, 10 % des 20-30 ans sont nés à l'étranger, un chiffre qui peut atteindre 15 % dans des villes plus petites.

En Corée, face à une « urgence nationale », une politique nataliste au-dessous des enjeux

Le 9 mai 2024, le président sud-coréen Yoon Suk-yeol annonçait la création d'un ministère de la Natalité, sujet érigé en « urgence nationale ». Depuis plus de deux décennies, les études s'inquiètent de la faible fertilité et du vieillissement.

La Corée, qui pour sortir de la pauvreté avait mis en place des politiques antinatalistes dans les années 1960, a officiellement le taux de fécondité le plus bas du monde : 0,72 enfant par femme en 2023, et la baisse continue. Un véritable suicide démographique, fait de petites décisions individuelles : choix de carrière, refus pour les femmes de se laisser cantonner au rôle tra-

1. Philippe Escande, « Faute de bras, l'immigration est en hausse constante au Japon », *Le Monde*, 30 janvier 2024. https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/01/30/faute-de-bras-l-immigration-est-en-hausse-constante-au-japon_6213857_3234.html.

2. Low De Wei et Marika Katanuma, « Japan to face 11 million worker shortfall by 2040, study finds », *The Japan Times*, 30 mars 2023. <https://www.japantimes.co.jp/news/2023/03/30/business/economy-business/japan-worker-shortfall-study/>.

ditionnel, baisse du taux de mariage. D'autres facteurs sont en cause: difficulté à se loger, mais aussi longueur de la semaine de travail dans le pays (le maximum légal de 52 heures a les allures d'une norme).

La politique du gouvernement est nataliste, avec un spectre large de mesures censées inciter les jeunes couples à faire des enfants: prime à la naissance (720 euros par mois pour un enfant de moins d'un an, 360 euros par mois de 1 à 2 ans), allocations de congé parental, congé paternel, horaires de travail flexibles et politique de soutien scolaire pour décharger les parents de ce souci. Mais le cœur du modèle, une société où l'on surtravaille, n'est pas mis en cause.

Le programme de prime à la naissance n'a guère d'incidence; plus de 74 % des versements effectués concernent des naissances qui auraient eu lieu sans incitation financière et, selon certains experts, il faudrait multiplier par 15 le budget de ce programme déjà très coûteux pour obtenir l'effet désiré³. Des critiques ont pointé que les politiques axées sur l'égalité des sexes et l'amélioration de la vie des femmes sont plus efficaces que ces dispositifs à l'ancienne. D'autres considèrent que l'immigration est la seule voie possible pour éviter le désastre⁴. Mais le gouvernement coréen n'a aucune stratégie en la matière.

La Pologne devient un pays d'immigration, sans résoudre son problème de vieillissement

La Pologne devrait perdre plus de 1 million d'habitants d'ici à 2030, et passerait de 37 millions d'habitants en 2025 à 34 millions en 2050. Ce déclin cache un vieillissement accéléré. « La Pologne est confrontée à une transition démographique particulièrement brutale. Le taux de dépendance des personnes âgées (le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 personnes en âge de travailler) devrait passer d'un peu plus de 20 % en 2000 à plus de 60 % en 2050⁵. »

Un facteur mitigeur est le développement récent de l'immigration, surtout ukrainienne depuis 2022, mais aussi depuis d'autres anciennes républiques soviétiques et de pays asiatiques. Il s'agit principalement d'une immigration temporaire.

En 2024, pour la première fois, une stratégie d'immigration a été définie. L'objectif principal est de créer un système de migration efficace qui répondra aux besoins du marché du travail: faciliter les formalités, raccourcir les temps d'attente et inciter la venue de spécialistes hautement qualifiés. Il s'agit d'une politique probusiness plus que d'une stratégie destinée à compenser le vieillissement de la population.

Des experts ont tenté de prédire l'évolution du solde migratoire (quasiment à l'équilibre aujourd'hui) et son

impact sur le vieillissement⁶. « Les résultats montrent que la Pologne passera d'un statut d'émetteur net à un statut de récepteur net vers 2030-2034. L'effet combiné des flux migratoires sur le vieillissement de la population ne sera pas significatif. »

En Italie, la contrainte politique empêche de sortir du cercle vicieux

La population italienne, passée de 60 millions en 2014 à 59 millions en 2022, pourrait tomber à 47 millions d'ici à 2070. Avec un taux de fécondité descendu à 1,18 enfant, le pays n'a enregistré que 370 000 naissances en 2024, contre plus de 700 000 décès. Parallèlement, l'espérance de vie augmente régulièrement (83,4 ans en 2024, près de cinq mois de plus qu'en 2023), et un cercle vicieux s'est enclenché: comme le note une étude du FMI, le poids des pensions sur les actifs est tel que la croissance en est affectée et que le pays connaît un mouvement d'expatriation de ses jeunes les plus diplômés⁷. En 2024, 191 000 personnes ont quitté la péninsule, dont 156 000 citoyens italiens.

La réponse politique à ce défi est notoirement insuffisante. Des politiques natalistes ont été mises en place mais la stratégie fait débat (mesures antiavortement) et, surtout, leur effet sera insuffisant car ce sont déjà des classes creuses qui sont concernées. Des facteurs majeurs de la dénatalité, comme les tensions sur le marché du logement qui conduisent à une mise en ménage très tardive, ne sont traités qu'à la marge.

L'immigration apparaît dans ces conditions comme un recours, mais la nécessité d'une stratégie ambitieuse est bridée par les contraintes politiques. L'Italie est devenue depuis une trentaine d'années un pays d'immigration. On comptait 5,3 millions de résidents étrangers (Roumains et Albanais, notamment) au 1er janvier 2024, soit 166 000 de plus que l'année précédente. Cette immigration ne suffit pas à compenser l'émigration et le déficit de naissances par rapport aux décès⁸.

Selon certains experts il faudrait au moins 280 000 travailleurs étrangers par an jusqu'en 2050⁹. Le gouvernement italien a produit en septembre 2023 un document de programmation qui ne prévoit de satisfaire que la moitié de ces besoins, et qui ne mentionne plus, contrairement aux documents précédents, de politique d'intégration. L'impasse politique sur la question de l'immigration accompagne en tout cas le déclin démographique italien.

En Allemagne, le volontarisme politique se heurte à l'essor des extrêmes

En 2021, le président de l'Agence fédérale pour l'emploi déclarait que l'Allemagne avait besoin de 400 000 immigrants par an dans les années à venir pour combler

3. Dahae Choo et Hugo Jales, « Childbearing and the distribution of the reservation price of fertility: The case of the Korean baby bonus program », *Journal of Asian Economics*, 77, 2021. <https://doi.org/10.1016/j.asieco.2021.101395>.

4. Michael A. Clemens, « Migration or stagnation: Aging and economic growth in Korea today, the world tomorrow », Peterson Institute for International Economics working papers, 18 juillet 2024. <https://www.pie.com/publications/working-papers/2024/migration-or-stagnation-aging-and-economic-growth-korea-today>.

5. Marcin Bielecki, Michał Brzoza-Brzezina et Marcin Kolas, « Aging, migration and monetary policy in Poland », *Gospodarka Narodowa. The Polish Journal of Economics*, 309 (1), 2022. https://gnpje.sgh.waw.pl/pdf-145536-73841?filename=Aging_%20Migration%20and.pdf.

6. Agnieszka Fihel, Anna Janicka et Marek Okólski, « Predicting a migration transition in Poland and its implications for population ageing », *Central and Eastern European Migration Review*, 12 (1), 2023, pp. 265-292 <http://ceemr.uw.edu.pl/vol-12-no-1-2023/special-series/predicting-migration-transition-poland-and-its-implications>.

7. Fonds monétaire international, « Population Aging in Italy: Economic Challenges and Options for Overcoming the Demographic Drag », *Italy: Selected Issues*, 274, 2023. <https://www.elibrary.imf.org/view/journals/002/2023/274/article-A001-en.xml>.

8. Pierre Farineau, « L'Italie face au défi démographique », *Trésor-Éco*, 24 octobre 2023. <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2023/10/24/l-italie-face-au-defi-demographique>.

9. Agenzia Nazionale Stampa Associata (ANSA), « With aging population, Italy needs 280,000 migrants a year - IDOS », *InfoMigrants*, 23 octobre 2023. <https://www.infomigrants.net/en/post/52742/with-aging-population-italy-needs-280000-migrants-a-year--idos>.

les lacunes du marché du travail, citant notamment le personnel médical et infirmier. Le pays, qui a construit depuis les années 1960 son succès économique sur une stratégie d'immigration de travail (*Gastarbeiter*), a maintenu au fil des décennies une culture d'accueil, qui s'est traduite notamment en 2015 lorsque la chancelière Angela Merkel a décidé d'ouvrir les portes à 1 million de réfugiés en provenance notamment de Syrie.

Mais, aux besoins de l'économie et au devoir moral tels qu'ils ont été affirmés alors, s'ajoute désormais la contrainte démographique, qui pèse de plus en plus : si le taux de fécondité, longtemps faible, remonte un peu, il n'atteint que 1,36 enfant par femme en 2023 (contre 1,68 en France). L'âge moyen des Allemands en 2022 était de 44,7 ans, deux ans de plus qu'en France : l'Allemagne comptait alors 17 % de moins de 18 ans et 22 % de plus de 65 ans.

L'importance de l'immigration a permis de contenir la menace de déclin démographique, avec une perspective stable. Mais deux écueils sont apparus. Le premier est que la vision d'une immigration de travail a conduit à sous-estimer la nécessité d'une politique d'intégration ; les correctifs apportés depuis le début du siècle (droit du sol notamment) n'ont guère changé cette approche, qui a son pendant dans la vision d'une société « multiculturelle » dont la chancelière Merkel avait reconnu les limites dès octobre 2010 : « Cette approche Multikulti - "nous vivons côte à côte et nous nous en réjouissons" - a échoué, totalement échoué. » Le second écueil est l'essor récent d'une extrême droite (AfD) et d'une extrême gauche (Alliance Sahra Wagenknecht) opposées à l'immigration : une situation démographique maîtrisée d'un point de vue quantitatif peut aller de pair avec de graves perturbations politiques. ●

Des recommandations de l'OCDE face au vieillissement : d'abord augmenter le taux d'emploi et prolonger la vie active

Dans une étude de 2014, l'OCDE recommande d'accroître la participation au marché du travail des femmes, des jeunes et des seniors. Pour les femmes, la qualité des emplois peut permettre d'atteindre cet objectif quantitatif, en favorisant un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. L'organisation recommande aussi d'investir dans les compétences, en améliorant l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail et en augmentant la productivité. Une étude plus récente se concentre sur la prolongation de la vie active, dont la première condition est un vieillissement en bonne santé : pour ce faire, on doit rechercher une meilleure intégration des individus dans l'économie et la société, la promotion de modes de vie plus sains à tous les âges, l'adaptation des systèmes de santé et l'amélioration des déterminants sociaux et environnementaux de la santé. Il est également essentiel de faire tomber les obstacles qui dissuadent les personnes âgées de continuer à travailler.

Migrations et immigrés ont également un rôle à jouer. Les auteurs de l'étude de 2014 plaident pour une meilleure utilisation des compétences des immigrés déjà présents, qui souffrent souvent d'un déclassement. Ils suggèrent des cours de langue et la reconnaissance des qualifications acquises à l'étranger. Une note de 2023 complète ce point en abordant plus précisément la question des immigrés déjà présents dans le pays. « Parmi les immigrés, les taux d'emploi des hommes et des femmes ont progressé, mais les mères immigrées restent confrontées à des difficultés spécifiques. Des mesures spéciales contribueraient à stimuler leur taux d'activité, par exemple en facilitant un accès rapide aux services de garde d'enfants. »

Voir

OCDE, Commission européenne, *Gérer les migrations économiques pour mieux répondre aux besoins du marché du travail*, Paris, OCDE, 2014.

https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2014/09/matching-economic-migration-with-labour-market-needs_g1g44bf5/9789264217027-fr.pdf.

Christophe André, Peter Gal, Álvaro Pereira et Matthias Schief, « Demographic challenges to productivity: how to reconcile population ageing with economic growth? », *Ecoscope*, 17 juin 2024.

<https://oecdecoscope.blog/2024/06/17/demographic-challenges-to-productivity-how-to-reconcile-population-ageing-with-economic-growth/>.

OCDE, « Les flux migratoires internationaux vers les pays de l'OCDE et les résultats des immigrés sur le marché du travail atteignent des niveaux records », 23 octobre 2023.

<https://www.oecd.org/fr/about/news/press-releases/2023/10/international-migration-flows-to-oecd-countries-and-labour-market-outcomes-of-immigrants-at-record-highs.html>.

David Duhamel

Économiste, auteur de *Un monde sans enfants* (Buchet Chastel, 2024)

Face au vieillissement extrême : le Japon

Première nation à connaître une fécondité durablement basse, le Japon est aujourd'hui le pays le plus vieux du monde. Son cas montre que le vieillissement n'est pas forcément une plaie mortelle. C'est une évolution universelle que l'archipel surmonte à sa manière. La perspective japonaise dessine par ailleurs un futur paradoxal où les sociétés ne vieillissent plus.

« Les perles y abondent et l'or y serait si commun que les toits des temples en sont couverts, et les tables des princes faites d'or massif et de bonne épaisseur. »

C'est par ces lignes extraites du *Livre des merveilles* (1298) de Marco Polo que l'Europe entendit parler du Japon pour la première fois. Aujourd'hui, des nouvelles tout aussi incroyables mais moins joyeuses nous parviennent régulièrement du Japon.

Ainsi en 2023, Yusuke Narita¹, assistant professeur à l'université de Yale et influenceur célèbre au Japon, évoquait l'idée, « pour faire avancer le débat », de vastes suicides collectifs des plus vieux. La même idée était déjà à l'honneur en 2022 dans le film *Plan 75*, de Chie Hayakawa, primé au Festival de Cannes. *Plan 75* raconte le futur proche d'un Japon dystopique où une procédure publique incite les personnes de plus de 75 ans à avoir recours à l'euthanasie. Enfin, en 2019, la BBC titrait sur ces seniors japonais qui commettent de menus larcins dans l'espoir d'être soignés et nourris en prison².

Si, à bien des égards démographiques, le Japon semble façonner un aperçu de ce qui attend tous les pays du monde, certaines caractéristiques le singularisent. Le poids du vieillissement y est atténué par une population de personnes de plus de 65 ans en bonne santé qui participe davantage au monde du travail. En revanche, la réticence à l'immigration et,

surtout, la résilience de structures patriarcales traditionnelles grèvent la fécondité du pays et amplifient son vieillissement « par le bas ».

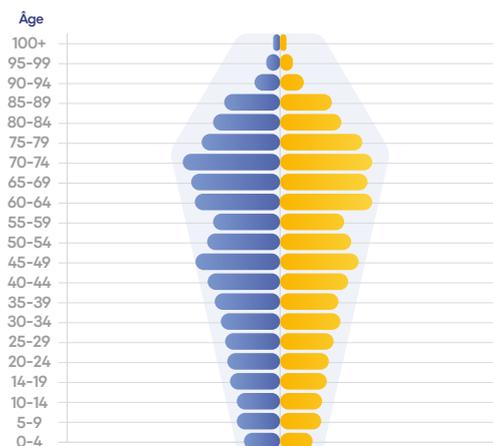
Le pays le plus vieux du monde

De tous les pays du monde, le Japon est le premier à être entré dans sa seconde transition démographique, caractérisée par une fécondité durablement sous le seuil de remplacement des générations. Passée sous le niveau de 2,1 enfants par femme il y a plus d'un demi-siècle, la fécondité japonaise est même coincée dans un « piège de faible fécondité », avec un indice conjoncturel de fécondité au-dessous de 1,5 depuis 1993. Les Japonais ont un mot pour cette situation indésirable : *Shoshi-ka*, la sous-natalité. Le vieillissement est le corollaire inévitable de cette évolution.

En 2025 le Japon semble dans une situation démographique unique. Que l'on considère l'âge médian (50 ans, contre 42,5 en France) ou la proportion des plus de 65 ans (30 %, contre 22,5 % en France), le Japon est le pays le plus vieux du monde. Si la fécondité japonaise n'est pas la plus basse du monde (1,2 enfant par femme, contre 0,74 pour la Corée du Sud), le fait qu'elle soit sous 1,5 depuis si longtemps induit des effets cumulatifs puissants. Il y a aujourd'hui près de deux fois plus de femmes de 50 ans que de filles de 5 ans. Si bien que la pyramide des âges japonaise n'a de pyramide que le nom et ressemble davantage à un cercueil.

1. *The New York Times*, 7 janvier 2023.
2. BBC, 31 janvier 2019.

Une pyramide des âges japonaise en forme de cercueil



Même si les Japonaises se mettaient soudainement, et improbablement, à faire 2 ou 3 enfants en moyenne, celles-ci ne sont pas assez nombreuses pour inverser la tendance. En Europe de l'Ouest, des pays comme l'Allemagne ou l'Italie sont entrés en même temps que le Japon en *Shoshi-ka*, mais ont recouru à l'immigration pour atténuer ce choc. Ainsi, sans immigration, l'Allemagne aurait perdu 5 millions d'habitants entre 2000 et 2020, alors qu'elle en a gagné 1,7 million, une soupape absente au Japon. Historiquement réticent à l'immigration, le Japon encaisse de plein fouet son déficit naturel. Le pays a assoupli, depuis, ses règles migratoires, sur une ligne de crête entre nécessité démographique et économique, d'une part, et résistance politique et culturelle, d'autre part. Il demeure qu'en 2025 il devrait y avoir au Japon deux décès pour une naissance.

La population japonaise a atteint son sommet en 2010, avec 128 millions d'habitants, et en comptait encore 124 en 2024. Une descente qui ne fait que commencer, puisque l'ONU³ prévoit 105 millions en 2050, puis seulement 77 en 2100. Plus pessimistes, les prévisions de l'IHME⁴ estiment la population japonaise à 60 millions en 2100.

Savoir que votre population va diminuer de moitié entre 2025 et 2100 n'est pas sans effet. L'ombre d'un futur diminué, d'un avenir affaibli pèse sur le bonheur des Japonais, classés 55^{es} au classement du *World Happiness Report 2025*⁵, juste devant la Corée du Sud, 58^e. Qu'ont en commun ces deux pays, en plus d'être les plus bas classés, en matière de bonheur, parmi les pays riches ? Ils ont une fécondité très basse, ont connu un vieillissement record depuis 1950 et devraient perdre près de 50 % de leur population d'ici à 2100. Ce pessimisme intériorisé influence les comportements reproductifs et économiques et alimente une boucle rétroactive autoréalisatrice.

Le Japon : un pays singulier ou précurseur ?

Porter son regard sur le Japon, est-ce faire l'expérience de l'altérité ou disposer, au contraire, d'une fenêtre sur le futur ? Suffirait-il d'observer le Japon d'aujourd'hui pour comprendre le vieillissement qui saisira progressivement toutes les sociétés du monde ?

En matière de vieillissement, la situation japonaise est riche d'enseignements, mais tous ne seront pas répliquables.

Au premier regard, il semble que les performances économiques nippones soient décevantes. En trente ans (depuis 1995), le PIB japonais a perdu près de 25 % (contre + 91 % pour la France et + 2 400 % pour la Chine⁶). Une autre façon d'appréhender le déclin économique japonais est de comprendre que le PIB nippon représentait 73 % du PIB américain en 1995 et seulement 15 % en 2023.

Ce résultat s'explique notamment par la décroissance massive de la population en âge de travailler du Japon, qui a diminué de 14 millions de personnes depuis son sommet de 1995. Difficile de maintenir la croissance économique dans de telles conditions. Une difficulté que l'on retrouve dans le niveau d'endettement public du Japon, le plus élevé du monde, à 255 % du PIB.

Une forte proportion de personnes âgées explique aussi que la demande soit atone et que l'économie japonaise ait souvent flirté avec la déflation, en dépit de taux d'intérêt parfois négatifs. En général, les plus de 65 ans contribuent peu au PIB et pèsent sur les dépenses de santé et de retraites.

3. Gilles Pison, Svetlana Poniakina, « Tous les pays du monde (2024) », *Population et sociétés*, n° 626, octobre 2024. <https://www.ined.fr/fr/publications/editions/population-et-societes/tous-les-pays-du-monde-2024/>.

4. Institute for Health, Metrics and Evaluation, basé à Seattle et soutenu par la fondation Gates.

5. *World Happiness Report 2025*. <https://worldhappiness.report/ed/2025/>.

6. Chiffres de la Banque mondiale. Attention, la baisse du PIB japonais s'explique pour partie par la faiblesse du yen face au dollar.

Pourtant, le Japon a plutôt bien surmonté sa crise démographique actuelle, et la plupart des choses qu'il a réussi à faire seront difficiles à reproduire par d'autres pays.

En effet, le Japon a contourné certains des problèmes liés à la diminution de la population en âge de travailler en combinant des investissements importants dans l'automatisation, de vigoureux investissements directs à l'étranger et, surtout, un taux de participation élevé de sa population âgée.

Par exemple, en France, seulement 4 % des personnes âgées de plus de 65 ans travaillent, contre 25 % des Japonais (une proportion qui monte à 50 % pour les 65-69 ans). De même, l'âge moyen de départ à la retraite au Japon est de 71 ans, contre 63 ans en France.

De plus, les dépenses de santé, nécessairement corrélées à l'âge de la population, demeurent à un niveau comparable aux dépenses françaises et bien inférieures à celles des États-Unis (11 % du PIB au Japon pour 30 % de plus de 65 ans contre 12 % en France pour 22,5 % de seniors et 16 % aux USA pour 17 % de plus de 65 ans). C'est à la fois le signe d'une certaine rigueur japonaise mais aussi d'un manque de solidarité intergénérationnelle. En effet, le taux de pauvreté des personnes âgées est considérablement plus élevé au Japon (20 %) qu'en France (5,8 %).

Le vieillissement japonais est également tempéré par la relative bonne santé de la population. Ainsi, un Japonais de 72 ans aurait la santé d'un Américain de 69 ans, d'un Chinois de 65 ans ou d'un Russe de 59 ans. Une performance que les autres pays auront du mal à répliquer. Les 65-74 ans sont si toniques au Japon que l'Association japonaise de gérontologie a suggéré d'appeler « pré-vieux » cette tranche d'âge.

Cela dit, une société vieillit par le haut (recul de la mortalité, augmentation de l'espérance de vie), mais aussi par le bas (faible fécondité). Or, l'une des raisons de la très faible fécondité japonaise est le fruit, pour partie, d'un faible recours à l'immigration, mais surtout de structures familiales extrêmement patriarcales, qui augmentent le coût d'opportunité d'avoir un enfant pour les femmes.

Des travaux récents ont montré qu'au sein des pays riches, c'est là où les tâches domestiques et éducatives sont le mieux partagées que la fécondité est la plus haute. Or, parmi les pays riches, le Japon est le 2^e pays le plus mal classé en matière de partage des tâches⁷.

De ce point de vue, l'Europe est mieux armée que le Japon pour maintenir une fécondité moins basse et donc limiter son vieillissement. Toutefois, la quasi-totalité des pays de la planète doit faire face au vieillissement. Or, c'est paradoxalement un souci qui ne concerne plus le Japon.

Le Japon ne vieillira plus

À 50 ans d'âge médian et 30 % de plus de 65 ans, le Japon est indéniablement vieux.

Mais il convient de distinguer entre vieillesse et vieillissement, lequel est nécessairement une évolution. Par exemple, entre 1950 et 2025, le Japon a vieilli beaucoup plus que la France. En 1950, l'âge médian était de 33 ans en France et de 21 ans au Japon (contre 42,5 en France et 50 au Japon en 2025). Autrement dit, alors que la France a vieilli de 9,5 ans depuis 1950, le Japon a encaissé 29 ans. À peu près trois fois plus vite.

M'inspirant du ratio de Palma en économie⁸, j'ai voulu mesurer la vieillesse d'une société en contrastant le nombre de seniors (les plus de 65 ans) avec celui des très jeunes (les moins de 5 ans). Ce ratio me semble dépeindre plus sincèrement l'âge d'une société que le pourcentage de plus de 65 ans ou que l'âge médian. Je suggère de baptiser ratio de *Rogai* le rapport du nombre des plus de 65 ans sur le nombre des moins de 5 ans. *Rogai* désigne en japonais l'agacement qui saisit les jeunes lorsqu'ils observent ou subissent la lenteur des vieux, notamment, mais pas exclusivement, face à la technologie.

Dans le tableau ci-dessous se lisent les ratios de Rogai (dorénavant RR) d'un certain nombre de pays, en 1950, 2100 et 2025, l'exacte étape de mi-parcours.

Ratios de Rogai

	Japon	Corée du Sud	Chine	France	Inde	Iran	Monde
1950	4	2	4	12	2	3	4
2025	94	84	44	46	10	13	13
2100	99	157	184	66	67	90	44

Source : Our World in Data. <https://ourworldindata.org/>.

7. Matthias Doepke, Anne Hannusch, Fabian Kindermann et Michèle Tertilt, « The Economics of Fertility: A New Era », National Bureau of Economic Research, *Working Paper* n° 29948, avril 2022. <https://www.nber.org/papers/w29948>.

8. De l'économiste chilien José Gabriel Palma, le ratio de Palma envisage la question des inégalités en contrastant le revenu des 10 % les plus riches à celui des 40 % les plus pauvres. Selon Palma, c'est une façon plus éloquente de décrire le niveau des inégalités que le plus conventionnel coefficient de Gini. L'INSEE utilise un indice de vieillissement similaire (rapport entre les plus de 65 ans et les moins de 20 ans).

Il y avait au Japon en 1950 4,23 millions de seniors et 11,95 millions de moins de 5 ans. Le ratio de Rogai en 1950 est donc de $4,23/11,95 = 0,354 \approx 0,4$. C'est-à-dire que l'on comptait 0,4 personne de plus de 65 ans pour 1 bambin de moins de 5 ans. Ou, pour le dire de manière plus concrète: 4 seniors pour 10 marmots.

On imagine aisément une vaste réunion familiale en 1950 avec, aux extrêmes des âges, 4 aïeux et 10 chérubins. Avance rapide en 2025 et un RR de 94, le plus élevé au monde; 94 seniors pour 10 gamins: la réunion familiale a changé de physionomie.

J'attire maintenant l'attention du lecteur sur le ratio de Rogai japonais de 2100: 99! Entre 2025 et 2100, la proportion de seniors par rapport aux très jeunes n'aura que très peu augmenté (de 94 à 99). En revanche, les ratios des autres pays augmenteront parfois considérablement (de 44 à 184 en Chine) parfois raisonnablement (de 46 à 66 en France). Ainsi, en

2100, l'Inde sera aussi vieille que la France, et l'Iran, presque autant que le Japon.

Afin de matérialiser ce changement, j'utilise un autre indicateur, non pas de vieillesse (comme le ratio de Rogai), mais de vieillissement, que j'appelle ici effet Dorian Gray⁹ (EDG) et qui consiste à diviser le ratio de Rogai d'une année par celui d'une autre année afin de mesurer la transformation accomplie.

Par exemple, pour le Japon, entre 1950 et 2025, l'effet Dorian Gray est de $RR_{2025}/RR_{1950} = 94/4 = 23,5$. À l'exception de la Corée du Sud, aucun pays n'a vieilli aussi vite que le Japon depuis 1950. En revanche, le vieillissement à venir est quasi nul, la proportion des aînés relative aux jeunes étant stable. Il y aura en 2100, 99 seniors pour 10 enfants de moins de 5 ans, c'est-à-dire à peine plus que les 94 de 2025, et cela se reflète dans l'EDG, qui n'est que de 1.

$$EDG_{2100/2025} = RR_{2100}/RR_{2025} = 99/94 = 1,05 \approx 1$$

Effet Dorian Gray

	Japon	Corée du Sud	Chine	France	Inde	Iran	Monde
De 1950 à 2025	23,5	42	11	3,8	5	4,3	3,25
De 2025 à 2100	1,05	1,9	4,2	1,4	6,7	6,9	3,4

Source : Our World in Data, <https://ourworldindata.org/>.

Alors qu'entre 2025 et 2100 le Japon ne bougera pas, la France vieillira modérément (1,4), la Chine, trois fois plus que la France (4,2), et les pays émergents seront ceux qui vieilliront le plus vite (ici l'Inde et l'Iran).

L'effet Dorian Gray exprime l'idée que le vieillissement est invisible aux yeux de la sagesse conven-

tionnelle. Parce qu'il est à venir, nous le plaçons au mauvais endroit. Si, au Japon, les toits des temples ne sont pas en or massif, comme Marco Polo pouvait l'évoquer, le vieillissement n'est pas non plus la plaie mortelle que l'on se représente, et s'il y a quelque chose d'extrême à propos du vieillissement japonais, c'est qu'il est quasiment accompli. ●

9. Dans *Le Portrait de Dorian Gray* (1890), d'Oscar Wilde, Dorian Gray a vendu son âme au diable afin que son vieillissement n'apparaisse pas sur son visage mais sur un tableau le représentant. Ainsi, son vieillissement sera masqué. Pour un temps seulement...

Thèmes des précédents numéros

N° 1, janvier 2002 : Demain des villes plus sûres ? / Bâtiment et risques sanitaires : des remèdes / Temps libre et nouveaux modes de vie • **N° 2, mai 2002** : Investir : la Bourse ou la pierre ? / Défense et illustration du patrimoine industriel • **N° 3, novembre 2002** : Seniors : quels enjeux ? / L'esthétique, un défi pour le bâtiment • **N° 4, février 2003** : Décentralisation : les clés du dossier / Météo, climat : où va-t-on ? • **N° 5, juin 2003** : L'Europe à vingt-cinq / Mécénat et fondations : des partenariats d'intérêt mutuel • **N° 6, novembre 2003** : Le développement durable en débat / L'impact des cycles économiques sur l'activité • **N° 7, janvier 2004** : Se former tout au long de la vie • **N° 8, mai 2004** : Les premiers pas de l'intelligence économique en France / Mieux évaluer et contrôler les politiques publiques • **N° 9, novembre 2004** : Énergie : un risque de pénurie ? / Économie : quel devenir pour les entreprises artisanales ? • **N° 10, février 2005** : Jusqu'où ira la « judiciarisation » de la société ? / La transmission d'entreprise, une affaire de psychologie • **N° 11, juin 2005** : Réformer l'État : pour quoi faire ? / La montée de la défiance • **N° 12, novembre 2005** : Internet : prodige ou poison ? / Défendre la langue française • **N° 13, février 2006** : Patrimoine bâti : préserver, transformer ou détruire ? / Communautés et démocratie : la citoyenneté en question • **N° 14, juin 2006** : La nouvelle donne démographique mondiale / Financement de la protection sociale : quelles solutions ? / Les élites sous le feu des critiques • **N° 15, octobre 2006** : Le bâtiment en perspective • **N° 16, février 2007** : Les rouages de l'opinion / Les nouvelles politiques urbaines • **N° 17, juin 2007** : L'élan du secteur des services / L'art comme lien social • **N° 18, novembre 2007** : Logement : comment sortir de la crise ? / Le débat d'idées, facteur de progrès pour l'entreprise • **N° 19, février 2008** : Mondialisation : gagnants et perdants / Pouvoirs et contre-pouvoirs : à chacun ses armes • **N° 20, juin 2008** : Les ruptures entre générations / Une politique industrielle nationale est-elle encore nécessaire ? • **N° 21, novembre 2008** : Pays émergents et nouveaux équilibres internationaux / Éducation, politique, santé, génétique... : les multiples facettes de la sélection • **N° 22, mars 2009** : Quel nouvel ordre économique, social et financier après la crise ? • **N° 23, juillet 2009** : Changement climatique et développement durable • **N° 24, novembre 2009** : Les stratégies marketing de demain / Les normes comptables IFRS en question • **N° 25, février 2010** : Retraites : quelles réformes ? • **N° 26, juin 2010** : Le devenir des métropoles / L'éthique retrouvée ? • **N° 27, novembre 2010** : Le principe de précaution en accusation ? / Immobilier non résidentiel : redémarrage sur fond de dettes • **N° 28, février 2011** : L'Union européenne dans une mauvaise passe ? / Les nouvelles frontières du « low cost » • **N° 29, juin 2011** : Le bâtiment : regards, enjeux, défis • **N° 30, novembre 2011** : Les corps intermédiaires en perspective • **N° 31, janvier 2012** : Les débats de la décroissance / L'impact de l'image d'une profession • **Hors-série, mars 2012** : Sommet de l'Immobilier et de la Construction • **N° 32, juin 2012** : Les paradoxes de la Russie / Besoins en logements : éléments d'une controverse • **N° 33, novembre 2012** : Radiographie des classes moyennes • **N° 34, mars 2013** : Les nouvelles formes de proximité / Mieux affecter l'épargne des Français • **Hors-série, juin 2013** : L'immobilier est-il un handicap pour la France ? • **N° 35, juin 2013** : Densifier la ville ? • **N° 36, novembre 2013** : Place aux jeunes ! • **N° 37, mars 2014** : Prix de l'énergie : où va-t-on ? / Les architectes français, mal-aimés des maîtres d'ouvrage publics ? • **N° 38, juillet 2014** : Criminalité économique : quelles parades ? • **N° 39, novembre 2014** : La France peut-elle se réformer ? • **N° 40, mars 2015** : Union européenne : les conditions de la croissance • **N° 41, juin 2015** : Maîtriser l'innovation technique • **N° 42, novembre 2015** : Les nouvelles limites du vivant • **N° 43, mars 2016** : Les promesses de l'eau • **N° 44, juin 2016** : Les chantiers du travail • **N° 45, novembre 2016** : Politique de la ville : réussites et échecs • **N° 46, mars 2017** : Politique de la ville : des pistes de progrès • **N° 47, juin 2017** : Les entrepreneurs • **N° 48, novembre 2017** : L'espace français éclaté • **N° 49, mars 2018** : Taxation de l'immobilier : risques et enjeux • **Hors-série, juin 2018** : Paritarisme : vers une indépendance financière ? • **N° 50, juillet 2018** : Entreprises : quels modèles demain ? • **N° 51, novembre 2018** : La transparence dans la vie économique • **N° 52, mars 2019** : Europe : quelles frontières ? • **N° 53, juillet 2019** : La dépendance : problèmes et perspectives • **N° 54, octobre 2019** : Intelligence artificielle • **N° 55, mars 2020** : Le retour du local • **N° 56, juin 2020** : Censure et autocensure • **N° 57, novembre 2020** : Foncier : fondamentaux et idées neuves • **N° 58, mars 2021** : Nouvelles guerres économiques • **N° 59, juin 2021** : Consommation : constances et mutations • **N° 60, novembre 2021** : De nouvelles géographies • **N° 61, mars 2022** : De la démocratie au XXI^e siècle • **N° 62, juin 2022** : Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté • **N° 63, novembre 2022** : Quelles qualités de ville ? • **N° 64, mars 2023** : Vers un monde décarboné ? • **N° 65, juin 2023** : Les outre-mer : unité et diversité • **N° 66, novembre 2023** : Le management : théories et pratiques • **N° 67, mars 2024** : Construire : quels besoins ? • **N° 68, juin 2024** : Les défis de l'enseignement • **N° 69, novembre 2024** : Sobres ? • **N° 70, mars 2025** : Les contrepouvoirs : compositions et recompositions



Le grand vieillissement

- 3 **Avant-propos** : Vieillissement des bâtiments, bâtiments du vieillissement
Olivier Salleron – Président de la Fédération Française du Bâtiment

Inerties démographiques

- 5 Vieillesse et politique de la vieillesse au début des années 1960
– Pierre Laroque
- 11 Une science: la biologie du vieillissement
– Clémence Guillermain
- 15 Vieillissement et perspectives de la population mondiale
– Gilles Pison
- 26 Un nouveau régime démographique français?
– Laurent Toulemon
- 32 Les conséquences économiques du vieillissement de la population
– Hippolyte d'Albis
- 35 Grand vieillissement et iniquités entre générations
– Maxime Sbaihi
- 39 Image des vieux et rôle des vieux: une France « âgiste »?
– Jean-Philippe Vinquant
- 44 Le vieillissement sous le regard de la fiction
– Jacques Véron et Jean-Marc Rohrbasser

Choix, innovations et adaptations

- 50 Histoire de la prise en charge du vieillissement en France (XIX^e-XXI^e siècles)
– Christophe Capuano
- 54 Une loi « grand âge »: pour quoi faire?
– Michel Borgetto
- 57 Avancée en âge et assurance santé
– Hervé Naerhuysen
- 61 Favoriser l'emploi des seniors: enjeux et perspectives
– Emmanuelle Prouet
- 64 Adapter le logement social au vieillissement: 15 propositions de l'Union sociale pour l'habitat
- 68 Une initiative de La Poste: le portage de repas
– Jean-Michel Molette
- 71 L'immigration, une solution? Cinq expériences nationales
– Richard Robert
- 74 Face au vieillissement extrême: le Japon
– David Duhamel

